Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 15567 – 7 F — DIMANCHE 12 - LUNDI 13 FÉVRIER 1995 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Nouvel échec de Boris Eltsine au sommet de la CEI

Au sommet d'Alma-Ata, vendredi 10 février, les Etats membres de la Communauté des Etats indépendants (CEI), qui a succédé à l'URSS, n'ont pas accepté de resserrer leurs liens en matière de sécurité avec la Russie. C'est un revers pour Boris Eltsine, dont le comportement étrange, imputable soit à la maladie, soit à un état d'ébriété avancée, a, d'autre part, frappé les observateurs. p. 3

■ Chute du QG des rebelles zapatistes

Au lendemain de l'offensive lancée par les autorités mexicaines contre la guérilla du Chiapas, l'armée s'est emparée, vendredi 10 février, du quartier général des rebelles zapatistes. p. 2

■ L'immigration en baisse en 1994

Un rapport de la direction de la population et des migrations indique que le nombre des étrangers autorisés à s'installer en France a diminué de 14 % entre 1992 et 1993. Pour 1994, la baisse pourrait être de 30 %. p. 9

■ Aux origines du SMIG

Il y a quarante-cinq ans, le 11 février 1950, était institué le salaire minimum interprofessionnel garanti, qui deviendra le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) en 1970. p. 11

■ Un entretien avec l'historien Robert Darnton

Professeur à Princeton, Robert Darnton est l'un des meilleurs spécialistes américains du XVIIIe siècle français. Mais il s'intéresse aussi au XXe siècle et aux circonstances de la chute du communisme en Europe de l'Est. p. 12

■ L'année Purcell

A l'occasion du tricentenaire de la mort du compositeur britannique, le Théâtre du Châtelet reprend, pour la première fois depuis sa création en 1691, la version intégrale du *Roi Arthur*. p. 18

■ Les éditoriaux du « Monde »

Manière forte au Mexique ; Le recul et la méthode. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 0212 - 7,00 F

Les partisans de M. Chirac exploitent le recul de M. Balladur sur les IUT

Les étudiants appellent à une nouvelle journée d'action

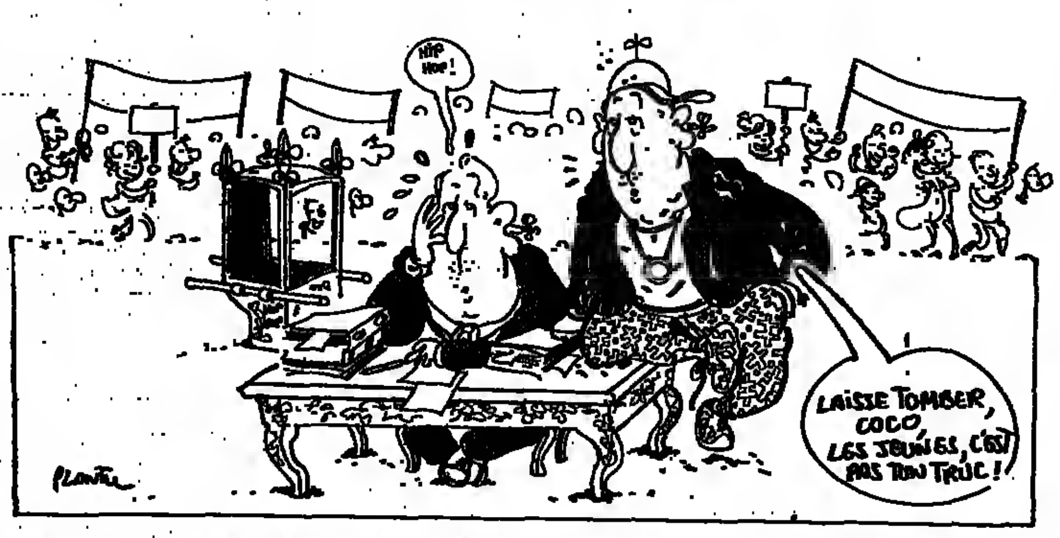

DES RESPONSABLES chiraquiens, dont Jacques Toubon, ministre de la culture, ainsi que Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, ont critiqué la décision d'Edouard Balladur, annoncée vendredi 10 février à Nantes, de suspendre la circulaire sur les instituts universitaires de technologie (IUT) contestée par les étudiants dans plusieurs villes de France. En pleine campagne présidentielle, et alors que le premier ministre met en avant sa méthode de la réforme qui privilégie la concertation, ces dirigeants y voient la preuve de sa propension à reculer au premier obstacle. Le PS parle aussi de reculade, tout en se félicitant de la suspension de cette circulaire qui doit faire l'objet d'une concertation, mardi 14 février, entre François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur, et toutes les organisations syndicales.

A Matignon, on assure que le premier ministre n'a fait que confirmer ce qui avait déjà été dit. L'entourage de M. Balladur fait remarquer que, dès lundi soir, François Fillon avait demandé à Jean-Pierre Bardet, directeur général des enseignements supérieurs, de faire savoir que, la circulaire ayant été mal comprise, elle serait revue. M. Fillon, ajoute-t-on, s'est rendu compte tout seul de la nécessité d'une telle décision, mais les services du premier ministre ne l'en ont pas dissuadé. Sur le fond, Matignon explique que cette circulaire, dont on reconnaît qu'elle était maladroite, ne fait que répéter ce qui est dit depuis des années. Elle est le fruit d'un conflit entre fonctionnaires, ajoute-t-on. Pour les collaborateurs d'Edouard Balladur, il ne s'agit que d'un incident administratif. Puisqu'il y avait incompréhension, disent-ils, le mieux était de remettre le texte en chantier.

Alors qu'ils ont de nouveau manifesté vendredi 10 février à Paris et dans plusieurs villes de France, les étudiants parlent de première victoire mais ne s'estiment pas totalement satisfaits. Ils demandent le retrait pur et simple de la circulaire et l'abandon du rapport Laurent sur l'avenir de l'enseignement supérieur. D'ores et déjà, une nouvelle journée nationale d'action des étudiants est prévue jeudi 16 février.

Lire page 6

Les sous-marins russes étaient des visons

STOCKHOLM
de notre correspondant en Europe du Nord

La glorieuse marine de Carl XVI Gustaf de Suède vit sa Bérézina, ou plutôt, sa Poltava, la célèbre bataille perdue par Charles XII contre les soldats du tsar Pierre Ier en 1709. Owe Wiktorin, le nouveau commandant en chef des forces armées suédoises, ne vient-il pas de reconnaître que, ces dernières années, les spécialistes en détection avaient confondu sous-marins et... visons nageurs ou autre mammifères quadrupèdes aquatiques ? Devant la presse, il a dû ainsi admettre, un peu gêné, que contrairement aux affirmations antérieures, aucun mystérieux submersible étranger n'avait violé les eaux territoriales suédoises depuis septembre 1992.

Depuis une bonne dizaine d'années – et surtout depuis ce matin d'automne 1981 où des pêcheurs scandinaves découvrirent dans l'archipel de Kalskrona (au sud du pays) un submersible soviétique porteur d'armes nucléaires, le fameux U 137, échoué sur un îlot, officiellement *« à la suite d'une erreur de navigation »* –, les Suédois traquent régulièrement des sous-marins conventionnels ou de poche le long de leur littoral. En particulier au large de Stockholm. Ceux-ci n'ont jamais été contraints de remonter à la surface en dépit de tirs de grenades d'avertissement, et, en conséquence, n'ont jamais pu être formellement identifiés. Il était clair, pourtant, que les soupçons se tournaient vers l'URSS.

Petit à petit, la défense nationale s'est dotée de moyens de détection de plus en plus affinés, et notamment à partir de mai 1992 d'un réseau d'hydrophones placés sur des bouées flottantes. Ces dispositifs sophistiqués sont à l'origine de la pénible confusion sonore : les hélices des sous-marins produisaient en fait les mêmes échos sur les écrans enregistreurs que des chuchotements de visons ou de loutres en promenade dans l'archipel de la Baltique ! Pour les spécialistes des animaux, il s'agit également d'une surprise de taille : beaucoup semblaient ignorer que ces mammifères émettaient des sons en nageant !...

Depuis septembre 1992, la faune aquatique a donc été responsable de cinq des six *« incursions de sous-marins »* répertoriées officiellement en Suède. En dehors de leur aspect cocasse, qui ne remet pas en cause les violations antérieures et avérées par d'autres techniques des eaux territoriales suédoises, les escapades des visons ne vont pas manquer d'avoir des conséquences politiques. Durant la guerre froide, en dépit des accusations voilées de Stockholm, Moscou a toujours clamé haut et fort son *« innocence »* et dénoncé les forces du mal qui voulaient briser l'amitié entre l'URSS et la Suède, de part et d'autre de la « mer de la paix ». Ce qui n'empêchait pas les diplomates suédois d'évoquer régulièrement ces *« incursions non identifiées »* lors du *« dialogue »* bilatéral.

En mai 1994, le premier ministre suédois, Carl Bildt (conservateur), fort des analyses, erronées, de ses militaires, avait écrit une lettre à Boris Eltsine pour le sommer de ne plus envoyer de sous-marins dans l'archipel de Stockholm. La réponse fut, dit-on, très sèche. Aujourd'hui, M. Bildt se fait discret, car, déclare Owe Wiktorin, la dernière violation *« constatée »* des eaux territoriales suédoises remonte... à septembre 1992. C'était peu avant l'accession de M. Eltsine au pouvoir. *« Depuis cette date,* dit-il, *il n'y a eu aucune activité étrangère le long de notre littoral »* et, ajoute-t-il comme pour tenter de faire oublier les bévues de ses experts, *c'est tant mieux pour la sécurité de la Suède. »* A l'issue d'un exceptionnel conseil des affaires étrangères, en présence du roi, l'actuel chef de gouvernement, le social-démocrate Ingvar Carlsson, a décidé, lui, de nommer une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur toutes les affaires de sous-marins depuis quinze ans.

On peut d'ores et déjà imaginer le ton du discours, russe cette fois, à l'occasion de la prochaine rencontre. *« Vous avez dit ? Des visons ? »*

Alain Debove

Les provocateurs professionnels de la bande FM

CE SONT toujours les deux mêmes radios. A tour de rôle, Fun-Radio, qui appartient à la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT), et Skyrock défraient la chronique : l'une pour avoir diffusé des propos diffamatoires ou l'autre pour avoir programmé des émissions licencieuses. Il y a quelques semaines, Jicé, animateur de Skyrock, s'était réjoui, en direct, du meurtre d'un policier à Nice. Plusieurs mois auparavant, Fun-Radio s'était fait épingler par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), suffoqué par la crudité du langage utilisé par les animateurs, Doc et Difool, tant que par les auditeurs de « Lovin'Fun », l'émission-phare de la station. Selon un ballet bien réglé, c'est à nouveau Fun-Radio qui fait scandale. Le jour du cinquantième anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz, Cauet, animateur de la tranche matinale de la station, a comparé, avec insistance, le camp de la mort à un corps de ferme à vendre. Il a fallu quinze jours et une réaction du CSA, pour que enfin « l'animateur » et la radio présentent des excuses.

Il aurait pu s'agir des paroles imbéciles d'un animateur inculte égaré sur l'antenne d'une quelconque station, perdue aux confins de la bande FM. Il n'en est rien. Cauet, le fautif du jour, officie, quotidiennement, à l'heure du laitier, au micro d'une radio qui réalise 7,5 % d'audience et attire près de 3 440 000 auditeurs. Des jeunes (et même des très jeunes de 10-12 ans) pour la plupart. Mieux, cette tranche du matin est le « prime time » (heures de grande écoute) de la radio, l'heure où la concurrence est la plus rude. Et cette rivalité sur la bande FM ne date pas d'hier. Dès 1981, les radios libres, nées pour satisfaire le désir d'expression du public et diffuser des genres musicaux délaissés par les radios périphériques, ont entamé la course à l'audience. Pour mieux séduire les auditeurs, elles se sont réparti la tâche. Les unes, NRJ, RFM, se sont faites juke-box, les autres, Carbone 14, Ici-et-Maintenant, moulins à paroles. Deux septennats plus tard, Haute Autorité, Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) puis CSA aidant, Carbone 14 a disparu, et la musique a supplanté la parole. Désormais, à chaque tranche d'âge, sa musique, sa radio. Aux lycéens, NRJ ; aux seniors, Montmartre-FM. La fonction tribunicienne de la radio était donc à prendre. Il y a près de trois ans, les mal-aimées de l'audience, Fun-Radio la première, bientôt imitée par Skyrock, ont programmé des émissions plus bavardes que musicales.

C'était l'époque d'Arthur, aujourd'hui sur Europe 1, baptisé, le temps d'une campagne publicitaire de Fun-Radio, *« l'animateur le plus* con *de la FM »*. Son style, insolent et souvent drôle, a fait recette. Depuis, les Cauet, Doc, Difool, Maurice, Tabatha Cash et consorts, tous présents au micro de Fun-Radio ou de Skyrock, rivalisent auprès des lycéens et des jeunes adultes. Quand Tabatha Cash ou Doc et Difool moralisent quotidiennement à propos de la sexualité, de la drogue et du sida, Cauet, Maurice et les autres font assaut d'agressivité, de mauvais goût et de vulgarité. L'humour des débuts a cédé le pas à la provocation.

Pas la « provoc » spontanée des animateurs, souvents bénévoles, des radios libres de 1981, mais une provocation systématique qui relève d'un « concept marketing ». Les pionniers amateurs ont cédé la place aux provocateurs professionnels. Toujours plus, toujours plus loin, sans règle aucune. Les émissions vivent le temps d'un sondage. Pour se faire une place au micro, les animateurs vont au-delà des limites du genre : délation, hier, Auschwitz, aujourd'hui. Plus grave, pour mieux « coller » à leur public, Cauet et ses collègues ont bien souvent l'âge et le maigre bagage culturel de leurs auditeurs. Aux débordements de ces derniers s'ajoutent ainsi les dérapages des animateurs.

Guy Dutheil

L'Oréal embarrassé par le passé vichyssois de M. Bettencourt

ANCIEN MINISTRE, sénateur (UREI) de Seine-Maritime, membre de l'Institut et président du holding contrôlant le géant des cosmétiques L'Oréal, André Bettencourt fut, de décembre 1940 à juillet 1942, éditorialiste de *La Terre française*, un hebdomadaire créé par l'occupant à destination des population rurales et contrôlé par la Propaganda Staffel. Exprimant un engagement aux côtés non seulement de Vichy, mais de *« ce courant révolutionnaire dont le prodrome fut national-socialiste »*, ses articles ont été retrouvés, puis discrètement diffusés, durant l'automne 1994, par Jean et David Frydman, qui mènent une croisade contre L'Oréal depuis 1989 à propos de l'attitude passée du groupe face au boycottage d'Israël par les pays arabes. Ces révélations ne seraient pas étrangères à la démission de M. Bettencourt de la vice-présidence de L'Oréal, en décembre 1994 : quelques jours auparavant, un parlementaire démocrate américain lui avait écrit pour lui demander des explications sur ses engagements de jeunesse. Démentant cette version, M. Bettencourt nous a déclaré : *« C'est une affaire très douloureuse. Tout cela était connu. Ce fut une erreur de jeunesse. J'ai toujours dit que je regrettais ces écrits. »* M. Bettencourt est décoré de la rosette de la Résistance pour sa participation active au Mouvement national des prisonniers de guerre.

Lire page 8

Guerre incertaine entre l'Équateur et le Pérou

Alberto Fujimori

APRÈS quinze jours de combats incertains entre son pays et l'Équateur, le président péruvien Alberto Fujimori donne l'impression d'un homme dépassé par les événements. Son goût pour le secret se retourne aujourd'hui contre lui, alors que, sur le terrain, les forces péruviennes éprouvent des difficultés, malgré leur supériorité, à remporter des succès décisifs. Les Péruviens commencent à se plaindre de ne pas être informés de la situation exacte et du bilan de cette guerre qui se déroule dans une région où la végétation condamne les soldats à l'escarmouche plus qu'au combat frontal. Pour la première fois, un groupe de journalistes de la presse internationale (dont l'envoyée spéciale du *Monde*) a pu se rendre dans la zone des combats, côté péruvien. Malgré l'intensification des hostilités, les négociations diplomatiques devaient reprendre à Brasilia samedi 11 février. Les Etats-Unis ont décidé de suspendre leurs livraisons d'armes aux deux belligérants.

Lire page 2

PÉROU Après quinze jours de conflit avec l'Equateur, le président péruvien, Alberto Fujimori, semble avoir perdu la bataille médiatique devant l'opinion internationale. Son mutisme et sa gestion des affaires depuis le début du conflit, en dépit du patriotisme des Péruviens, suscitent des critiques plus ou moins voilées. ● LIMA a accepté, vendredi 10 février, d'être présent à Brasilia, où se déroulent des discussions diplomatiques pour qu'un cessez-le-feu vienne mettre fin aux combats. ● DANS LE MÊME TEMPS, les troupes péruviennes poursuivaient leur offensive, notamment pour réduire la base équatorienne de Tiwinza, qui résiste toujours. Le bilan militaire reste incertain, et une extension du conflit n'est pas impossible. ● LES ÉTATS-UNIS ont décidé de suspendre leurs livraisons d'armes à l'Equateur et au Pérou.

M. Fujimori est contesté pour sa gestion du conflit avec l'Equateur

En dépit de la ferveur patriotique des Péruviens, des voix s'élèvent pour critiquer l'exploitation de la guerre par le chef de l'Etat, à deux mois de l'élection présidentielle

LIMA
de notre envoyé spécial

A Lima, le roi est nu. Sa méfiance profonde, son goût affiché pour le secret, pour la manipulation, son mépris avoué du dialogue se retournent contre le président Alberto Fujimori, qui donne l'impression d'un homme dépassé par les événements.

En l'absence d'informations dignes de ce nom, la presse produit des images d'Epinal illustrant la supériorité – réelle – de l'armée péruvienne, elle exhibe des clichés des *« loups de la guerre »*, les commandos de marines équipés à la Rambo, fonçant sur leurs Zodiac *« en direction de Tiwinza »*, une base équatorienne que Lima situe en territoire péruvien, sur le versant oriental de la cordillère du Condor. Sur le terrain, la réalité semble plus prosaïque et surtout plus dramatique. Les rares témoignages de soldats évacués des premières lignes font état de conditions de combat épouvantables. La pluie torrentielle, la brume persistante, la boue qui colle aux bottes, les marécages, les serpents et les chauves-souris voraces, des nuages de moustiques qui vous arrachent la peau, une chaleur de serre. *« C'est comme se battre en enfer,* dit l'un. *Il faut une heure pour faire vingt mètres... »* Il ajoute que les nuits sont *« terribles, angoissantes »*, les combattants à l'écoute des bruits de la *« grande forêt impénétrable »*, avec une visibilité très faible malgré la petite lanterne individuelle à infrarouge.

Le président Alberto Fujimori, si prolixe d'habitude sur toutes les chaînes de télévision, a attendu une semaine pour prononcer sa première allocution. Hésitant et mal à l'aise, il a accepté en fin de semaine de répondre aux questions de CNN. *« Une piètre prestation »*, de l'avis d'un diplomate. *« La journaliste de CNN paraissait en savoir plus que le président »*, ironise un général du cadre de réserve. *« On me connaît,* répète M. Fujimori, avec son drôle de petit sourire ironique et crispé, *d'abord j'agis, puis je parle... »* Il minimise le coût d'un conflit armé qui risque pourtant de durer et peut-être de s'étendre. *« C'est une goutte d'eau »*, dit-il. Il affirme encore curieusement ne pas avoir été *« surpris »* par le déclenchement du conflit, contredisant implicitement la thèse officielle qui rejette sur l'Equateur l'initiative de la première escarmouche.

MANQUE DE PRÉCISION

Alberto Fujimori, en tenue militaire, s'est rendu deux fois depuis la fin janvier sur une base avancée du nord, en compagnie du général de Bari, commandant en chef des forces armées. Mais ses commentaires sur la situation manquent de précision. Réticent à adopter une politique de transparence, le président péruvien n'a guère marqué de points sur le terrain diplomatique. Il a refusé de se rendre à Cumana, au Venezuela, pour la célébration du bicentenaire du maréchal Sucre. Il aurait pu y rencontrer le président équatorien Sixto Duran. Ce dernier a su exploiter une absence qualifiée de *« déplorable et impardonnable »* par l'éditorialiste de la revue *Caretas*. Le Pérou apparaît aujourd'hui isolé en Amérique latine, où la plupart des chefs d'Etat n'apprécient guère les professions de foi antidémocratiques de Fujimori.

Le ministère péruvien des affaires étrangères, après un long silence, s'est enfin décidé à nommer une délégation, qui devrait, les prochains jours, se rendre dans une vingtaine de pays pour exposer la thèse du Pérou quant au fond de la controverse frontalière. Une délégation uniquement composée de sympathisants du gouvernement, alors que l'Equateur a fait appel à des experts de tous les horizons politiques pour une mission idéologique. *« Nous avons perdu la première bataille, celle de l'information et de l'opinion internationale »*, estime une personnalité militaire.

L'Equateur, ajoute-t-elle, *« a réussi à présenter à l'extérieur l'image d'un Pérou agressif et violent »*.

Si la ferveur nationaliste est évidente et même bruyante à Quito, où le conflit a permis à un Sixto Duran, naguère critiqué par la classe politique il y a encore deux mois, de se refaire une belle santé, l'unanimité nationale n'est cependant pas moindre à Lima, bien que plus discrète. Les réserves, les critiques publiques suscitées depuis quelques jours par le comportement du gouvernement n'altèrent en rien le climat patriotique. Certains quartiers de la capitale sont hérissés de drapeaux nationaux. Il n'est pas un seul Péruvien qui ne soit pas convaincu du bien-fondé de la thèse officielle : l'Equateur est l'agresseur, les infiltrations de patrouilles équatoriennes à l'est de la cordillère du Condor ont déclenché le conflit actuel, les résolutions du protocole de Rio de 1942 sont intangibles, et il n'est pas question d'accepter un cessez-le-feu qui pourrait remettre en question ce protocole et impliquer un repli, même modeste, des forces péruviennes en Amazonie.

C'est le style de M. Fujimori, ses omissions, ses approximations, son intention manifeste d'exploiter le conflit pour redresser une popularité en déclin à deux mois de l'élection présidentielle (sa cote était tombée de dix points au début janvier) qui posent un problème. La manifestation des syndicats, jeudi, à Lima, a été significative. Les marcheurs ont à la fois dénoncé *« l'agression équatorienne »*, les limogeages arbitraires de diplomates péruviens par M. Fujimori en 1992 (117 fonctionnaires accusés alors d'homosexualité !), l'utilisation politique des forces armées et la privatisation de certains secteurs stratégiques de l'économie nationale. Exemple cocasse : une banque de Quito vient de prendre une participation financière importante dans des entreprises péruviennes !

« Ne confondons pas, disent les opposants. *Le patriotisme n'est pas la complicité. Si nous ne dénonçons pas dès maintenant les foilles du gouvernement, demain il sera trop tard... »* Ils ajoutent : *« Comment un gouvernement qui a fait un coup d'Etat en 1992, qui refuse le dialogue, qui a violé la Constitution, qui a transformé les forces armées en parti politique – déboissant ses tâches normales de sauvegarde de la souveraineté – pourrait-il avoir l'autorité lui permettant de se réclamer de l'Etat de droit pour le respect des traités internationaux, en particulier du protocole de Rio ? »*

L'accusation lancée par Mario Vargas Llosa – *« le conflit avec l'Equateur est une manœuvre de Fujimori pour, entre autres raisons, éluder les graves implications de hiérarques civils et militaires du régime avec les trafiquants de drogue »* – a choqué l'opinion, non tant par son contenu que par le moment choisi. Alvaro Vargas Llosa, fils de l'écrivain candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1990, a rappelé de son côté dans un journal de Miami *« qu'en 1991 Fujimori a signé avec les dirigeants équatoriens un gentleman's agreement qui avalisait la présence de détachements équatoriens à l'intérieur d'un territoire considéré comme péruvien. La première responsabilité de la situation actuelle est donc celle du gouvernement de Lima. »*

Marcel Niedergang

Sous-information

Les Péruviens se plaignent de ne pas être informés de la situation exacte dans la cordillère du Condor, deux semaines après le début des hostilités. De fait, le mutisme a été la règle imposée dans les milieux dirigeants, civils et militaires, pendant cette première phase de l'affrontement avec l'Equateur. Une attitude qui a favorisé la diffusion d'informations fantaisistes sur des *« attaques massives »* de l'armée péruvienne, et *« des opérations décisives par terre et par mer »*, de *« bombardements incessants de l'adversaire »* par les Mirage 2000 en appui des hélicoptères MI de fabrication soviétique.

Un bilan fiable des combats reste difficile à établir après quinze jours d'affrontements

L'ARMÉE péruvienne a poursuivi, vendredi 10 février, ses opérations militaires destinées à déloger les troupes équatoriennes de certaines de leurs positions dans la cordillère du Condor, notamment celle de Tiwinza. Les conditions climatiques – des pluies torrentielles se sont abattues sur la région – rendent plus difficiles les mouvements sur le terrain et l'utilisation de l'aviation. Lima a envoyé de nouveaux renforts en troupes (infanterie de marine) et en matériels, mais semble avoir du mal à remporter un avantage décisif malgré l'utilisation de l'aviation (*Le Monde* du 11 février). De son côté, Quito a annoncé avoir abattu vendredi deux avions péruviens (un Sukhoi et un appareil d'appui A-37). L'Equateur a, en outre, accusé Lima d'avoir utilisé des armes chimiques sur des positions équatoriennes, sans préciser s'il y avait eu des victimes. *« Nous sommes habitués aux absurdités des Equatoriens »*, ont répondu les Péruviens en démentant formellement cette information.

Après quinze jours d'affrontements, il est difficile d'établir un bilan fiable des combats. Ce conflit frontalier, qui tient plus de la guérilla tropicale que de la guerre classique, reste pour l'instant sans contours très précis. Les communiqués des deux parties annoncent régulièrement une montée en puissance militaire sur le terrain, sans qu'il soit possible d'évaluer clairement le rapport des forces. Quant à la ligne de front dans la vallée du Cenepa, elle n'existe pas : ce théâtre d'opérations fait plus penser à celui du Vietnam qu'à celui de la guerre du Golfe, avec ses postes disséminés dans cette région de plateaux et de crêtes, recouverte d'un végétation très dense, qui culmine à plus de 1 500 mètres.

Dans cette *ceja de selva* (forêt montagneuse), les combats se déroulent le plus souvent au niveau de la section (une trentaine d'hommes), voire de la simple patrouille (une douzaine), et se réduisent à des accrochages (ce qui explique la relative faiblesse des pertes). L'armement utilisable dans de telles conditions reste assez réduit : au-delà du fusil-mitrailleur et de la grenade, l'emploi d'armements plus lourds reste aléatoire (des mines ont été utilisées, notamment par les Equatoriens). Même les mortiers sont d'un usage peu sûr, les obus éclatent le plus souvent en percutant en hauteur les branches d'arbres. D'autre part, contrairement à certaines informations, il est tout à fait impossible que des blindés aient été engagés directement dans les opérations. Le terrain – *« épouvantable »* aux dires de ceux qui le connaissent – est impraticable pour des chars ou des blindés légers.

DES HÉLICOPTÈRES VULNÉRABLES

Le recours à l'aviation semble, également, assez inopérant pour l'instant bien que le Pérou prétende avoir procédé à un *« bombardement massif »* de certaines positions équatoriennes. Toutefois, les spécialistes de ce type de conflit doutent de l'efficacité de ce genre d'opération dans une région où l'approche de l'objectif est rendue très difficile par le relief et la forêt. Il semble également que les Péruviens aient renoncé à engager aussi systématiquement qu'au début des hélicoptères de combat. Il se sont révélés (comme en Somalie d'ailleurs) assez vulnérables, toujours à cause de la végétation, qui permet aux tireurs au sol de voir sans être vus du ciel (Quito affirme avoir déjà abattu quatre hélicoptères).

Le Pérou craint aujourd'hui que l'Equateur ne cherche à élargir la zone des conflits en tentant de s'infiltrer au Pérou par le bassin de la rivière Santiago, au nord-ouest de la cordillère du Condor. Le président péruvien Alberto Fujimori a déjà prévenu Quito que si une agglomération péruvienne était attaquée une *« attaque trois fois supérieure »* serait déclenchée en représailles.

Pierre Servent

« Une muraille de brousse inextricable »

De notre envoyée spéciale dans la zone des combats

Pour la première fois depuis le début des affrontements entre le Pérou et l'Equateur, la presse internationale a pu se rendre, vendredi 10 février, dans la zone des combats, coté péruvien. PV 1 est un poste de surveillance de l'armée péruvienne, situé à seulement 14 kilomètres de la frontière équatorienne. *« La visite à PV 1 va vous décevoir. Il n'y a rien à voir sauf quelques refuges en bois couverts de palme où vivent nos troupes depuis une cinquantaine d'années »*, a expliqué les généraux qui ont accompagné les journalistes pour cette visite organisée, non sans difficultés, par les autorités péruviennes.

« PV 1 est situé à une latitude sud de 3 degrés, 32 minutes, 15 secondes et une longitude est de 78, 17, 56, c'est-à-dire que ce poste a toujours appartenu au Pérou », explique le commandant du poste, le lieutenant-colonel Manuel Lazarte, en guise de bienvenue, en indiquant la position exacte de ses installations grâce à un compas positionnel satellite. Ces derniers jours, PV 1 a été attaqué à plusieurs reprises, notamment par des hélicoptères équipés de lance-roquettes. La dernière attaque remonte à la veille de cette visite, qui n'a d'ailleurs duré que vingt minutes en raison des *« risques encourus »*. Officiellement, ces raids n'ont pas fait de morts. Il est vrai que les quatre modestes constructions en bois, au toit de palme, occupées aujourd'hui par une soixantaine de soldats et leur chef, n'ont pas été endommagées. Mais à moins de cent mètres de ce refuge, quatre impacts au sol sont visibles. *« Il y en a bien plus sur les versants qui entourent le poste »*, commente le commandant Lazarte.

PV 1 reste donc vulnérable bien que l'armée péruvienne ait, semble-t-il, récupéré deux des trois bases que l'armée équatorienne avait installées près du fleuve Cenepa, à la fin janvier. Il s'agit de *Base sur* et de *Los Tullos*. Mais pour l'instant, les Péruviens se cassent toujours les dents sur Tiwinza. Pour justifier cette résistance, les responsables de l'information du commandement en chef de l'armée et de l'armée de terre, les généraux Raul Suarez et Daniel Mora, qui ont escorté la presse, expliquent : *« Tiwinza est une muraille de brousse inextricable. Les Equatoriens occupent les hauteurs. Nos commandos doivent se frayer un chemin, pas à pas. Parfois, en un seul jour, nous n'avançons que de vingt mètres. Non seulement les abords sont minés mais les combats se pratiquent également au corps à corps. C'est pire que le Vietnam. Tiwinza est à dix minutes en hélicoptère depuis la base équatorienne de Loangas, d'où part le ravitaillement, tandis que nous sommes situés à deux heures et demie de notre base principale El Milagro, située près de la ville de Bagua. Le facteur climatique est notre principal ennemi. »*

LANCE-ROQUETTES

La cordillère du Condor est couverte en permanence de nuages. Pour remonter le Cenepa en direction de PV 1, les hélicoptères de fabrication russe doivent partir de Bagua (à 200 kilomètres du conflit), longer le fleuve Cenepa pour faire escale dans une des bases-relais. Ils sont obligés de frôler les cimes des arbres et de naviguer entre les hautes collines qui surplombent le Cenepa pour éviter que des tireurs équatoriens armés de lance-roquettes et embusqués sur les hauteurs de la cordillère occidentale ne les atteignent.

Depuis le début du conflit, les morts, côté péruvien, seraient au nombre de trente et un. Les soixante-dix « disparus » dont parlait un récent communiqué officiel ont repris contact avec leur base. Pour ce qui concerne les blessés, à l'hôpital de la base de El Milagro, son responsable, le docteur Rubio, nous a précisé que sur soixante-dix soldats hospitalisés, seulement le tiers le sont à cause de projectiles, les autres sont victimes de cette région inhospitalière (déshydratation, infections des blessures). Cependant, une vingtaine de blessés graves ont été transférés à Lima, une majorité d'entre eux ayant été mutilés par des mines semées par les Equatoriens.

Nicole Bonnet

L'armée mexicaine s'est emparée du quartier général des rebelles zapatistes

ONZE MOIS après le début du conflit du Chiapas, l'armée mexicaine s'est emparée, vendredi 10 février, du village de Guadalupe Tepeyac, quartier général de la guérilla zapatiste. Un colonel et deux soldats ont été tués par des tireurs isolés qui ont attaqué un détachement militaire. La prise de Guadalupe Tepeyac et d'Aguascalientes a été réalisée au moyen d'une trentaine d'hélicoptères. Des éléments des forces aériennes ont aussitôt pris position dans les deux villages et les montagnes alentour. Les témoins, cités par l'agence mexicaine Notimex, ont ajouté que les militaires *« maintiennent un contrôle aérien sur le territoire zapatiste »* et que *« tout est calme à Guadalupe Tepeyac, Aguascalientes et dans la région »*. Quelques heures avant l'annonce de la prise de Guadalupe Tepeyac, des correspondants de presse avaient observé le passage en direction du quartier général rebelle d'un important convoi militaire de près de 2 000 hommes et d'une centaine de véhicules, dont des blindés et des automitrailleuses, appuyés par la flottille d'hélicoptères.

Le ministre de la justice, Antonio Lozano, a indiqué à Mexico au cours d'une conférence de presse, que, *« jusqu'à présent, toutes les actions du ministère menées avec le soutien de l'armée mexicaine sont pacifiques »*. Le ministre a assuré que les militaires avaient pénétré dans une dizaine de localités de la région sans rencontrer de résistance. C'est à la suite de la découverte de caches d'armes et de plans d'intervention de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) que les autorités avaient décidé de lancer une offensive contre la guérilla du Chiapas.

Deux dirigeants de l'EZLN ont par ailleurs été arrêtés vendredi. Jorge Santiago Santiago et Jorge Javier Elorrega Berdegue faisaient partie des cinq personnes recherchées par la justice et l'armée mexicaine, dont le président Ernesto Zedillo a ordonné l'arrestation jeudi. Le « sous-commandant Marcos » et deux autres de ses adjoints ont jusqu'à présent échappé aux recherches. Le ministère de la justice a par ailleurs présenté vendredi à la presse vingt-cinq membres présumés de l'EZLN appréhendés après un affrontement armé qui les avait opposés jeudi à la police fédérale, près de la ville de Toluca, à 60 km de la capitale mexicaine.

CRAINTE DES ATTENTATS

Sur l'aéroport de Tuxtla Gutierrez, la capitale du Chiapas, des avions-cargos stationnent sur les pistes et la Croix-Rouge a été placée en état d'alerte. Le « gouverneur parallèle » de la région, Amado Avendano, soutenu par les zapatistes, a estimé que l'intervention militaire constituait *« une déclaration de guerre et la fin de la trêve »*. Certains experts redoutent que les rebelles ne lancent une campagne d'attentats à la bombe dans d'autres régions du pays, comme cela avait été le cas en 1994 au plus fort de l'insurrection. A Mexico, les autorités ont multiplié les patrouilles de police.

L'évêque de San Cristobal de las Casas et médiateur dans le conflit du Chiapas, Mgr Samuel Ruiz, a estimé vendredi que la situation était *« préoccupante »* dans la région. Le prélat, de retour de Mexico, a affirmé que les mandats d'arrêt lancés contre les chefs guérilleros *« pourraient donner lieu à une chasse aux sorcières »* et qu'il était *« inquiet »* des éventuelles réactions des habitants. Mgr Ruiz, qui préside la Commission nationale de médiation (CONAI), reconnue par les deux parties, a ajouté qu'il faudrait attendre encore plusieurs jours pour *« avoir un panorama clair de ce qui va se passer au Chiapas »*, mais qu'en tout état de cause il fallait *« continuer à travailler pour la paix »*. Le département d'Etat américain, sans critiquer l'action lancée par la présidence mexicaine, l'a invitée vendredi à *« faire preuve de retenue »*. *« Les gouvernements ont le droit et la responsabilité de protéger leurs citoyens contre la violence tout en respectant les droits de l'homme »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat. – *(AFP, Reuter.)*

Mme Albright part en campagne pour sauver l'ONU

Proche de Bill Clinton, l'ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations unies veut contrer l'offensive isolationniste des républicains

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

Madeleine Albright a une mission : sauver l'ONU des attaques des républicains. Membre du cabinet du président Clinton et ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, elle a déclaré la guerre : *« Il y a ceux qui, en vertu d'un certain « contrat », veulent non pas réformer mais tuer les Nations unies (...). Notre administration ne permettra jamais que la Charte de l'ONU, rédigée par les Américains, soit déchirée. »*

Sa cible : le programme du Parti républicain, résumé dans le « Contrat avec l'Amérique », qui interdit, entre autres, la participation des troupes américaines à des opérations sous commandement étranger et exige que les Etats-Unis soient remboursés pour leur participation volontaire aux missions des Nations unies. Ainsi, les factures pour l'intervention militaire des Etats-Unis en Haïti, pour la surveillance des régimes de sanctions contre l'Irak et la Serbie ou encore pour l'aide humanitaire au Rwanda seraient présentées à l'ONU. *« A en croire les républicains, c'est l'ONU qui nous doit de l'argent et non pas l'inverse,* explique un conseiller de Mme Albright. *C'est comme si la France demandait à être remboursée pour l'opération « Turquoise » [au Rwanda]. C'est ridicule. »*

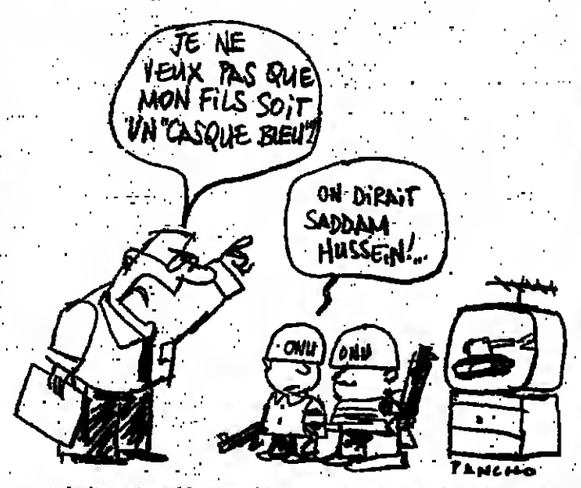

« DIRE LA VÉRITÉ »

La méthode choisie par Mme Albright est épuisante, mais simple : convaincre les sénateurs et députés républicains, à travers leurs électeurs, que *« c'est une mauvaise politique que d'être anti-ONU »*. Au cours des trois prochains mois, Mme Albright va mener campagne dans dix Etats américains. Elle s'adressera aux militaires, qui *« comprennent les avantages de l'ONU comme instrument permettant de partager le fardeau »* des interventions extérieures. Elle parlera aussi aux étudiants, aux milieux d'affaires et directement à la population lors de dizaines d'interventions télévisées et de rencontres avec les rédacteurs en chef des plus grands journaux du pays.

Selon elle, il suffit de *« dire la vérité »* : les opérations de maintien de la paix, *« tellement vitales pour la sécurité internationale »*, ne coûtent pas cher : 4 dollars par personne et par an. En ce moment, huit cents soldats américains *« seulement »* sont sous commandement étranger (un général norvégien) en Macédoine, *« un pays où il n'y a pas de guerre »*. Les Etats-Unis participent rarement aux opérations militaires de l'ONU : avec 963 soldats, ils sont au 26e rang parmi les fournisseurs de troupes.

« Tout dépend de la façon dont on formule la question, explique un diplomate américain. *Si l'on demande : voulez-vous que vos enfants soient sous le commandement de Boutros Ghali ? la réponse sera négative. Mais si la question est : devrait-on utiliser l'ONU pour faire avancer les objectifs américains dans le monde ? la réponse sera sûrement positive. »* Ce diplomate réfute aussi *« l'idée très répandue en Europe selon laquelle les Américains n'aiment pas l'ONU »*. Selon les statistiques, assure-t-il, *« l'ONU est plus populaire aux Etats-Unis qu'en France ou en Allemagne »*.

Afin d'apaiser les républicains, le gouvernement Clinton a déjà fait adopter une loi qui réduira à partir d'octobre la contribution américaine aux opérations de maintien de la paix de 30,4 % à 25 %. *« Réduire la quote-part américaine de 5 % me semble raisonnable, surtout si l'on constate que la Chine, par exemple, paie moins de 1 % et que, en plus, elle ne participe jamais aux opérations militaires de l'ONU,* estime un diplomate occidental, *mais la réduire à zéro, comme le préconisent les républicains, serait effectivement la mort des opérations de maintien de la paix. »*

L'ambassadeur à l'ONU a lancé sa campagne, la semaine dernière, en annonçant, lors d'une conférence de presse au département d'Etat : *« En tant que membre du cabinet, je recommanderai au président d'apposer son veto à ces projets de loi »* des républicains.

UNE « MISSION »

Mme Albright a traversé une période de visible dépression, notamment à la suite du changement de politique des Etats-Unis en Bosnie à la fin de l'année dernière : il ne faisait pas bon vanter les mérites de l'ONU quand le président Clinton, prenant ses distances avec l'idée d'une levée de l'embargo sur les armes au profit des Bosniaques, parut se rapprocher de la politique de l'Organisation, que certains qualifient d'*« abdication »*. Mais Madeleine Albright, aujourd'hui, est de retour, plus déterminée et énergique que jamais. *« Vous avez compris ce que j'ai à faire ?* demandait-t-elle, le week-end dernier, aux journalistes à New York. *Alors, la prochaine fois que mes collègues au Conseil de sécurité feront des remarques désobligeantes telles que :* Albright n'est jamais au Conseil, *vous leur répondrez :* Albright a une mission ! »

A. B. P.

Moscou essuie un nouvel échec au sommet de la CEI

Les pays de l'ex-URSS n'ont pas signé de pacte sur la sécurité collective

Boris Eltsine n'a pas réussi, lors du sommet des chefs d'Etat de la CEI qui s'est tenu à Alma-Ata, à convaincre ses partenaires de l'ex-URSS de renforcer leurs liens, notamment en matière de sécurité. Ces dirigeants n'ont ainsi pas accepté d'avaliser le projet russe de défense commune des frontières extérieures de la CEI.

MOSCOU
de notre correspondant

A Alma-Ata, la Russie a essuyé, vendredi 10 février, un nouvel échec cuisant, même s'il a été officiellement présenté comme un succès à Moscou, dans son entreprise de faire réellement de la Communauté des Etats indépendants (CEI) l'héritière de l'URSS. Ce quinzième sommet des douze chefs d'Etat de la CEI, réuni dans la capitale du Kazakhstan, devait pourtant constituer *« un tournant »*. Boris Eltsine reconnaissait ainsi, la veille de l'ouverture, que, *« malgré les nombreux accords d'intégration et de coopération* (entre les pays de la CEI), *il n'y a pas eu de résultats, notamment dans le domaine économique »*, pour ne pas parler des rêves militaires russes. Mais cette fois-ci, malgré les quelque quatre cents accords déjà signés et aussitôt oubliés, malgré le conflit tchétchène (qui, selon le président russe, n'allait *« pas nuire au processus d'intégration au sein de la CEI »*), les choses allaient changer. *« Je pense que tous les membres de la CEI vont finalement signer un texte sur la sécurité collective »*, disait Boris Eltsine.

Les Russes étaient arrivés avec trois accords en poche à ce sommet, présenté comme devant être un « tournant » : le premier, préparé la veille avec l'Ukraine, évite soigneusement d'évoquer les désaccords de fond entre Moscou et Kiev ; le second, signé il y a un mois, se propose de mettre en place une union douanière avec le Kazakhstan et la Biélorussie ; le troisième, conclu fin janvier, institue une coopération militaire avec le Kazakhstan. A l'issue du sommet, le maître du Kremlin, qui semblait *« affaibli »* (*lire ci-contre*), s'est abstenu de participer à la conférence de presse finale, laissant la difficile tâche à son premier ministre de présenter les maigres résultats de la réunion.

ACCORDS NON APPLIQUÉS

Les chefs d'Etat de la CEI ont en effet rejeté le projet russe de défense commune des *« frontières extérieures »* de la CEI. Ils ont adopté, à la place, un vague *« document »* ukrainien qui prévoit une *« coordination des efforts des pays* (membres) *dans le domaine de la défense de leurs frontières »*. C'est-à-dire rien. *« Particulièrement important à l'heure où le nouveau Congrès* (américain) *tente de ressusciter le programme de guerre des étoiles »*, selon les mots d'un haut responsable russe du ministère de la coopération avec la CEI, le projet caressé par Moscou de reconstituer une défense antiaérienne commune a aussi été rejeté d'entrée de jeu. Cela n'a pas empêché le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, d'affirmer à son retour à Moscou que, *« pour la première fois, tous les Etats de la CEI ont manifesté leur volonté de créer un système commun de défense aérienne »*.

Proposé par le Kazakhstan, un des pays les plus proches de Moscou, un *« pacte »* d'assistance mutuelle pour protéger l'intégrité territoriale des pays de la CEI a été remplacé par un simple mémorandum sur *« la paix »*, sans valeur. Apparemment, dans la CEI, personne n'a envie, par exemple, de rejoindre en Tchétchénie les forces armées russes. Même si, selon Boris Eltsine, celles-ci *« ne participent pas aux hostilités mais sont engagées dans un travail constructif »* dans cette République, où la situation est, selon lui, *« normale »*.

Sur le plan économique, les choses n'ont pas beaucoup avancé non plus, malgré la signature de treize accords, dont l'un sur la *« standardisation des transports ferroviaires »*, qui iront sans doute s'ajouter à des dizaines d'autres, non appliqués, tandis que certains mécanismes de l'ex-URSS continuent, eux, de fonctionner tout seuls. Le chef du gouvernement russe a cependant estimé que *« l'union économique des pays de la CEI sera réalisée tôt ou tard »*. Faute d'autres sujets de consensus et d'autres idées politiques, les pays de la CEI se sont mis d'accord pour fêter en commun, le 9 mai 1995, le cinquantième anniversaire de la *« victoire sur le fascisme »*.

Jean-Baptiste Naudet

Les nouvelles frasques de Boris Eltsine

MALADIE, état avancé d'ébriété ou les deux à la fois ? : toujours est-il que le comportement étrange de Boris Eltsine au sommet de la Communauté des états indépendants (CEI), vendredi 10 février à Alma-Ata, a, une fois de plus, relancé les spéculations. Elocution pâteuse, difficultés à se déplacer, impossibilité de s'extirper de sa voiture sans l'aide de ses gardes du corps, le président russe a, parfois, donné, lors de son séjour de 24 heures dans la capitale du Kazakhstan, l'impression d'un homme à la dérive. Dès vendredi soir, la chaîne de télévision russe diffusait, à une heure de grande écoute, dans un sujet qualifié par le présentateur du journal télévisé d'*« événement principal du jour »*, les images d'un Boris Eltsine essoufflé, obligé d'avoir recours à un responsable du protocole pour se rendre dans la salle de réunion.

UNE « FÊTE » DANS L'AVION

Dès sa descente d'avion, M. Eltsine avait donné le ton : trébuchant sur une des marches de la passerelle, il s'était retrouvé dans les bras de Noursoultan Nazarbaïev, le président kazakh, qui le réceptionna de justesse. Consigne fut alors donnée aux journalistes de ne pas enrayer le chef de l'Etat russe avec leurs questions. On expliqua aussi qu'une *« fête »* venait d'être donnée dans l'avion à l'occasion des cinquante ans du chef du protocole présidentiel. Enfin, à l'issue du sommet, le président russe annonça, d'une voix pâteuse, qu'il ne participerait pas à la conférence de presse finale.

A deux reprises déjà au cours des six derniers mois, le comportement de Boris Eltsine avait fait scandale. En août, à Berlin, il avait multiplié les entorses au protocole. Hirsute et incohérent, il avait ravi la baguette du chef d'orchestre, et entonné un *« Kalinka »* tonitruant. La presse russe laissait entendre que le président aurait, lors de ce voyage, cassé une bouteille sur la tête d'un de ses collaborateurs. En septembre, c'est à Shannon qu'il se distinguait : resté à bord de son avion, Boris Eltsine avait laissé le premier ministre irlandais, Albert Reynolds, battre la semelle pendant vingt minutes sur le tarmac de l'aéroport. En vain.

Les Russes, dont la tolérance pour ce genre de travers est légendaire, plaisantent aujourd'hui sur les frasques de *« Boria »* qui, depuis Shannon, dit-on, *« n'est jamais redescendu de l'avion »*.

Marie Jégo

Les Occidentaux restent divisés sur la question de la levée des sanctions contre Belgrade

Les Américains hésitent devant ce moyen préconisé par la France pour relancer le processus de négociations sur les conflits de Croatie et de Bosnie

NEW YORK (Nations Unies)
de notre correspondante

Si la Serbie acceptait de reconnaître les frontières des Républiques voisines, les Etats-Unis ne seraient pas opposés à une levée partielle des sanctions contre Belgrade. Dans un entretien accordé vendredi 10 février au *Monde* et à CNN, Richard Holbrook, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires européennes, estime que si le président serbe, Slobodan Milosevic, se montrait prêt à prendre cette *« décision majeure »*, la communauté internationale pourrait assouplir les mesures d'embargo imposées à son pays depuis 1992. Washington, qui considère le président Milosevic comme *« l'initiateur »* de la guerre en Bosnie-Herzégovine, ne serait cependant pas favorable, *« pour le moment »*, à la levée totale des sanctions internationales, imposées contre la Serbie et le Monténégro depuis 1992. *« La levée totale des sanctions équivaudrait à récompenser Milosevic »*, estime l'administration américaine.

Pourtant, lorsque la question est posée en termes de *« suspension »* des sanctions (c'est-à-dire une mesure éventuellement réversible), la réponse de M. Holbrook est plus nuancée. *« La question des sanctions est extrêmement compliquée. Nous sommes en négociation intense avec nos partenaires du groupe de contact à ce sujet »*, dit-il. *« Il y a sur la table un menu avec, d'un côté, la liste des sanctions et, de l'autre, ce que la Serbie doit faire pour qu'on les suspende. Mais il n'y a évidemment pas d'accord entre nos partenaires là-dessus »*, précise-t-il. Parmi les mesures que devrait prendre le président serbe figure, selon Washington, la reconnaissance de la Macédoine. Un diplomate à New York ironisait sur cette dernière exigence de Washington en disant qu'elle *« charge encore la barque, déjà très lourde, de Milosevic »*.

EMBARGO VIOLÉ

Quelle serait la réaction du groupe de contact des grandes puissances (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Allemagne et Russie) si le président serbe décidait de reconnaître les frontières de la Croatie mais pas celles de la Bosnie ? *« Lors de ma dernière rencontre avec les Croates, la semaine dernière à Munich,* répond M. Holbrook, *les ministres des affaires étrangères et de la défense de la Croatie nous ont assuré que Zagreb n'accepterait pas un accord avec Belgrade aux dépens de la Bosnie. »* M. Holbrook ajoute qu'en ce qui concerne les Etats-Unis un accord entre Belgrade et Zagreb est *« une affaire entre ces deux gouvernements »* et non pas dans le cadre du plan du groupe de contact. Le diplomate américain se dit, en outre, préoccupé par la fragilité de la confédération des Croates et Musulmans en Bosnie, créée sous la houlette de Washington en mars 1994.

Quelques mesures très limitées de levée des sanctions ont déjà été consenties à la Serbie, l'été dernier, quand le président Milosevic avait décrété qu'il coupait tout soutien aux Serbes de Bosnie en raison de leur refus du plan de paix. Cet embargo supposé contre Pale (le fief des Serbes de Bosnie) est cependant violé. La presse américaine a fait abondamment état de ces violations par Belgrade de ses engagements, notamment à la suite des vols d'hélicoptères entre la Serbie et la Bosnie orientale. Le secrétaire d'Etat adjoint explique que, sur cette question aussi, il y a des divergences de points de vue entre les membres du groupe de contact. *« Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a eu des violations, mais il y a des divergences sur leur importance et sur ce qu'il faut faire. »* Selon lui, certains faits n'ont pas été établis, rendant une décision d'autant plus difficile : *« Nous ne savons pas, par exemple, ni ce que les hélicoptères transportaient ni qui avait autorisé leur décollage. »* M. Holbrook maintient ses propos récents, amplement repris par la presse américaine, concernant les rencontres des responsables américains avec le leader serbe bosniaque, Radovan Karadzic. *« Nous n'avons aucune intention de franchir les montagnes de Bosnie pour aller à Pale et entendre les mensonges que nous sert Karadzic »*, avait dit sans ambages M. Holbrook à une radio américaine. *« Je répète ce que j'ai dit à propos de Karadzic »*, nous dit-il. *« Nous sommes allés à Pale parce que Karadzic avait fait savoir, par des intermédiaires, qu'il serait prêt à accepter le plan de paix du groupe de contact comme base des négociations de paix, mais au bout de trois réunions nous savons qu'il raconte n'importe quoi, alors finies les rencontres avec Karadzic. »*

LE DILEMME DE M. MILOSEVIC

M. Holbrook se dit *« extrêmement préoccupé »* par la décision de la Croatie de ne plus renouveler le mandat de la force de protection des Nations unies dans son pays. En janvier dernier, le président croate, Franjo Tudjman, a officiellement demandé que le mandat de quelques quinze mille « casques bleus », déployés en Croatie depuis le printemps 1992, ne soit pas renouvelé. Les soldats de l'ONU se sont interposés entre l'armée croate et les forces des Serbes de Krajina qui occupent un tiers du territoire croate, et leur mandat arrive à expiration le 31 mars. *« Si M. Tudjman maintient sa décision, la situation pourrait être explosive »*, estime le responsable américain. *« L'ironie, c'est que depuis 1991 le territoire de l'ex-Yougoslavie n'avait jamais connu une telle accalmie et que nous pourrions être, aujourd'hui, à quelques semaines d'une guerre généralisée. »* Selon lui, une guerre entre l'armée croate et les Serbes de la Krajina poserait *« un dilemme difficile »* pour le président serbe. *« Devra-t-il se porter au secours de ses frères à l'Ouest ou pas ? La réponse n'est assurément pas facile. »* La guerre en Croatie aurait aussi, estime M. Holbrook, des conséquences *« désastreuses »* pour le conflit bosniaque.

Quant à la conférence internationale, proposée par Paris par le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, Richard Holbrook explique que les Etats-Unis y seraient *« évidemment »* favorables si ce sommet était *« bien préparé »*. Les Etats-Unis, précise-t-il toutefois, n'y seront pas représentés au niveau du secrétaire d'Etat. Et M. Holbrook de conclure en décrivant la guerre en ex-Yougoslavie comme étant *« la plus grande défaite du leadership collectif de l'Occident depuis 1938 »*.

Afsané Bassir Pour

Les propositions françaises

C'est une suspension totale des sanctions imposées en mai 1992 par l'ONU à la Serbie que propose la France pour relancer le processus des négociations sur les conflits de Croatie et de Bosnie. Paris suggère qu'une telle mesure soit offerte au régime de Slobodan Milosevic, à condition qu'il accepte de reconnaître les Républiques de Croatie et de Bosnie dans leurs frontières actuelles, ce qui serait un renoncement formel à la constitution de la « Grande Serbie ». Simultanément, Zagreb devrait régler son conflit avec les Serbes sécessionnistes de Krajina, conformément à un plan international qui prévoit l'attribution d'une large autonomie à cette région de Croatie. Ainsi serait désamorcée, estime Paris, la menace d'une reprise de la guerre en Croatie. Cet ensemble de mesures ferait l'objet du sommet que propose Paris entre les présidents Milosevic (Serbie), Tudjman (Croatie) et Izetbegovic (Bosnie), et les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres du *« groupe de contact »* sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Allemagne). Des représentants de ce *« groupe de contact »* doivent se rencontrer à Paris lundi 13 février.

Au Zimbabwe, la crise économique attise les tensions raciales

Le passage à l'économie de marché a renforcé la mainmise de la minorité blanche sur les affaires

Le verdict du procès du médecin blanc Richard McGown, accusé d'être responsable de la mort de plusieurs patients noirs, n'a pas déclenché les violences redoutées par certains. Pourtant, la tonalité anti-européenne fait désormais partie du discours du président Mugabe à l'approche des élections législatives : une radicalisation verbale qui vise surtout à masquer les difficultés quotidiennes croissantes de la population.

HARARE
de notre envoyé spécial

Beaucoup voyaient dans le procès du docteur Richard McGown un signe manifeste de la détérioration des relations entre la communauté noire et la communauté blanche. Pourtant, l'affaire a fait long feu. Le médecin-anesthésiste blanc, accusé par une partie de l'opinion publique de pratiquer des expériences sur ses patients noirs *(lire ci-dessous)*, vient d'être condamné à douze mois de prison, dont six avec sursis. Après avoir fait appel, il a été mis en liberté sous caution.

Les débats s'étaient déroulés dans un climat passionné. Et même si, aujourd'hui, certains voudraient ne voir dans cette affaire qu'une simple péripétie, l'épisode risque de laisser quelques traces. Pour beaucoup de Noirs, les actes reprochés au docteur McGown, médecin hautain et sûr de lui, illustrent le mépris dans lequel les « Rhodies » qui, avant l'indépendance, dirigeaient la Rhodésie, tiennent leurs concitoyens noirs.

Pour les Blancs, en revanche, l'agitation faite autour du procès est une nouvelle manifestation du harcèlement auquel les soumettent les cercles dirigeants noirs. *« Si une telle mésaventure peut survenir à un médecin, qui garantit que, demain, un professeur blanc ne sera pas accusé par des parlementaires ignorants de se livrer à des attouchements sexuels sur ses élèves noirs ? »*, remarque un journaliste. Il se souvient que, l'an dernier, le directeur d'un grand hôtel d'Harare avait déjà dû quitter le pays après une campagne mensongère, qui l'accusait de gaver de bifteck une douzaine de chiens alors que ses employés étaient chichement nourris.

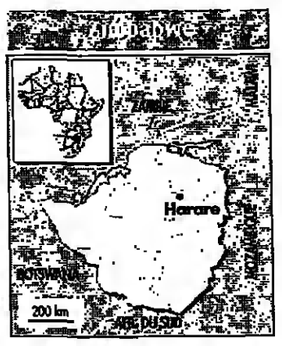

DÉCLARATIONS IMPRUDENTES

Pourtant rien n'indique que le Zimbabwe soit à la veille d'affrontements raciaux. Une promenade dans les rues animées d'Harare, où circulent sans crainte de nombreux Blancs, suffit à convaincre que l'exercice est sans risque. Après des années d'une sanglante guerre de libération, après l'indépendance arrachée en 1980, la politique de réconciliation nationale conduite par le gouvernement du président Robert Mugabe a porté ses fruits. Blancs et Noirs ne se fréquentent que superficiellement, mais cohabitent sans agressivité.

Mais, depuis quelques mois, à plusieurs reprises, le président Mugabe et le vice-président Joshua Nkomo se sont laissés aller à des déclarations pour le moins imprudentes, menaçant d'expulser du pays ces *« Blancs qui considèrent leur peau comme plus précieuse et plus sacrée que la nôtre »*. Le quotidien gouvernemental *Herald* a complaisamment publié des articles et des lettres de lecteurs qui reprenaient le même thème.

Cette « nervosité » doit beaucoup aux prochaines échéances électorales. Personne ne doute à Harare que, face à une opposition divisée, le ZANU-PF, ancien parti unique qui préside aux destinées du pays depuis l'indépendance, gagnera haut la main les élections générales prévues pour la fin du mois de mars. Mais depuis que, en 1991, le Zimbabwe a décidé d'abandonner le socialisme et d'instaurer l'économie de marché, le régime traverse une profonde crise d'identité.

Soumis à un plan d'ajustement structurel douloureux, la majorité des Zimbabwéens ont subi, en quelques années, une baisse dramatique de leur niveau de vie. Le redressement des indices macro-économiques constaté depuis deux ans n'a pas suffi à compenser les conséquences de la sécheresse de 1992, l'exode rural, le manque de débouchés pour les 250 000 élèves qui, chaque année, quittent l'école, la détérioration constante des services de santé ou les perspectives de licenciements dans une fonction publique pléthorique.

Tout en appliquant la politique décidée en collaboration avec le FMI et la Banque mondiale, le président Mugabe n'a lui-même jamais caché les sentiments qu'il éprouvait à l'égard du nouveau cours. La traditionnelle opacité des cercles dirigeants dissimule mal les divergences qui s'y expriment. S'il est exclu qu'elles aboutissent à la remise en cause de la politique économique suivie depuis cinq ans, elles donnent naissance à des initiatives désordonnées où la question raciale est un critère de décision important.

LA REDISTRIBUTION DES TERRES

Ainsi de la redistribution des terres. Alors que quelque sept millions de paysans noirs – 63 % de la population – pratiquent une économie de subsistance sur 40 % de la surface agricole du pays, 4 500 fermiers, en majorité blancs, exploitent 30 % de la surface cultivable dans des fermes à vocation commerciale dont la taille est rarement inférieure à 1000 hectares. Dotés des moyens financiers et du savoir-faire, ces héritiers des anciens colons fournissent, grâce au maïs et au tabac (dont le Zimbabwe est le premier exportateur mondial), une bonne partie des recettes du pays.

Depuis 1992, une loi autorise le gouvernement à exproprier les exploitants agricoles comme bon lui semble. Officiellement, il s'agit de réinstaller quelque 160 000 familles de paysans noirs dépourvus de terres. Les fermiers blancs ont aussitôt hurlé à la confiscation arbitraire tandis que les autorités leur répliquaient qu'ils falsaient – tout comme à l'époque coloniale – la preuve de leur racisme. En réalité, compte tenu du dynamisme des fermes commerciales et des indispensables recettes qu'elles procurent à l'Etat, une centaine seulement ont été, jusqu'à maintenant, promises à l'expropriation.

Et les exploitations qui ont été expropriées ont été reloguées... à des membres de la nomenklatura, parmi lesquels le chef de l'armée de l'air ou le ministre de l'éducation, Witness Mangwende. Ancien ministre de l'agriculture, ce dernier avait été la cheville ouvrière de la loi de 1992. Le scandale suscité par la révélation de cette affaire a poussé le gouvernement à officiellement suspendre les baux. Mais, selon les dernières informations circulant à Harare, une bonne partie des nouveaux bénéficiaires continueraient à occuper leurs terres.

Des tensions identiques se manifestent dans le secteur de l'industrie et des affaires. Et, là encore, ce sont des cercles de l'ancienne nomenklatura qui, s'abritant derrière les sensibilités raciales, sont à la pointe du combat. Longtemps protégés par leur monopole politique, ils n'avaient jusqu'alors pas jugé bon de jouer les entrepreneurs. Mais l'ouverture du jeu économique a privé de ressources ceux qui jouaient un rôle d'intermédiaire obligé entre l'Etat et le secteur privé, majoritairement blanc.

L'AFFAIRE DES PRÊTS

Poussés à la reconversion, ces entrepreneurs tentent désormais d'investir le bastion blanc des affaires, exigeant une vigoureuse politique d'« africanisation ». En quelques mois, des groupes de pression ont fleuri, accusant les milieux économiques blancs de se refuser au partage pour des raisons raciales. Tous n'ont qu'une seule revendication : obtenir des prêts bancaires à un taux raisonnable. Réponse d'un banquier blanc : *« Ce n'est pas nous mais le gouvernement qui a fixé le taux d'intérêt à 35 % pour combattre l'inflation générée par le déficit budgétaire. »* Quant aux accusations de discrimination raciale, le même se défend de tout parti pris, affirmant que son établissement financera *« tout projet économiquement viable »*.

Apparemment pris de cours, le gouvernement ne paraît pas avoir clairement déterminé sa politique. Officiellement favorable à l'« africanisation », il semble aujourd'hui mettre de l'eau dans son vin, soucieux des répercussions de la querelle sur les investisseurs étrangers dont il a besoin. Le 1er février, lors d'une tournée en province, le président Mugabe a ainsi affirmé être déçu de la manière *« irresponsable »* dont certains de ses partisans comprenaient la nécessaire politique d'« africanisation ». *« Avec les prêts qu'ils ont obtenus, ils se sont aussitôt acheté une voiture de luxe au n'importe quoi d'outre »*, a-t-il affirmé. Argument qui, jusqu'alors, exprimait les préjugés les plus ordinaires des milieux d'affaires blancs.

Georges Marion

Les patients du docteur McGown

Le docteur Richard McGown, qui vient d'être condamné à six mois de prison, était poursuivi pour négligence professionnelle et homicide involontaire après la mort de cinq de ses patients. Mais l'acte d'accusation implicite était autrement plus grave, dressé par un groupe de députés qui avaient affirmé, au Parlement, que le médecin se livrait à des expériences sur des cobayes humains en testant leur résistance à des injections massives de morphine. Les esprits s'étaient échauffés, assimilant Richard McGown à Josef Mengele, le sinistre médecin d'Auschwitz.

Les débats n'ont pas confirmé ces allégations. Reconnu coupable de négligence dans la mort de deux enfants décédés après leur opération, le docteur McGown a été acquitté dans les trois autres cas. Quelques jours avant le verdict, des étudiants en médecine avaient affirmé que si *« le raciste McGown »* était acquitté, ils amputeraient *« dans la rue »* des Blancs pris au hasard. Rien de tel ne s'est produit et le verdict a été calmement accueilli.

La guérilla soudanaise enlève onze expatriés

KHARTOUM. Onze expatriés travaillant pour des organisations humanitaires dans la province du Haut-Nil ont été enlevés, mercredi 8 février, par une faction minoritaire de la guérilla en lutte contre le gouvernement soudanais. Gordon Koang Banypiny, ancien chef militaire du Mouvement pour l'indépendance du sud du Soudan (SSIM), aujourd'hui en dissidence, a fait libérer jeudi six des onze otages. Il aurait formulé des revendications non politiques pour la libération des autres détenus qui appartiennent à l'Unicef, à Médecins du monde et à une organisation suisse.

La guérilla sud-soudanaise est divisée en de multiples fractions. Le chef du SSIM, Riek Machar, vient d'annoncer au Kenya que son mouvement avait proclamé un cessez-le-feu unilatéral dans les combats qui l'opposent à l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA) de John Garang, dont il avait fait lui-même scission en 1991. Profitant de ces dissensions, le régime militaire soudanais a lancé une offensive dans le sud du pays, reprenant une bonne partie du territoire perdu depuis le déclenchement de la guerre civile en 1983. – *(AFP, Reuter.)*

Italie : volte-face des démocrates-chrétiens

ROME. Le secrétaire du Parti populaire italien (PPI, démocrate chrétien), Rocco Buttiglione, a obtenu l'accord de son parti pour une alliance avec l'ancien premier ministre Silvio Berlusconi, qu'il avait contribué à faire chuter. La gauche do PPI, qui avait menaçé de faire scission, s'est abstenue lors du vote du Conseil national du PPI, vendredi 10 février, à Rome. Une majorité de délégués a approuvé un document final qui préconise la construction d'un *« centre modéré »*, distinct à la fois de la gauche ex-communiste et de l'ancienne droite néofasciste. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **UNION EUROPÉENNE : la conférence de suivi de Maastricht pourrait être reportée à 1997.** Des réflexions sont en cours à ce sujet, a confirmé vendredi 10 février à Bonn le porte-parole adjoint du gouvernement allemand, Herbert Schmülling. Selon des informations émanant de sources proches du gouvernement, cette conférence, qui doit s'ouvrir en 1996 pour réformer les institutions européennes, serait différée à mars 1997. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : la réforme du droit à l'avortement**, objet d'une âpre lutte depuis vingt ans, est à nouveau en discussion au Bundestag. Le paragraphe 218 du code pénal interdit l'avortement et menace de poursuites judiciaires les femmes et les médecins qui le pratiquent. Six projets de loi ont été discutés en première lecture, vendredi 10 février. Le Conseil constitutionnel avait bloqué la réforme de 1992, qui prévoyait l'autorisatioo de l'IVG dans les 12 premières semaines de la grossesse à condition que la femme consulte un médecin. –*(Corresp.)*

■ **RUSSIE : plusieurs sous-marins de chasse à propulsion diesel/électrique** vont être livrés par les Russes à la Chine. Sans confirmer ni leur nombre, ni leur classe, le porte-parole de la marine russe a indiqué le 10 février à Moscou que le premier de la série venait d'être construit. Selon la revue britannique *Jane's Defense Weekly*, il s'agirait de quatre sous-marins de la classe *Kilo*, livrables entre 1996 et 1997. Les sous-marins *Kilo* sont armés de torpilles ou de missiles aérodynamiques. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAEL : Yasser Arafat a appelé les Etats-Unis, la Norvège et la Russie**, vendredi 10 février, à intervenir pour sortir de l'impasse les négociations israélo-palestiniennes. La veille, sa rencontre avec le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, n'avait donné aucun résultat. Les ministres des affaires étrangères israélien, égyptien, jordanien et un représentant palestinien doivent se retrouver dimanche à Washington pour tenter d'aplanir les divergences. Au terme de la mission de la « troïka » européenne qu'il conduisait au Proche-Orient, Alain Juppé, a déclaré que celle-ci n'avait pu trouver *« les moyens de relancer »* le processus de paix. – *(AFP.)*

ASIE

■ **AFGHANISTAN : le transfert du pouvoir** entre l'ancien président Burhanuddin Rabbani et un nouvel organisme dirigeant, aura lieu à partir du 20 février à Kaboul, a indiqué un responsable de l'ONU à Islamabad, samedi 11 février. Ce processus de transition est annoncé alors que le mouvement des « étudiants » religieux, les Talibs, s'est emparé vendredi de la localité de Maidan Shahr, un bastion du Hezb-e-Islami du chef intégriste Gulbuddin Hekmatyar. La chute de Maidan Shahr, verrou stratégique situé à une trentaine de kilomètres au sud de Kaboul, bouleverse la carte militaire de l'Afghanistan. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **MAROC : dans le cadre de la privatisation** de l'économie, une partie de la production d'électricité va être concédée à deux entreprises étrangères, l'une suisso-suédoise (ASEA Brown Boveri) et la seconde américaine (CMS Power), choisies pour réaliser une centrale électrique à Jorf el-Asfar, au sud de Casablanca. – *(AFP.)*

■ **AFRIQUE DU SUD : le président Nelson Mandela** a présidé vendredi 10 février une réunion d'anciens détenus du bagne de Robben Island pour marquer le cinquième anniversaire de sa libération. M. Mandela a passé 19 de ses 27 années de détention dans ce bagne, situé sur une île au large du Cap et qui doit être fermé. Plus de 1 300 anciens détenus étaient à ses côtés pour la cérémonie. – *(AFP, Reuter.)*

Les leçons médicales de l'exode rwandais

L'épidémie de choléra aurait été moins meurtrière si les secours avaient été mieux organisés

QUE S'EST-IL passé au juste pendant l'été 1994, à Goma, au Zaïre ? Peut-on aujourd'hui comprendre et justifier les taux exceptionnellement élevés de mortalité recensés dans les camps de réfugiés rwandais ? Deux études épidémiologiques internationales, publiées dans le numéro de l'hebdomadaire britannique *The Lancet*, daté du 11 février, posent le problème de l'organisation et de l'harmonisation des entreprises situées aux frontières de l'humanitaire et du médical.

A partir de la mi-juillet 1994, entre 500 000 et 800 000 Hutus en provenance du Rwanda ont commencé à affluer dans le nord de la province zaïroise du Kivu, la plupart vers la ville de Goma. Le Goma Epidemiology Group, équipe internationale de spécialistes des épidémies, estime qu'environ 50 000 personnes sont mortes pendant le premier mois de cet exode, soit un taux quotidien de mortalité situé entre 20 et 35 pour 10 000 personnes, près de soixante-dix fois plus que celui observé au Rwanda avant la guerre. Cette mortalité fut, pour l'essentiel, provoquée par une épidémie massive de choléra (due au *Vibria cholerae* 01) et de dysenterie (due à *Shigella dysenteriae* type 1). Entre 18 % et 23 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition majeure. L'analyse rétrospective du Goma Epidemiology Group établit que la prévention de la mortalité due aux maladies diarrhéiques infectieuses et épidémiques résulte pour l'essentiel de la rapidité avec laquelle on a pu fournir à ces populations de l'eau désinfectée, des installations sanitaires – fussent-elles primaires – et organiser la prise en charge médicalisée adaptée des malades.

Selon ces spécialistes, entre 6 % et 10 % de la population réfugiée est morte au cours du mois qui a suivi son arrivée au Zaïre, soit un taux deux à trois fois plus élevé que ce que l'on pouvait craindre, eu égard aux données établies lors de situations équivalentes en Thaïlande (1979), en Somalie (1980) ou au Soudan (1985).

La seconde étude publiée par *The Lancet* est signée par un groupe multidisciplinaire du Centre international des maladies diarrhéiques de Dacca (Bangladesh) qui a lui aussi travaillé à Goma. Elle rappelle que les souches de vibrions cholériques présentes à Goma étaient résistantes à la tétracycline et à la doxycycline habituellement utilisées dans ce cas.

REGARD CRITIQUE

Les signataires de cette publicatioo dénoncent sans nuance l'utilisation inadaptée de traitements de réhydratation par voie orale ou intraveineuse, le manque d'expérience de nombreux professionnels de la santé face à une épidémie aussi aiguë et sévère, ainsi que le recours aux antibiotiques, compte tenu des phénomènes de résistance. La prise en charge médicale que les spécialistes bangladais ont pu mettre en œuvre dans l'un des centres aurait, selon eux, permis de réduire de 30 % les taux de mortalité observés dans les centres voisins. Pour ces professionnels, la priorité, dans de telles circonstances, doit être donnée aux équipes d'hommes expérimentés et non aux volontaires animés par des motivations uniquement humanitaires.

« Il est toujours utile de porter à distance un regard critique sur de telles opérations. On peut certes condamner les insuffisances d'une action qui o vu la multiplication des organisations non gouvernementales, des instances onusiennes ou des forces militaires œuvrant parfois dans le plus grand désordre », nous a déclaré le docteur Alain Fish (service des urgences tropicales, hôpital de Villeneuve-Saint-Georges). Pour autant, on ne peut pas ignorer qu'à Goma les conditions géologiques empêchaient le forage de puits et la construction de latrines. Ce drame a, une fois encore, démontré que les épidémies massives de choléra imposent avant tout, au-delà de la vaccination et des traitements médicamenteux, la mise à la disposition en urgence d'eau de qualité.

Jean-Yves Nau

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS

LES MUTATIONS DE LA FAMILLE

Accusée de bien des maux, la famille reste aux yeux des Français une valeur dominante. Elle change, se transforme mais demeure sans concurrence.

CONSOMMATION - ÉPARGNE

Les Français ne dépensent plus, ne s'endettent plus, ils épargnent. Un changement de comportement qui étonne les économistes : la crise a-t-elle modifié durablement les habitudes ?

et dans ce numéro : Les clés de L'INFO

FÉVRIER 1995 - 18 F

UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Drogue :

Dans une seringue qu'on prête, il y a le sida qu'on donne.

La toxicomanie est un véritable problème de santé publique.

Chacun d'entre nous peut y être un jour confronté, dans sa famille ou dans son entourage.

C'est de notre responsabilité d'agir car la santé, la vie des usagers de drogues est en danger.

Les dommages provoqués par les drogues sont encore plus graves depuis l'apparition du sida.

Le partage de seringues usagées, pour s'injecter des drogues par voie intra-veineuse, est un vecteur très important de transmission du virus du sida. Mais aussi d'autres maladies graves, telles que certaines hépatites.

Les usagers de drogues peuvent devenir acteurs de leur propre prévention, quand on leur permet de s'informer, de se protéger.

Comment s'informer ? Comment se protéger ?

Les usagers de drogues doivent savoir qu'une seringue sert une seule fois, à une personne, mais pas à deux. Dans les pharmacies, ils trouveront des seringues stériles et des trousses de prévention (telles que Stéribox®). Des associations locales leur permettront d'échanger leurs seringues usagées contre des seringues stériles. Cet échange est aussi possible grâce à des échangeurs automatiques. Dans les cas où les usagers de drogues ne peuvent se procurer des seringues stériles, des documents disponibles auprès de plusieurs associations expliquent comment désinfecter une seringue. Ils doivent être informés sur les modes de transmission du virus du sida par voie sexuelle et donc utiliser le préservatif quand c'est nécessaire. Ils doivent savoir s'ils sont séronégatifs ou non : dans chaque département, des Consultations de dépistage anonyme et gratuit sont ouvertes à tous.

Personne n'est seul.

Sortir de sa dépendance passe avant tout par une volonté réelle et personnelle. Mais elle est encore plus forte si elle s'accompagne de la solidarité de tous. C'est le soutien des médecins, des pharmaciens et des travailleurs sociaux. Ce sont des programmes de prise en charge anonymes et gratuits. C'est la mise à disposition de traitements de substitution (tels que la Méthadone) qui permettent d'éviter l'usage de seringues.

Deux services d'écoute et de renseignement, anonymes et gratuits, sont accessibles 24h/24 :
Drogues info service au 05 23 13 13 et
Sida info service au 05 36 66 36.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SANTÉ ET DE LA VILLE

SIDA. UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE.

Publicité = Photo : G. Philippidis

RECUL Edouard Balladur en voyage en Bretagne, vendredi 10 février, a annoncé la suspension de la circulaire sur les IUT, qui devrait faire l'objet d'une nouvelle concertation mardi 14 février. Plusieurs responsables chiraquiens critiquent la « nouvelle reculade » du premier ministre. ● RÉNOVATION. La réforme de la filière technologique de l'enseignement supérieur prévoyait de nouvelles conditions d'accès des diplômés d'IUT à l'université. ● MÉTHODE. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est heurté une nouvelle fois à la difficulté de faire passer une réforme universitaire. Les étudiants, qui ont encore défilé vendredi 10 février à Paris et dans plusieurs régions, envisagent de nouvelles manifestations contre le rapport Laurent sur l'avenir de l'enseignement supérieur.

M. Balladur justifie la suspension de la circulaire sur les IUT

Le premier ministre-candidat affirme ainsi sa volonté de « dissiper tout malentendu » après avoir dû faire face, au cours d'une visite à Nantes, au mécontentement des étudiants

NANTES et CHÂTEAULIN
de notre envoyée spéciale

L'OPTIMISME résolu du premier ministre a été soumis à rude épreuve, vendredi 10 février. Au cours de son déplacement à Nantes et en Bretagne, Edouard Balladur a en effet dû répondre, dans la matinée, au mécontentement des étudiants d'IUT, puis faire face, dans l'après-midi, aux doléances exprimées par les maires des communes sinistrées par les crues exceptionnelles de ces derniers jours en Bretagne.

La toute nouvelle Ecole des mines de Nantes, un bâtiment à l'architecture aérienne, aménagé sur un campus, à plus d'une dizaine de kilomètres de la ville, offrait pourtant une de ces images sereines et performantes de la jeunesse telles que le premier ministre les affectionne. De futurs ingénieurs, uniformément vêtus de chemises bleues au sigle des Mines, lui avaient fait cortège. Même le plus médiatique des Prix Nobel, Georges Charpak, qui a donné son nom à l'un des amphithéâtres, avait fait le déplacement.

Le premier ministre ne pouvait rester indifférent aux slogans du cortège de manifestants, qui s'ébrouait au même moment dans les rues de Nantes, comme dans d'autres grandes villes universitaires. Il a donc saisi l'occasion de son discours inaugural pour répondre, une première fois, à l'inquiétude des étudiants des IUT. « *Qu'ils soient pleinement rassurés*, a indiqué M. Balladur. *Il ne saurait être question d'empêcher les élèves de ces IUT de poursuivre des études longues et, par exemple, d'entrer, pour ceux qui le souhaitent, dans les instituts universitaires professionnalisés.* » « *Alors que la formation est si importante*, a-t-il ajouté, *cela n'aurait pas de sens de restreindre la liberté de choix dans ce domaine.* » Quelques instants plus tard, au cours d'un entretien accordé à la télévision régionale, France 3 Pays-de-Loire, M. Balladur annonçait que « *la circulaire* [sur les IUT] *était suspendue et revue avec l'ensemble des partenaires* ». Il revenait une fois encore sur la question, dans l'après-midi, après une visite dans l'univers aseptisé du groupe agro-alimentaire Besnier, en justifiant ce retrait par la volonté de « *dissiper un malentendu* ».

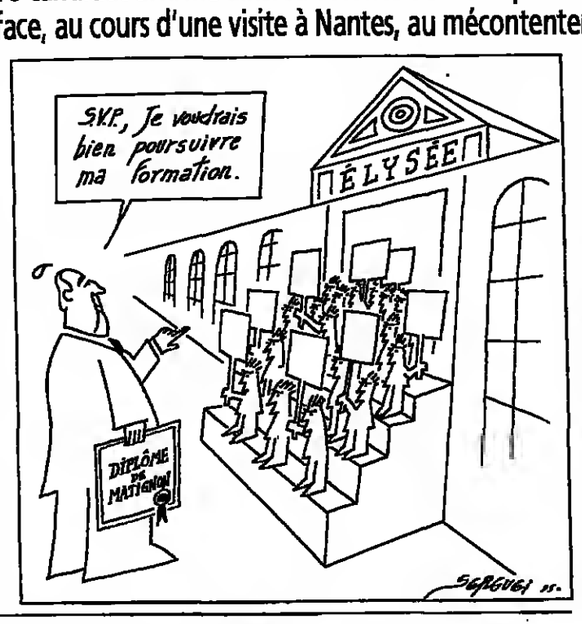

A un vol d'hélicoptère de là, d'autres préoccupations attendaient Edouard Balladur. Il avait choisi Châteaulin, situé à une cinquantaine de kilomètres de Quimper, particulièrement touché par les inondations, pour venir exprimer devant les maires bretons réunis à cette occasion la solidarité du gouvernement. Sous une pluie battante, le premier ministre a rendu visite aux commerçants dont les boutiques avaient été noyées sous plusieurs dizaines de centimètres d'eau, avant de participer à une réunion de travail avec les élus, en présence de Pierre Méhaignerie, garde des sceaux et président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, et de Michel Barnier, ministre de l'environnement.

Après avoir rappelé les mesures d'indemnisation consacrées par l'Etat aux collectivités locales sinistrées, le premier ministre a demandé aux préfets de lui remettre, « *dans un délai de six semaines* », un « *rapport d'étape* » sur l'efficacité ou les défaillances des mesures engagées. A la fin de cette journée morose, le récit, par quelques-uns des élus rassemblés dans la salle des fêtes de Châteaulin, de la très grande solidarité qui s'était manifestée, pendant les inondations, entre les communes et les habitants bretons a « *réconforté* » Edouard Balladur, en lui rendant un peu de cet optimisme qu'il veut, à tout prix, imprimer à sa campagne de candidat.

Pascale Robert-Diard

IUT, STS, IUP, l'impossible remise à plat des filières technologiques

400 000 étudiants reçoivent des formations mal articulées et concurrentes

« *LA FILIÈRE IUT est une filière courte à caractère technologique affirmé, dont la vocation première est de conduire à des débouchés professionnels immédiats.* » Les premiers mots de la circulaire du 26 janvier 1995, dont le premier ministre Edouard Balladur a annoncé la « suspension », résument l'ambition d'un chantier laborieux : la remise à plat de l'ensemble de la filière technologique de l'enseignement supérieur. L'ambition de François Fillon et des vingt-quatre membres du groupe de travail constitué en novembre 1993 était de clarifier le puzzle constitué par des formations – STS et IUT, IUP mais aussi filières universitaires d'ingénieurs et maîtrises professionnelles – dont les capacités d'accueil dépassent aujourd'hui 400 000 étudiants. Ils sortent sur le marché du travail à des niveaux variant de bac+2 à bac+5. Ces formations sont souvent concurrentes et mal articulées les unes aux autres.

Les IUT ont bénéficié d'une relance vigoureuse ces trois dernières années grâce au plan « Universités 2000 ». Ils accueillent aujourd'hui 98 000 étudiants. 50 000 places nouvelles ont été ouvertes entre 1991 et 1995, soit une augmentation de 70 % de la capacité d'accueil. Cet emballement récent fait suite à une période de dix années – 1980-1990 – de faible progression.

En revanche, les sections de techniciens supérieurs (STS), moins coûteuses et bénéficiant du « maillage » très dense des lycées où elles sont implantées, ont véritablement explosé dans les quinze dernières années. Elles accueillaient 68 000 élèves au début des années 80, 228 000 aujourd'hui, soit une augmentation de 300 %. Alors qu'elles devaient, dans l'esprit des concepteurs des IUT, être absorbées par la nouvelle structure, les STS ont vaillamment résisté. Elles ont su préserver une articulation étroite avec les filières du secondaire et ont joué un rôle de premier plan dans le mouvement de massification de l'enseignement supérieur.

Créés à l'origine pour offrir une voie de formation plus courte et plus concrète aux bacheliers généraux qui échouaient massivement à l'université, les IUT n'ont que très partiellement réussi à sortir d'une logique malthusienne d'accueil des meilleurs bacheliers des filières de l'enseignement général. Or, en termes d'insertion professionnelle et d'évolution des carrières, les deux formations sont très proches. La circulaire du 26 janvier insistait sur la nécessité d'accueillir « *de manière prioritaire* » dans ces filières les bacheliers issus des séries technologiques, industrielles et tertiaires, qui, actuellement, ne représentent que le quart des étudiants dans les formations industrielles.

LES IUP CHARGENT LA BARQUE

La création, en mai 1991, d'une nouvelle filière – les instituts universitaires professionnalisés (IUP) – a un peu plus chargé la barque. A l'origine, la volonté de Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, et de son conseiller Claude Allègre était de réduire le fossé qui sépare l'offre de formation des besoins économiques par une formation professionnelle spécifique à l'université. L'objectif était clair : préparer des étudiants, recrutés à bac + 1 jusqu'à la maîtrise (bac + 4), à des emplois d'encadrement supérieur – ingénieurs de production, dont la France semble manquer –, tant dans le secteur industriel que dans les métiers du tertiaire et des services en pleine explosion.

L'enseignement devait être dispensé pour moitié par des professionnels avec des périodes de six mois de stage en entreprise. Depuis 1991, 123 IUP ont été créés, de toutes pièces ou en complémentarité avec des IUT. Mais leur développement a été bloqué en 1993. Réceptif aux critiques des universitaires « traditionnels », des entreprises et surtout des grandes écoles, François Fillon a préféré geler un système de formation dont le diplôme final était, de surcroît, attaqué devant les tribunaux par la commission du titre d'ingénieur.

Face aux multiples groupes de pression, le ministre a choisi, en fin de compte, de conserver les IUP. Dans le nouveau schéma proposé par la circulaire du 26 janvier, leur place est même confortée à l'intérieur des universités. Mais le cadre, le contenu pédagogique, les modalités de recrutement, ont changé, comme le précisent le décret et l'arrêté des IUP du 29 décembre. Outre les disciplines existantes, ils devront regrouper les maîtrises de sciences et techniques (MST), les maîtrises d'informatique appliquée à la gestion des entreprises (MIAGE), les licences et maîtrises technologiques, jusqu'à présent des débouchés naturels pour les meilleurs des étudiants d'IUT et des BTS acceptés par « *dérogation* ». Dans certains cas, les passerelles sont d'autant plus aisées que le directeur de l'IUP est aussi celui de l'IUT.

L'introduction dans les nouveaux textes d'une clause plus restrictive d'accès vise à maintenir les IUT dans leur vocation d'origine, en évitant qu'ils n'accentuent leur pente naturelle à devenir des « *prépas-bis* » ou des tremplins directs pour les IUP, les écoles d'ingénieurs ou de commerce. Dans l'esprit de la circulaire, il s'agissait d'inciter les étudiants candidats à des études longues à s'inscrire d'abord à l'université en réservant les places en IUT aux bacheliers technologiques. Mais ce dispositif n'a pas résisté à la réalité renvoyée par les étudiants dans les établissements.

M. D. et Ch. G.

Réactions critiques de responsables politiques

La décision d'Edouard Balladur de suspendre la circulaire sur les IUT, annoncée vendredi 10 février lors d'un déplacement en Bretagne, a provoqué plusieurs réactions critiques de la part de responsables politiques :

● **Philippe de Villiers :** « *Il est préjudiciable à l'autorité de l'Etat de multiplier les reculades à chaque fois que quelques manifestants descendent dans la rue (...). L'abandon de la circulaire sur les IUT constitue une nouvelle illustration de la méthode Balladur : un pas en avant, deux pas en arrière* », affirme le fondateur du Mouvement pour la France, candidat à l'élection présidentielle. M. de Villiers conclut : « *Ou la réforme des IUT était mauvaise et il ne fallait pas la proposer, ou cette réforme était bonne et il ne fallait pas la retirer.* »

● **Jacques Toubon :** « *Il ne fallait pas envoyer la circulaire Bardet il y a quinze jours si c'était pour la retirer aujourd'hui.* » Le ministre de la culture, en visite vendredi 10 février à Nîmes (Gard), a ajouté que « *le problème était de ne pas l'avoir fait comprendre il y a quinze jours* » alors que François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur, a évoqué un « *malentendu* » sur le sujet.

● **Elisabeth Hubert (RPR) :** « *Je pense que c'est une mauvaise méthode. La concertation se fait avant (...). Le retrait en soi est toujours une mauvaise façon de gouverner parce que c'est donner une impression de faiblesse et d'indécision qui (...) est préjudiciable à la crédibilité du politique* », ajoute la secrétaire générale adjointe du RPR (chiraquienne) et député de Loire-Atlantique.

● **Jean Glavany (PS) :** « [Il s'agit] *encore d'une reculade. Le gouvernement retire des dispositions que nous trouvions choquantes. On peut s'en réjouir, car c'est une injustice de moins dans le paysage de la jeunesse et de ses angoisses vis-à-vis du chômage.* » « *Un premier ministre qui fait deux pas en arrière après avoir fait un pas en avant pour la dixième fois en deux ans*, a ajouté le secrétaire national du PS à la communication, *est un premier ministre qui n'a ni sagesse, ni sérénité, ni autorité et qui donne une preuve spectaculaire de son incapacité à exercer les plus hautes fonctions.* »

Une « fausse victoire » pour les étudiants

« *On a gagné !* » Sitôt connue, à 14 heures, la décision d'Edouard Balladur de « *suspendre* » la circulaire contestée a provoqué une explosion de joie parmi les 3 000 manifestants du défilé des IUT parisiens. « *Un pas en avant, trois pas en arrière, c'est la politique du gouvernement* », reprenaient en chœur étudiants et lycéens. Très vite pourtant, le scepticisme a gagné les rangs. « *C'est une fausse victoire. On veut le retrait, pas la suspension* », affirmait un des responsables du mouvement, qui ne cachait pas sa volonté d'en finir après quinze jours de grève. « *Entre ce que dit Balladur et ce qu'il fait, il faut rester méfiant et vigilant* », proclamait une élève de BTS en référence aux maigres résultats de la consultation sur les jeunes. Avec les IUT, des étudiants et des lycéens ont également manifesté, vendredi 10 février, à Grenoble (4 000), Valence (2 500), Clermont-Ferrand (2 000), Marseille (1 000), Aix-en-Provence (1 200), Dijon (600), Besançon et Belfort (800), Toulouse (1 500)... essentiellement contre le rapport Laurent qui, lui, reste d'actualité.

François Fillon de nouveau pris à contre-pied

LORSQUE ÉCLATE la grève des étudiants des IUT et qu'est publié le rapport Laurent, brandi comme un « chiffon rouge » dans les manifestations d'étudiants, François Fillon, le ministre de l'enseignement supérieur a revêtu l'imperméable et chaussé les bottes pour secourir les habitants de sa commune de Sablé-sur-Sarthe envahie par les eaux. Alors que le mouvement de grève commence à s'étendre sur une bonne partie de la France, il doit se rendre à Lucerne (Suisse), au nom de la présidence française de l'Union européenne, pour une rencontre sur la recherche.

La révolte des IUT a pris le ministre au dépourvu. Dans son entourage, où l'on planche depuis plus d'un an sur la réforme de la filière technologique *(lire ci-contre)*, le premier réflexe est d'invoquer un « *malentendu* », une « *interprétation erronée des textes* ». Compromis laborieux entre des lobbies universitaires peu commodes, cette réforme aurait pu marquer son passage au ministère. Une formule – « *à titre exceptionnel (...) et par dérogation* » – suffit à ébranler une partie de l'édifice patiemment construit. Les étudiants y voient aussitôt un verrou les empêchant de poursuivre des études supérieures.

LE « FEU AUX POUDRES »

Les organisations syndicales d'enseignants et d'étudiants, que M. Fillon a prévu de recevoir mardi 14 février, ne devraient pas, en effet, se contenter de la simple « *suspension* » proposée par Edouard Balladur. Comme l'an dernier avec le CIP, elles pousseront leur avantage jusqu'à en demander le « *retrait* ». Avec les directeurs d'IUT, elles avaient pourtant mis en garde le ministère et Jean-Pierre Bardet, directeur général de l'enseignement supérieur, auteur de la circulaire, sur les dangers d'un texte « *explosif* ». Le 5 décembre 1994, lors de la réunion du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), même l'UNI (proche du RPR) avait joint sa voix à celles des organisations de gauche. Aujourd'hui, cette formation, qui affiche son soutien à Jacques Chirac, accuse François Fillon, autrefois proche de Philippe Séguin et aujourd'hui rallié à Edouard Balladur, d'avoir mis le « *feu aux poudres* ».

Ce n'est pas la première fois que ce jeune ministre de quarante et un ans, plutôt discret, est contraint à la reculade. Spécialiste des affaires militaires, il a hérité d'un ministère associant pour la première fois l'enseignement supérieur et la recherche. A son arrivée, il se garde de toute déclaration intempestive, malgré un entourage et une majorité parlementaire qui le poussent à la « *revanche* ». Mais la réforme de la loi Savary du 26 janvier 1984 sur le statut des universités est invalidée, en juillet 1993, par le Conseil constitutionnel. Après avoir prononcé une charge virulente contre les instituts universitaires de maîtres (IUFM), il se contente d'annoncer, aux côtés de François Bayrou, son collègue de l'éducation nationale, avec qui les rapports de travail ne sont pas des plus cordiaux, un léger remaniement d'une institution dénoncée par la partie la plus extrême de la droite universitaire.

Lorsque, à l'automne 1993, M. Fillon propose de revoir les mécanismes d'attribution de l'allocation logement spécialisée (ALS), des manifestations étudiantes l'obligent aussitôt à retirer son projet. Elles se poursuivront peu après à propos des conditions de la rentrée. Pour cause de rigueur budgétaire, il se voit contraint de gérer la décrue des crédits et des créations de postes, alors que les effectifs d'étudiants continuent de croître. Seul le million de mètres carrés de constructions nouvelles dans les universités peut lui procurer quelque satisfaction.

En prenant appui sur la conférence des présidents d'université (CPU), au détriment des organisations syndicales, qu'il rencontre peu, François Fillon tente de faire progresser l'idée d'une « *nécessaire évolution du système* ». Pour cela, il crée des commissions et commande des rapports : sur l'action sociale en direction des étudiants, sur la condition des enseignants et l'évolution des carrières, dit rapport Quenet, sur la filière technologique et, depuis peu, sur l'aménagement du territoire et la préparation des schémas régionaux.

En revanche, la commission réunie par Daniel Laurent sur l'avenir de l'enseignement supérieur a servi de détonateur à l'explosion actuelle d'un mouvement étudiant prompt à se mobiliser dès qu'il est question de droits d'inscription et de réforme de l'aide sociale. « *Ce rapport n'engage pas le ministère ni le gouvernement. Il n'est qu'un point de départ à une large consultation* », prend-t-il garde de préciser sans être entendu des étudiants, qui, jeudi 16 février, défileront de nouveau dans les rues. « *Ou bien la communauté universitaire accepte de débattre sans opposition systématique, ou bien il faudra une réforme brutale imposée de l'extérieur.* » Après deux années passées au ministère, François Fillon en est resté au constat de la situation. De toute évidence, cette réforme se fera sans lui.

Michel Delberghe

Mme Veil défend sa politique familiale

Le gouvernement veut accroître et diversifier les modes de garde des jeunes enfants. Mais certaines dispositions de sa loi sur la famille sont un véritable cadeau aux hauts revenus

L'heure est au bilan. Pour contredire ceux qui accusent Edouard Balladur d'« *immobilisme* », mais aussi rappeler que la loi sur la famille ne se résume pas à des mesures incitant les femmes à suspendre leur activité professionnelle, Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, a détaillé, mercredi 8 février, au conseil des ministres, puis vendredi 10 février, devant la presse, certaines mesures contenues dans la loi votée en juillet 1994. D'un coût de 55 milliards de francs sur cinq ans, la loi famille a relancé les critiques de la droite la plus conservatrice qui demande une politique résolument nataliste. Mme Veil a également confirmé son opposition au salaire parental ou maternel.

APRÈS L'ADOPTION de son projet de loi sur la famille, Simone Veil n'avait pas apprécié que l'on n'en retienne que l'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE) au deuxième enfant, interprétée par la gauche comme une volonté du gouvernement d'écarter insidieusement les femmes du marché du travail. Favorable à une réforme « *équilibrée* », Mme Veil avait introduit l'APE à temps partiel et la possibilité pour les deux parents d'en bénéficier. Elle tenait aussi beaucoup aux mesures permettant aux salariés de concilier vie familiale et vie professionnelle. A commencer par le volet sur la garde des enfants, un domaine dans lequel la France accuse un grand retard. Or ces mesures, dont certaines offrent des avantages importants à certaines familles, sont entrées en vigueur le 1er janvier dans la plus totale indifférence.

● **L'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)**, créée en 1986 par le gouvernement de Jacques Chirac, n'a jamais connu de développement spectaculaire et ne touche aujourd'hui que 21 000 familles. Pour « doper » ce dispositif, le gouvernement a décidé de doubler son montant maximum, qui est passé de 6 000 à 11 838 francs par trimestre au 1er janvier pour les enfants de moins de trois ans. Une AGED à mi-taux (5 919 francs) a été créée pour les enfants de trois à six ans. Il ne s'agit pas d'une prestation versée directement aux parents, mais d'une prise en charge des cotisations sociales que les caisses d'allocations familiales doivent régler directement aux Urssaf, un système de tiers-payant qui connaît encore de nombreux ratés, en particulier en Ile-de-France. Si l'on ajoute à l'AGED les réductions d'impôt accordées dans le cadre des emplois familiaux (plafonnés à 45 000 francs par an), c'est jusqu'à 70 % du salaire d'un employé de maison qui peut être financé par la collectivité. Au nom de l'aide aux familles, qui est indéniable, mais aussi des créations d'emplois, qui restent à démontrer.

● **L'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle** (Afeama) a, elle aussi, été revalorisée au 1er janvier, passant de 1 590 à 2 400 francs par trimestre et par enfant de moins de trois ans (de 954 francs à 1 200 francs de trois à six ans). Le congé parental (un an sans solde) est désormais un droit dans les entreprises de moins de cent salariés, et la couverture sociale de ceux qui le prennent a été renforcée, notamment pour la retraite. Par ailleurs, tous les salariés du privé bénéficient maintenant d'un congé légal de trois à cinq jours (selon le nombre et l'âge des enfants) pour soigner un enfant malade.

● **Les contrats-enfance**, cofinancés par les caisses d'allocations familiales et les collectivités locales, vont être développés. Ils permettent la construction et le fonctionnement de divers modes de garde des enfants : crèches collectives, crèches familiales, halte-garderie, garderies périscolaires... C'est un maillon essentiel, 57 % des 2,2 millions d'enfants de moins de trois ans étant gardés hors de leur domicile. L'objectif du gouvernement et de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), qui en a fait sa priorité sociale pour la période 1992-1996, est d'ouvrir 100 000 places supplémentaires dans les cinq ans à venir (254 000 places existantes).

La CNAF s'est engagée à rééquilibrer l'effort financier au profit des collectivités locales : leur participation serait ramenée de 60 % à 50 % dans cinq ans et celle des caisses passerait de 33 % à 45 % (et 6 % au titre des déductions fiscales). Outre l'avantage que ces contrats procurent aux familles, le président de la CNAF, Jean-Paul Probst, « *évalue à 10 environ le nombre d'emplois créés par chaque contrat enfance* ». Dès cette année, 600 millions de francs viendront s'ajouter, selon la caisse nationale, aux 3 milliards qu'elle consacre déjà à ces actions. Son plan de montée en charge prévoit ainsi 600 millions de plus chaque année afin de doubler les crédits affectés à ces contrats-enfance en 1999 (soit 6 milliards de francs).

Enfin, le gouvernement a établi un premier bilan de l'attribution de l'allocation parentale d'éducation (APE). Au second semestre 1994, trente mille familles supplémentaires ont bénéficié de l'APE (2 964 francs par mois), dont la moitié pour un deuxième enfant. Mais l'allocation à mi-taux pour les personnes travaillant à temps partiel, instaurée en juillet 1994, n'a guère trouvé preneur (environ un millier), ses bénéficiaires potentiels pensant – à tort – que l'APE est réservée à ceux qui cessent toute activité. Le gouvernement s'est fixé un objectif : 400 000 APE courant 1997 (contre 156 000 fin 1993).

Mais le gouvernement s'est montré très discret sur l'un des points de la loi famille : les pensions de réversion des veuves, dont le taux est passé de 52 % à 54 % au 1er janvier. Sur les 1,870 million de veuves du régimes des salariés, 1,3 million ne sont pas concernées (effets de seuil, cumuls...). « *Elles étaient persuadées que le relèvement d 54 % du taux des pensions améliorerait leur situation*, souligne l'Union confédérale des retraités CFDT. *Il n'en o rien été.* » Le ministère des affaires sociales reconnaît que seules les veuves les plus modestes, dont le nombre est en recul, sont concernées par cette mesure.

En dépit d'avancées indéniables, la loi famille a aiguisé l'appétit des thuriféraires d'une politique résolument nataliste, confortés par les données démographiques 1994 de l'Insee, qui révèlent une nouvelle baisse de l'indice conjoncturel de fécondité à 1,65 enfant par femme (*Le Monde* du 9 février).

La droite la plus conservatrice et de nombreuses associations familiales devraient mettre à profit la campagne électorale pour relancer le débat sur la création d'un « *salaire parental* » ou « *maternel* », écarté l'an dernier en raison de son coût et de l'opposition de Mme Veil. « *Je n'y ai jamais été favorable pour des raisons de fond*, explique-t-elle. *Cela ne correspond pas au souhait de la plupart des jeunes femmes et c'est aussi entretenir l'illusion que dans le monde d'aujourd'hui on puisse organiser sa vie avec l'idée qu'il n'y a pas de perspectives professionnelles. Etre mère, ce n'est pas une activité professionnelle.* » Dernier argument : le coût. La loi famille absorbera déjà 55 milliards sur cinq ans, essentiellement financés par... la baisse de la natalité. « *Un salaire parental, c'est très, très cher* », rappelle Mme Veil. Ses partisans devront dire comment la CNAF, dont le déficit a atteint 10,2 milliards l'an dernier (8,7 milliards prévus cette année), financera une mesure dont le coût minimum est estimé à plus de 60 milliards de francs par an.

Jean-Michel Bezat

L'AGED revalorisée

L'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) est, indéniablement, une bonne affaire aujourd'hui. Selon le ministère des affaires sociales, un couple gagnant 30 000 francs net par mois (le salaire médian est inférieur à 8 000 francs) et qui fait garder son enfant de deux ans à plein temps a tout intérêt à la demander : en payant son employé de maison 30 francs net de l'heure pour 39 heures de travail hebdomadaire, le coût brut de la garde s'élève à 8 721 francs par mois. Avec une AGED de 3 721 francs et une réduction d'impôt de 2 535 francs, la dépense restant à sa charge n'est plus que de 2 535 francs par mois.

M. Chirac critique le gouvernement sur sa lutte contre le chômage

JACQUES CHIRAC a qualifié de « *mesure choc* » contre le chômage de longue durée le « *contrat initiative-emploi* » qu'il propose aux entreprises. Lors d'une réunion publique, vendredi 10 février, à Amiens, le candidat a développé cette idée, permettant aux entreprises qui recruteraient un chômeur de longue durée de bénéficier d'une exonération de charges sociales et d'une prime mensuelle de 2 000 francs pendant deux ans. « *Ainsi, le coût d'un salarié rémunéré au SMIC serait réduit à moins de 4 000 francs* », au lieu de 8 600 francs actuellement, a ajouté M. Chirac. Ecartant toute idée de réduction de salaire, notamment pour les basses rémunérations, il a estimé qu'il s'agirait d'une « *injustice sociale* » et d'une « *erreur économique* ». C'est sur la lutte contre le chômage que Jacques Chirac a lancé sa seule critique ouverte contre le gouvernement. « *Les mesures graduelles, comme certains l'ont proposé, notamment M. Balladur, de réduire le coût des personnes les moins qualifiées de quelque 330 francs par mois, ne sont pas à la hauteur des enjeux* », a-t-il déclaré. *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **FRANÇOIS BAYROU : le président du CDS dénonce l'axe de campagne** des partisans de Jacques Chirac en affirmant que « *l'on veut nous faire croire qu'il n'y o de réforme que dans la rupture, dans lo révolution* », dans un entretien publié, samedi 11 février, par *Le Figaro*. « *Une société comme la nôtre* [...] *ne peut pas être réformée par la brutalité. Préparer la rupture c'est condamner la réforme* », ajoute le ministre de l'éducation nationale. Entre Edouard Balladur et Jacques Chirac, c'est « *une démarche politique différente et non une querelle de personnes* », estime-t-il.

■ **YVES BONNET : le député PR de la Manche**, ancien directeur de la surveillance du territoire, proche de Charles Millon, a rejoint, vendredi 10 février, les rangs des parlementaires RPR et UDF de ce département qui font campagne pour Jacques Chirac, tout en affirmant ne pas renier son attachement à l'UDF ni son soutien au gouvernement d'Edouard Balladur. *(Corresp.)*

■ **CONSEIL CONSTITUTIONNEL : la loi organique sur la Nouvelle-Calédonie** et portant diverses dispositions sur l'outre-mer a été déclarée conforme à la Constitution par une décision rendue publique jeudi 9 février. Le Conseil constitutionnel a simplement relevé que trois dispositions contenues dans ce texte n'avaient pas de caractère « *organique* » car ne concernaient ni les statuts ni les « *règles essentielles d'organisation et de fonctionnement* » des territoires d'outre-mer. Elles pourront donc être modifiées sans que doive être utilisée la procédure contraignante des lois organiques.

■ **ÉCOLOGISTES : Bernard Manovelli, ancien conseiller général des Bouches-du-Rhône**, a été débouté, par un jugement du tribunal de grande instance de Paris eo date du 8 février, de la plainte qu'il avait déposée pour diffamations, injures publiques et dénonciations calomnieuses contre les Verts, Génération Ecologie et Mme Dominique Tricaud, avocat des écologistes. M. Manovelli, qui avait fait se présenter plusieurs centaines de candidats aux élections législatives de 1993 sous l'étiquette des Nouveaux Ecologistes (*Le Monde* du 29 mai 1993), a été condamné à payer trois fois cinquante francs à titre de dommages-intérêts.

Tension en Martinique en raison de plusieurs grèves

MARTINIQUE. La tension sociale, perceptible depuis le début de la grève générale des employés des entreprises industrielles et commerciales de la périphérie de Fort-de-France, s'est fortement accrue vendredi 10 février. Les conséquences enregistrées depuis le début de la grève des banques se font durement sentir dans les familles les plus démunies et dans certaines entreprises qui auraient subi, de source patronale, une baisse de 50 % à 60 % de leur chiffre d'affaires. Le ralentissement de la consommation est sensible, mais la population fait contre mauvaise fortune bon cœur : les mécanismes traditionnels de solidarité sont réapparus. Certaines entreprises ont consenti des avances à leurs salariés. Au cœur de la plate-forme des revendications des employés figurent la revalorisation des rémunérations et le souhait de voir les banques s'impliquer plus résolument dans le tissu économique local.

Le maire de Paris affiche ses propositions sociales

La capitale accroît ses aides aux personnes âgées

« *LA POLITIQUE* de la Ville de Paris en faveur des personnes âgées est sans équivalent. » Après cette déclaration, Jacques Chirac, maire de la capitale, a longuement commenté, vendredi 10 février, plusieurs mesures tendant à améliorer le sort des vieux Parisiens aux revenus modestes. Parmi celles-ci figurent une augmentation de l'« allocation Ville de Paris », une nouvelle subvention pour l'aide adoptive, la création de six cents lits de cure médicale et de quelques appartements d'accueil, et l'ouverture de services de renseignements dans certains arrondissements.

M. Chirac classe les retraités parisiens les plus mal lotis parmi les « *exclus* », en raison de leur isolement affectif et parfois, pour les plus âgés, de leur mauvaise santé. Pour lutter contre cette inacceptable relégation, la municipalité ne cesse de prendre des initiatives. Le maire a rappelé que l'« allocation spéciale Ville de Paris » avait été créée, en 1975, avant son arrivée à l'Hôtel de Ville, alors qu'il était premier ministre, et contre l'avis de tous les experts. Or ce revenu minimum vieillesse a été ensuite repris par l'Etat et généralisé.

MINIMUM VITAL

Ce coup de pouce financier va être accentué. Désormais, aucun Parisien âgé ne devrait avoir moins de 5 360 francs de ressources mensuelles (par comparaison, le SMIC est à 4 792 francs). Le supplément que la Ville verse à ceux qui n'atteignent pas ce minimum vital touche environ 14 900 personnes, représente en moyenne 720 francs par mois et coûte 130 millions de francs. Autre mesure destinée aux plus de soixante-quinze ans qui ont besoin d'une aide à domicile et qui ont des difficultés à la payer : la Ville leur remettra chaque année un chèque représentant 20 % de la dépense. Coût de l'opération : 30 millions par an.

Aux personnes que l'âge handicape sévèrement, le bureau d'aide sociale propose déjà 2 600 places dans des foyers équipés pour donner des soins. Grâce à l'effort commun de l'Etat, de l'Assistance publique et de la Ville, le parc parisien de lits médicalisés augmentera de 600 unités environ.

On a songé aussi aux personnes âgées qui sortent de l'hôpital et ne peuvent rentrer immédiatement chez elles. Aidées par la municipalité, des associations ont aménagé des appartements pour les recevoir durant quelques semaines, le temps qu'elles retrouvent leur autonomie. Une soixantaine de ces hébergements temporaires fonctionnent déjà. Pour que les personnes âgées puissent trouver facilement les renseignements et éventuellement l'aide d'urgence dont elles ont besoin, des associations ont ouvert, dans cinq arrondissements, des antennes gérontologiques disposant d'une permanence téléphonique. Au total, selon M. Chirac, les budgets que la commune et le département consacrent aux personnes âgées atteindraient 2,4 milliards de francs, un tiers des dépenses sociales de la collectivité parisienne.

Cet effort de solidarité tend à s'accroître alors que les plus de soixante ans, qui représentaient 24 % de la population parisienne lorsque M. Chirac a été élu maire en 1977, ne sont plus que 20,8 % aujourd'hui. Ils sont 100 000 de moins qu'il y a dix-huit ans. Selon les prévisions de l'Atelier parisien d'urbanisme, leur proportion devrait plutôt diminuer dans les vingt ans à venir. Mais s'il y a moins de jeunes retraités, on dénombre davantage de plus de quatre-vingts ans (28 000 de plus qu'en 1975), et les soins qu'exige ce quatrième âge coûtent cher. Il y a moins d'anciens qu'autrefois à Paris, mais leur âge plus avancé et leur isolement dû à la déstructuration familiale obligent la collectivité à les prendre en charge chaque jour davantage.

Marc Ambroise-Rendu

VICHY Ancien ministre, sénateur de Seine-Maritime, membre de l'Institut et président du holding contrôlant L'Oréal, André Bettencourt fut de décembre 1940 à juillet 1942 éditorialiste d'un hebdomadaire collaborationniste, *La Terre française*, propriété de la Propaganda Staffel. ● LA DÉMISSION en décembre 1994 de M. Bettencourt de la vice-présidence de L'Oréal, officiellement en raison de son âge, serait liée à la révélation du contenu de ses articles par Jean et David Frydman, partis en croisade contre L'Oréal depuis 1989. ● DÉMENTANT cette interprétation, M. Bettencourt affirme que ces faits étaient connus et qu'il a toujours regretté cette erreur de jeunesse. Il souligne sa participation active au Mouvement national des prisonniers de guerre (MNPGD), le réseau animé par François Mitterrand, au titre duquel il a obtenu la rosette de la Résistance.

L'affaire L'Oréal se transforme en affaire Bettencourt

L'ancien ministre fut de décembre 1940 à juillet 1942 éditorialiste d'un hebdomadaire créé par l'occupant. La diffusion de ses articles par Jean et David Frydman relance le conflit qui les oppose au géant des cosmétiques

DISCRÈTEMENT, le 13 décembre 1994, L'Oréal annonçait qu'André Bettencourt quittait la vice-présidence de son conseil d'administration. Remplacé par son gendre, Jean-Pierre Meyers, le sénateur (UREI) de la Seine-Maritime, membre de l'Institut, qui épousa en 1950 Liliane Schueller, fille du fondateur de L'Oréal, Eugène Schueller, invoquait officiellement des raisons d'âge – il aura soixante-seize ans le 21 avril. Première fortune de France, M. et Mme Bettencourt gardaient cependant le contrôle du groupe de cosmétique, contrôlé à 53,65 % par le holding Gesparal, lui-même détenu à 51 % par la famille. De fait, M. Bettencourt est toujours PDG de Gesparal.

Quelques jours avant ce conseil d'administration, un membre (démocrate) de la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis, Eliot L. Engel, avait écrit à M. Bettencourt. Rédigée en anglais et datée du 30 novembre 1994, sa lettre commence ainsi : *« Comme vous le savez, toute demande de visa pour le territoire des Etats-Unis, de même que la déclaration exigée au moment de l'entrée, exige une réponse sincère à la question suivante : « ... entre 1933 et 1945 avez-vous été impliqué de quelque façon dans les persécutions associées à l'Allemagne nazie ou à ses alliés ? »* Or, poursuit le *congressman*, certaines informations *« suggèrent que les réponses négatives que vous avez faites à cette enquête, les nombreuses fois où vous êtes entré aux Etats-Unis, pourraient ne pas avoir été pertinentes »*. En trois points, Eliot L. Engel précise ensuite la nature de ces informations : le fait que M. Bettencourt ait écrit une chronique régulière, de décembre 1940 à la mi-juillet 1942, dans l'hebdomadaire *La Terre française* qui soutenait *« la politique collaborationniste et pro-nazie du régime de Vichy »* ; le fait que *La Terre française*, depuis novembre 1940, eût appartenu et fût publiée par le département parisien de la Propaganda Staffel, dirigée à la fois par le ministère de la propagande, la Wehrmacht et la Gestapo ; le fait, enfin, que, dans ses articles, M. Bettencourt eût appelé à *« la dénonciation active des ennemis du régime de Vichy »*.

La première fortune de France

● **Bettencourt.** Liliane Bettencourt possède la première fortune professionnelle française. Selon le classement établi par *Le Nouvel Economiste* du 14 octobre 1994, elle « pèserait » 25 milliards de francs.

● **L'Oréal.** Selon le magazine américain *Fortune* du 25 juillet 1994, L'Oréal se placerait en deux cent dix neuvième place des entreprises mondiales avec un chiffre d'affaires de 7 090,3 millions de dollars et des profits évalués à 428,9 millions de dollars en 1993.

● **Nestlé.** Depuis vingt ans, Liliane Bettencourt (51 %) et le groupe suisse Nestlé (49 %) sont associés du holding Gesparal qui détient 51 % du capital de L'Oréal et 67 % des droits de vote. En échange, Mme Bettencourt est devenue le plus important actionnaire de Nestlé. André Bettencourt est le président de Gesparal.

DEMANDE D'EXPLICATION

Officiellement, il n'y a aucun rapport entre cette courtoise mais ferme demande d'explication d'un parlementaire américain et la discrète prise de distance de M. Bettencourt avec la direction active de L'Oréal. Dans sa réponse à Eliot L. Engel, datée du 25 janvier, M. Bettencourt prend d'ailleurs le soin de préciser qu'il n'a reçu la lettre de ce dernier *« que le 16 décembre 1994 »*, soit trois jours après sa démission. Et, dans son message au personnel du groupe L'Oréal, diffusé le jour même de celle-ci, M. Bettencourt assure avoir fait part de son intention au PDG, Lindsay Owen-Jones, *« depuis quelque temps »* : *« Je ne parviens plus à faire tout ce que je devrais faire. Je doit maintenant limiter mes activités. Je ne me représenterai pas au Sénat à l'échéance de mon mandat dans quelques mois. (...) Je voudrais avoir une vie plus paisible. »*

Pourtant, certaines sources proches de la direction de L'Oréal affirment que la missive de M. Engel et la démission de M. Bettencourt ne sont pas sans rapport de cause à effet. Les responsables du groupe auraient jugé opportun de dissocier quelque peu l'image de l'entreprise de celle de l'époux de la principale actionnaire, de préserver le présent de l'une du passé de l'autre, bref de se protéger d'une affaire Bettencourt naissante alors même que l'« affaire » L'Oréal, née en 1989, semble toucher à sa fin. D'expérience, ils savent en effet que la lettre du *congressman* américain n'est que le début d'une campagne habilement orchestrée. Ses instigateurs, Jean et David Frydman, ne s'en cachent d'ailleurs aucunement.

« ERREURS DE JEUNESSE »

Inspirés par les trouvailles de Pierre Péan dans son livre sur la jeunesse de François Mitterrand (*Une jeunesse française*, Fayard, 1994), ces deux frères se sont livrés à des recherches élémentaires : ils s'en sont allés consulter, à la Bibliothèque nationale, la collection complète de *La Terre française*. Puis, après avoir consulté des amis historiens, ils ont édité à leurs frais une brochure, imprimée en Israël sous le titre *« Pour servir la mémoire »*, accompagnée, en page de garde, de ce sous-titre : *« André Bettencourt et la tradition pro-nazie »*.

C'est évidemment la diffusion de cette brochure, durant l'automne 1994, qui a suscité l'inquiétude de L'Oréal. Les fac-similés des articles les plus accablants du jeune Bettencourt y sont précédés d'une présentation sans appel où l'on peut lire notamment ceci : *« Nous pouvons affirmer et prouver que M. Bettencourt fut, pendant vingt et un mois, un agent actif de la Propagande Staffel et qu'il a publié des articles qui, faisant l'apologie du national-socialisme, constituaient de véritables appels à l'anéantissement des juifs, des francs-maçons et des résistants, tous rebaptisés criminels. »*

Malgré la gravité de ces accusations, M. Bettencourt, qui a obtenu une copie de ce brûlot, n'envisage pas de porter plainte : *« C'est ce qu'ils cherchent. Je ne tomberai pas dans leur piège. »* Pour l'ancien ministre, cette exhumation d'*« erreurs de jeunesse »* n'est qu'un nouvel épisode de la lutte acharnée des frères Frydman contre L'Oréal. C'est peu dire en effet que Jean Frydman, citoyen israélien, poursuit de sa vindicte le géant des cosmétiques depuis qu'il fut démissionné en 1989 du conseil d'administration de Paravision, filiale audiovisuelle de L'Oréal, afin de respecter les exigences du bureau du boycottage de la Ligue arabe à l'égard des entreprises ayant des liens avec l'Etat juif. L'affaire fit grand bruit, donna lieu à de multiples procédures, à une instruction judiciaire, à des procès à n'en plus finir. Pour L'Oréal qui, depuis, a fait amende honorable en Israël, Jean Frydman utiliserait le passé pour monnayer le présent. L'accusation fait bondir ce dernier, qui invoque le devoir de mémoire : *« Moi vivant, Bettencourt ne restera pas dans L'Oréal,* nous a-t-il déclaré. *C'est probablement le seul ancien nazi dans le monde à diriger une multinationale. »*

Car le problème pour L'Oréal, c'est que, quelles que soient ses réelles motivations, Jean Frydman a levé de vrais lièvres. Qu'il s'agisse des démarches effectuées pour obtenir la levée du boycottage de la Ligue arabe en se pliant à ses exigences, de la reconversion dans le groupe après 1945 de plusieurs anciens activistes de la Cagoule d'avant-guerre ayant basculé dans la collaboration extrême, ou aujourd'hui des errements de jeunesse de M. Bettencourt, ses trouvailles font mal. Les dirigeants de L'Oréal en ont pris la pleine mesure quand, durant l'été 1994, les frères Frydman se sont offert une pleine page de publicité dans le *New York Times* pour dénoncer, documents à l'appui, l'attitude du groupe à propos du boycottage arabe.

On comprend donc qu'ils auraient préféré éviter ce brusque surgissement du passé de leur principal actionnaire. Jusqu'alors, les chroniques de M. Bettencourt dans *La Terre française* n'avaient donné lieu qu'à de brèves mentions dans la presse d'extrême droite et à une seule citation dans un livre récent (*La Main droite de Dieu*, Seuil, 1994). Il s'avère donc qu'elles furent bien plus nombreuses qu'on ne le pensait et que leur contenu témoigne d'un engagement marqué par la séduction nationale-socialiste. Mais, surtout, la nature de la publication est compromettante. Il ne s'agit pas, en effet, d'un journal vichyssois, mais d'un hebdomadaire créé par l'occupant afin de séduire les populations rurales. Lancée le 2 novembre 1940, *La Terre française* était éditée par le Comptoir financier français, petite société créée à Paris en 1924 qui fut activée dès le début de l'Occupation par les Allemands dans leur œuvre de propagande.

De fait, c'est au titre de biens ennemis que le tribunal civil de la Seine décidera, le 10 avril 1946, la mise sous séquestre des biens du Comptoir. En 1949, la cour de justice de la Seine condamnera le même Comptoir à la confiscation générale des biens pour actes de nature à nuire à la défense nationale et intelligence avec l'ennemi.

M. Bettencourt, qui reconnaît avoir été payé pour ses articles, nous a affirmé qu'il ne savait pas qui étaient les réels propriétaires de *La Terre française* : *« Je n'en savais strictement rien. On m'a proposé cette chronique parce que j'étais connu comme dirigeant de la Jeunesse agricole chrétienne. Pour moi, c'était simplement un journal largement répandu dans les milieux agricoles. »*

Edwy Plenel

« J'ai toujours dit que je regrettais »

André Bettencourt nous a longuement reçu, au Sénat, vendredi 10 février. Il nous a fait la déclaration suivante, qu'il a tenu à relire :

« C'est une affaire très douloureuse. Tout cela était connu. J'avais vingt ans en 1940 et ce fut une erreur de jeunesse. Il faut replacer ces articles dans leur contexte. On pensait que le maréchal allait nous sortir du pétrin. La majorité des gens suivaient cette politique-là. Mais j'ai toujours dit que je regrettais ces écrits, et tout particulièrement une vingtaine de lignes sur les juifs que je regretterai toute ma vie.

« Mais comment peut-on insinuer que je serais antisémite ? C'est inqualifiable, inadmissible ! Toute ma vie publique témoigne du contraire, et les électeurs ne s'y sont jamais trompés. J'ai opté, grâce à François Mitterrand, pour la Résistance fin 1942. J'ai fait partie de la délégation de son Conseil national à Genève. J'ai été membre du gouvernement de Pierre Mendès France, qui était parfaitement au courant des attaques sur ma jeunesse. J'ai été ministre du général de Gaulle. Enfin, même au temps de mon beau-père, il y avait beaucoup de juifs à L'Oréal, et mon gendre, que j'adore comme un fils, l'est.

« Rien de tout cela n'était caché. C'est une campagne basse, intéressée, qui vise à déstabiliser une grande entreprise, l'une des plus belles affaires françaises. »

Un beau-père encombrant

LE 15 SEPTEMBRE 1940 est déclaré à la préfecture de police de Paris un nouveau mouvement politique, le Mouvement social révolutionnaire (MSR). Il s'agit en fait de la première apparition au grand jour de la Cagoule, organisation secrète d'extrême droite qui multiplia les provocations dans les années 30. Son chef est Eugène Deloncle, entouré d'un comité exécutif *« réunissant les chefs des grands services, conseillers techniques pour l'exécution des ordres du Chef et du Chef adjoint »*. Le premier de ses membres, *« président et dirigeant de toutes les commissions techniques et comités d'études »*, est Eugène Schueller, fondateur de L'Oréal, considéré par les historiens comme le financier occulte de la Cagoule. Suivent Jean Filliol, pour le *« service de renseignement »*, et Jacques Corrèze, pour *« la Légion »* et la région parisienne. Le MSR se définissait comme *« européen »*, *« raciste »*, *« révolutionnaire »*, *« communautaire »* et *« autoritaire »*. Patron social et inventeur génial, Eugène Schueller se séparera par la suite du MSR. A temps pour que d'opportunes interventions évitent à L'Oréal la nationalisation après la Libération. André Bettencourt, qui avait fait sa connaissance en 1938 et qui, aujourd'hui encore, ne cache pas l'admiration qu'il lui porte, épousera en 1950 sa fille Liliane.

Après avoir été condamné après-guerre et avoir purgé sa peine, Jacques Corrèze fera carrière à L'Oréal, devenant son principal dirigeant à l'étranger, et notamment aux Etats-Unis. Selon les frères Frydman, d'autres anciens cagoulards se reconvertirent chez L'Oréal ou furent un temps aidés par le groupe : Henri Deloncle – frère du fondateur du MSR –, Jean Filliol, Gabriel Jeantet, Guy Servant, Jean Azéma, Jacques Piquet. M. Bettencourt nous a affirmé que, selon ses propres vérifications, il n'en aurait rien été.

« Ce courant révolutionnaire dont le prodrome fut national-socialiste »

DU 7 DÉCEMBRE 1940 au 11 juillet 1942, André Bettencourt signe une chronique hebdomadaire dans *La Terre française*, intitulée « Ohé ! les jeunes ! ». Éditorialiste en vue de cette publication destinée au monde rural, les premières pages des numéros spéciaux de Noël 1940, Pâques 1941 et Noël 1941 lui sont toutes entières réservées.

VERBATIM

C'est ainsi que, le 21 décembre 1940, il écrit : *« Noël 1940. Un monde nouveau va-t-il naître ? Plus de rancœur. Plus de désespérance. Une Europe nouvelle est en formation. (...) Souhaitons le retour à la prospérité européenne et, dans ce but, abandonnons toutes les vieilles formules de liberté excessive. (...) Souhaitons et cherchons à réaliser la collaboration européenne entre des peuples qui, après s'être loyalement opposés, se sont enfin compris. (...) Cette œuvre de redressement entreprise avec tant de courage et de désintéressement par le maréchal Pétain, nous devons tous y collaborer sincèrement, résolument et d'un cœur unanime. Commencée dès le mois de juillet, elle s'est affirmée, s'est concrétisée lors des entrevues historiques de Montoire-sur-le-Loir* [rencontre entre Pétain et Hitler le 24 octobre 1940] *; elle s'est poursuivie sur le plan intérieur par les différentes réformes réalisées par le gouvernement français aussi bien dans le régime économique que dans les domaines politique et social. »*

« LEUR RACE EST SOUILLÉE »

Le 12 avril 1941, à la « une » du numéro spécial de Pâques, André Bettencourt écrit notamment : *« Les juifs, les pharisiens hypocrites n'espèrent plus. Pour eux, l'affaire est terminée. Ils n'ont pas la foi. Ils ne portent pas en eux la possibilité d'un redressement. Pour l'éternité, leur race est souillée par le sang du juste. Ils seront maudits de tous. Ils ont condamné Dieu, sans même vouloir reconnaître leur ignominie, le regretter. (...) La France en perdant son patrimoine moral spirituel, le plus beau de son bien, est condamnée à mort. Son relèvement devient impossible. Mais cette propriété-là nous la gardons ; diminuée, il est vrai, chez beaucoup ; perdue chez quelques-uns : les juifs d'aujourd'hui, non de race mais de pensée, qui seront et sont-déjà vomis ; intacte chez une masse de gentils, les paysans de France. »*

Le 10 mai 1941, sous le titre « Les braves gens », l'éditorialiste de *La Terre française* écrit : *« L'ordre nouveau du maréchal demande des hommes qui sachent accomplir leur devoir dans un esprit hiérarchique, organisé. (...) Pour que ça tourne, pour que ça marche, il ne faudra certes pas que nous soyons des « braves gens », seulement des « braves gens » et encore des « braves gens ». Tirons sur ce termelà à la mitrailleuse. »* Le 14 juin 1941, il s'en prend aux *« hommes du milieu »* : *« Les gens du « milieu » (on pourrait les appeler ainsi puisque ce sont les vrais criminels, les vrais soutenueurs du régime pourri) gâchent la besogne, arrêtent ou passage les instructions du maréchal, font encore la volonté des loges, pillent systématiquement soit par incapacité, soit par malhonnêteté le porte-monnaie de la France (...). Les gens du « milieu » nous trahissent ; ils mettent leur confiance à l'étranger, ruinent Pétain, Darlan et Cie dans l'esprit des masses, alors que nous pouvons, nous devons avoir confiance dans nos grands chefs. »*

Le 19 juillet 1941, sous le titre « Prenons position », André Bettencourt écrit : *« Notre journal ne fait pas de politique ? Allons donc ! C'est faux, archi-faux ! S'il en était ainsi, nous n'aurions plus qu'à disparaître. Car, en ce moment critique de l'histoire du pays, des Français dignes de ce nom doivent prendre parti. Nous en faisons de la politique, nous nous en flattons, et nous en ferons toujours celle de la France, une France qui n'est plus incarnée dans une république de plâtre, dans un buste de Marianne, mais dans un chef : Pétain. »*

C'est ainsi que, dans sa chronique du 16 août 1941, il revient sur *« la révolution à réaliser »* : *« Ne mettons pas sottement en opposition le christianisme et le national-socialisme. (...) Nous en étions à la catastrophe, à la défaite, il y a quelques mois. Mais déjà nous reprenons le dessus, car ce courant révolutionnaire de la Nouvelle Europe nous soulève, nous pénètre nous-mêmes, venant d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, du Portugal. Ce courant tend à nous relever par la force, dans un élan de justice et de solidarité qui, chaque jour, nous enthousiasme un peu plus. Le maréchal Pétain nous a donné trois mots d'ordre : « Travail, Famille, Patrie. » Nous avons déjà rayé sur les frontons de nos hôtels de ville et de nos mairies de village la triple devise du libéralisme franc-maçon. Ce courant révolutionnaire, dont le prodrome fut national-socialiste, beaucoup plus qu'une doctrine nous apparaît comme un monde en morche, comme une poussée vers l'action. Certes, il ne s'agit pas de copier l'Allemagne ou tel autre pays voisin. Toute œuvre servile est une œuvre mauvaise. Il s'agit de trouver notre formule en nous inspirant de ce qui a été fait. Et notre formule sera nécessairement plus voisine de la formule espagnole, en vertu de ce passé « très catholique » qui appartient à nos deux pays. (...) Que la Nouvelle Europe ait également des droits sur nous ? C'est indéniable. (...) La France n'a pas cette fois-ci secoué l'Europe par son ardeur révolutionnaire. Nous arrivons les derniers. (...) Nous ne pouvons retourner à nos erreurs. Nous ne pouvons décevoir l'Europe. »*

« NOUS DÉNONCERONS... »

Le 11 octobre 1941, la chronique s'intitule « Nous dénoncerons... ». *« La dénonciation serait-elle un devoir ?* demande André Bettencourt. *Oui, dans la mesure où celle-ci sert véritablement la collectivité. (...) Que nous soyons préfets, donc responsables au premier chef, ou simples citoyens, devons-nous par camaraderie ou par veulerie, ou par simple paresse, être les complices directs ou indirects des criminels ? (...) Les jeunes doivent être, dans chaque village, les agents du maréchal, je dirais volontiers la police de la révolution. (...) Pour nous, pour le relèvement de la France, nous dénoncerons les vrais coupables. Ne pactisons pas avec le diable ! »*

Le 18 octobre 1941, André Bettencourt évoque un voyage avant guerre en Allemagne en compagnie de trois amis : *« Je me souviens d'avoir vu en Allemagne, à la frontière du grand-duché du Luxembourg, non loin de Weilherbach, quelques mois avant la guerre, un camp de jeunesse dédié à Ludwig Van Beethoven. (...) Ce jour-là, pour la première fois, j'ai pris conscience de ce que faisait à côté de nous, sans que nous cherchions même à le savoir, un grand peuple pour le corps et pour l'âme de sa jeunesse. Ce jour-là, nous nous sommes posé, moi et les trois amis avec lesquels je faisais ce voyage, quelques questions. Oh ! nous ne nous sommes pas interrogés réciproquement et à voix haute. Non ! Mais dans le plus intime de notre être vibrait une corde secrète, faite d'admiration certes, mais aussi d'amertume et d'envie. Qu'est-ce qu'on a fait de notre jeunesse française ? pensions-nous. (...) Pourquoi, ici, la jeunesse est-elle le plus bel apanage de la nation allemande et pourquoi, chez nous, la jeunesse est-elle une flamme cachée sous le boisseau ? »*

Le 20 décembre 1941, en première page du numéro spécial de Noël, l'éditorialiste de *La Terre française* écrit, à propos de la naissance et de la mort de Jésus : *« Un jour, trente ans plus tard, les juifs s'imagineront pourtant gagner la partie. Ils avaient réussi à mettre la main sur Jésus et l'avaient crucifié. En se frottant les mains, ils s'étaient écriés : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. » Vous savez d'ailleurs de quelle manière il est retombé et retombe encore. Il faut que s'accomplissent les prescriptions du livre éternel. »*

« On parle d'un ordre nouveau, et nous ne voyons rien changer », s'impatiente André Bettencourt dans sa chronique du 3 janvier 1942.

Les flux d'immigration vers la France auraient diminué de 30 % en 1994

La baisse est de 14 % entre 1992 et 1993, selon un rapport de la direction des populations et des migrations

Le nombre d'étrangers autorisés à s'installer définitivement en France a diminué de 14 % entre 1992 et 1993 pour retrouver le chiffre de 1990. Tel est le principal enseignement du rapport publié, vendredi 10 février, par la direction de la population et des migrations (DPM) du ministère des affaires sociales. Ce document édité à la fin de 1994, mais publié avec retard, est accompagné d'une note de Gérard Moreau, responsable de la DPM, qui annonce une baisse accrue du flux des entrées pour 1994, qu'il évalue à 30 %.

TOUJOURS DÉLICATS À MANIER, les chiffres de l'immigration le sont encore davantage cette année, en raison d'une modification de leur présentation, qui distingue désormais les étrangers issus de l'Union européenne et les « extra-communautaires ». Néanmoins, à catégories à peu près égales, 116 161 étrangers (dont 22,4 % d'Européens) ont immigré en France de façon permanente en 1993, alors qu'ils étaient 135 372 en 1992 et 115 796 en 1990.

Cette décrue statistique est, en soi, peu significative puisqu'elle résulte, d'une part, de l'instauration de la libre circulation en Europe (qui avait gonflé la statistique des travailleurs espagnols et portugais l'année précédente), d'autre part de la fin de la régularisation exceptionnelle des demandeurs d'asile déboutés, décidée en 1991. La baisse de l'immigration en 1993 ne saurait, par ailleurs, être mise en relation avec la loi sur l'immigration publiée en août 1993, et mise en œuvre principalement à compter du 1er janvier 1994. En revanche, la chute annoncée pour 1994 apparaît comme la conséquence directe du changement législatif qui restreint les possibilités de régularisation et de regroupement familial, au risque de gonfler dangereusement la catégorie des étrangers en situation irrégulière, privés de droits.

Les familles des immigrés forment le fort contingent d'arrivants, en 1993 comme les années précédentes, suivis par les travailleurs permanents qui, en dépit des discours gouvernementaux sur « l'immigration zéro », auront été 27 668 (dont 57 % de ressortissants de l'UE) à être autorisés à occuper un emploi en France. Viennent ensuite les époux ou enfants de Français (24 932 en 1993), puis les étrangers ayant obtenu le statut de réfugié politique, soit environ 10 000 personnes en 1993 (moins 8,4 % par rapport à l'année précédente), et leurs familles (2 098 personnes). Le rapport reflète la pression migratoire persistante, notamment à travers les 20 000 étudiants étrangers (dont 30 % de Maghrébins et 18,5 % d'Africains noirs) autorisés à séjourner temporairement en France en 1993 (+ 13 % en un an).

Il faudra attendre un an pour connaître et analyser les mouvements migratoires de 1994. Mais la DPM ne cache pas, d'ores et déjà, qu'ils seront marqués par une baisse spectaculaire des regroupements familiaux. Ces derniers, qui ont diminué de 10 % entre 1990 et 1993, devraient enregistrer une baisse de 25 % en 1994. Le nombre des personnes concernées (femmes et enfants) devrait s'établir entre 20 000 et 25 000, contre 32 000 personnes en 1993. Cette rupture nette traduit à la fois l'effet dissuasif de la loi Pasqua, qui rend plus difficile le regroupement familial, et la détérioration des revenus et des conditions de logement des immigrés.

D'autres indications sont fournies par le rapport de la DPM. On y apprend ainsi que 12 % des demandeurs d'emploi sont étrangers (soit près du double de leur part dans la population), et que plus de 11 % des mariages célébrés en 1992 étaient « mixtes », proportion qui marque un ralentissement de la nette envolée de ce type d'unions depuis une décennie. Dans un contexte de faible démographie, la part des parents étrangers dans les naissances ne cesse de croître : 13,8 % des enfants nés en 1992 ont au moins un parent étranger.

Enfin, le document indique que 95 500 étrangers ont acquis la nationalité française en 1993. Ce chiffre, stable depuis 1991, compense arithmétiquement la majeure partie des flux d'immigration légale (116 161 étrangers), ce qui explique la quasi-stabilité de la population étrangère en France (3,6 millions).

Philippe Bernard

Séverine, dispensée par le tribunal de dénoncer son ami étranger

SÉVERINE MAAZI est sortie d'un mauvais rêve, vendredi 10 février, au palais de justice de Paris. La jeune élève-infirmière, âgée de vingt-trois ans, était poursuivie pour avoir *« aidé au séjour irrégulier »* un étranger qui a la particularité d'être devenu son propre époux, Mustapha, un Marocain en situation irrégulière (*Le Monde* daté 22-23 janvier). La quatorzième chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Jacqueline Rebeyrotte, l'a relaxée, provoquant un déluge d'applaudissements sur les bancs du public où se serraient les dirigeants de SOS-Racisme et des militants du collectif Voyage de noce qui soutient les couples « mixtes » confrontés aux rigueurs de la loi Pasqua de 1993 sur les étrangers.

A l'automne dernier, trois semaines avant la célébration de leur mariage, à la mairie du seizième arrondissement de Paris, Mustapha Maazi avait été interpellé par la police. Convoquée à son tour au commissariat, sa compagne avait refusé de révéler où se trouvait le passeport de son ami, document qui aurait permis sa reconduite à la frontière. Cette mauvaise volonté avait suscité les poursuites du parquet, les premières du genre, illustrant la force de l'obsession actuelle à l'égard des « mariages blancs », qui empoisonne la vie de dizaines de couples « mixtes ».

Le jugement rendu vendredi balaie ce soupçon et contredit les réquisitions gênées prises à l'audience par Colette Perrin, substitut du procureur de la République, qui avait estimé l'infraction constituée et requis une peine d'amende. Reprenant certains des moyens soulevés par Me Antoine Comte, avocat de Séverine Maazi, le tribunal a estimé que *« la seule aide humanitaire dispensée sans considération de la situation administrative de l'étranger ne serait pas constitutive du délit »*. Or les juges ont noté qu'*« il n'est pas établi »* que Séverine Maazi *« hébergeait »* son ami puisqu'ils avaient loué ensemble une chambre de bonne et qu'ils semblaient manifester *« un réel désir de vivre ensemble »*. Dès lors, *« les agissements* [de Séverine Maazi] *n'étaient (...) pas destinés à tromper les contrôles administratifs sur les immigrés, mais essentiellement à vivre avec la personne choisie »*. On serait loin des lois sur les étrangers qui visent *« la répression des passeurs, des transporteurs et des logeurs qui profitent de l'immigration clandestine »*, ainsi que les mariages simulés, précise le tribunal.

Le jugement suggère que les policiers n'auraient pas dû exiger de Mme Maazi le passeport de son mari : *« Il convenait de* [le] *demander à l'intéressé lui-même. »* Les magistrats enfoncent encore le clou en rappelant que le code pénal dispense les conjoints ou concubins de l'obligation de dénoncer. *« Ce geste de dénonciation que la loi n'exige pas en cas de crime ne peut être demandé à la compagne d'un homme en simple situation irrégulière »*, insistent-ils, faisant écho à l'indignation de la jeune prévenue.

Ce jugement d'apaisement clôt, au moins provisoirement, des poursuites judiciaires aussi étonnantes qu'inédites. Séverine et Mustapha Maazi ont rejoint la cohorte des trente et un mille couples franco-étrangers qui passent, bon an mal an, devant M. le maire. Mais leurs démêlés avec l'administration ne sont pas achevés. Le jeune marié restera dans l'illégalité, car la loi Pasqua exige non seulement une année de vie commune après le mariage pour régulariser la situation de l'époux étranger d'une Française, mais veut aussi que ce dernier soit en règle au moment de la demande. Une condition impossible à remplir, sauf à rentrer au pays pour solliciter un improbable visa. Mais c'est un autre mauvais rêve.

Ph. Be.

A Paris le tribunal demande le statu quo rue du Dragon

SAISI EN RÉFÉRÉ par la Cogedim afin d'expulser les soixante et une familles et l'association Droits devant occupant l'immeuble du 7, rue du Dragon, le tribunal de grande instance de Paris a ordonné vendredi 10 février le renvoi de l'audience au 23 février. La présidente, Francine Levon-Guérin, a réclamé, d'ici là, *« le gel de la situation »*. Le promoteur a exigé, dans son assignation, l'expulsion de *« tous les occupants sans droit ni titre »*.

Les occupants ont invoqué l'accord passé avec le préfet de police pour ouvrir les locaux au public : *« une fois effectués les travaux de sécurité »*. De quoi écœurer Me Christian Pautonnier, l'avocat de la Cogedim, furieux de voir la préfecture *« permettre, chez moi, des travaux, sans que j'en consente le principe »*.

Rapidement, toutefois, les deux parties sont tombées d'accord sur le bien-fondé du renvoi. Réclamant *« un genre de cessez-le-feu, afin qu'aucune partie n'en tire avantage »*, l'avocat de la Cogedim a souhaité limiter l'entrée des locaux aux seuls occupants et aux quatre présidents de Droits devant. *« Ce n'est plus un statu quo, c'est un retour en arrière »*, a répliqué Me Breteau, l'avocat de l'association. Léon Schwartzenberg s'est emporté : *« Vous avez peur parce que le maire de Paris est contre votre position, parce que M. Balladur est contre. »*

Au final, le *« rideau de carreau et de plâtre »* qui bloque les issues donnant sur la rue de Rennes ne sera pas détruit. Des *« petits groupes »* pourront continuer à se retrouver dans l'immeuble. Mais l'*« université populaire »*, elle, poursuivra son travail sur le parvis de l'église Saint-Germain-des-Prés. Dès ce dimanche.

N. H.

Renault 19 Prima. 60 000 F.*

Exceptionnellement, une Renault 19 à ce prix là, ça ne durera pas longtemps.

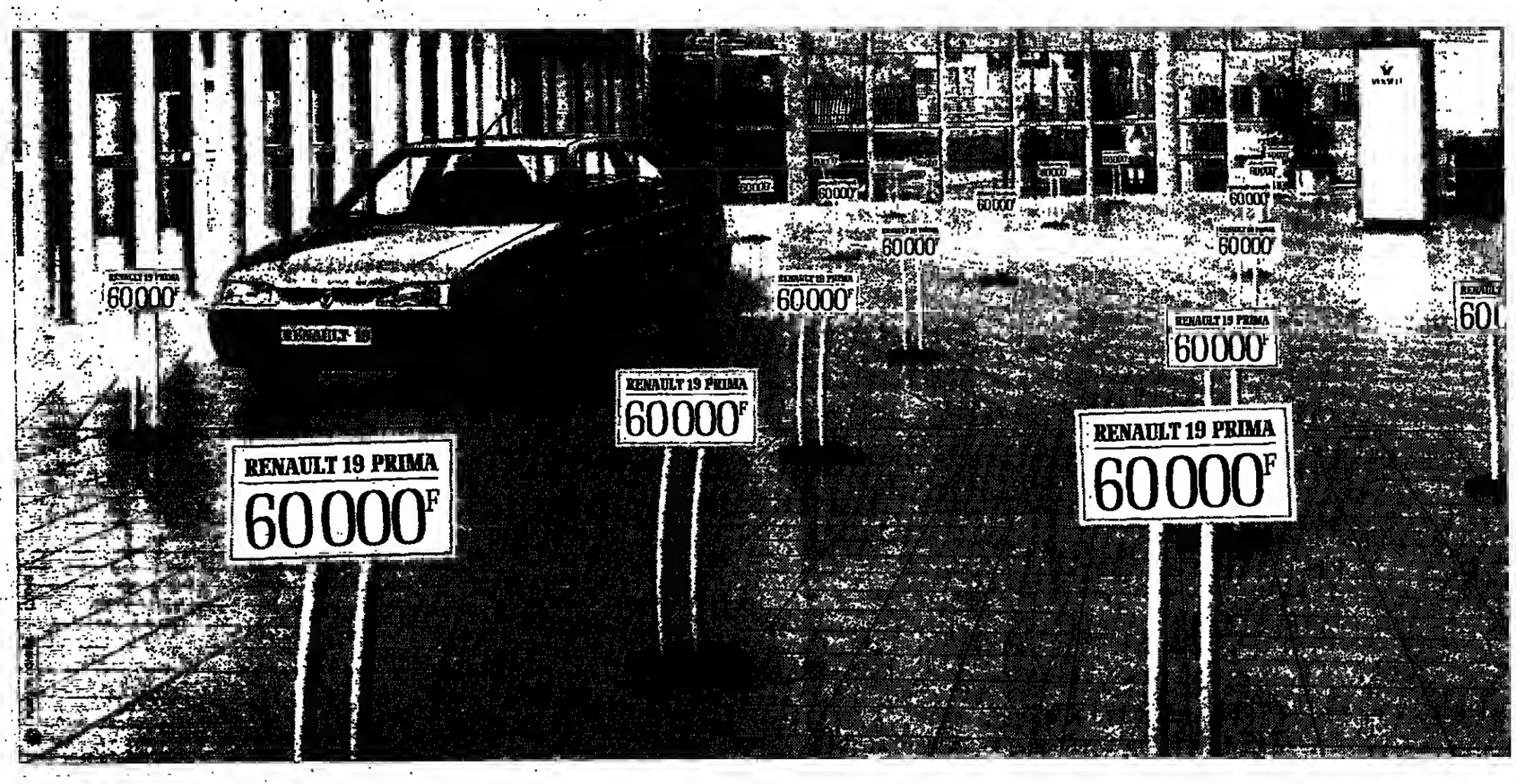

Si vous connaissez déjà la fiabilité et la qualité de fabrication de la Renault 19 Prima, sachez que pour 60 000 F* elle vous propose également une nouvelle sellerie, une boîte 5 vitesses, un essuie-lave lunette arrière, des renforts de portes et des prétensionneurs de ceintures de sécurité à l'avant. Maintenant, vous n'avez plus qu'à espérer que pendant le temps qui vous a été nécessaire pour lire ce texte, il restera encore une Renault 19 Prima exposée chez votre concessionnaire. *A partir de 60 000 F, pour la version 3 portes 1.4, déduction faite de l'aide de l'Etat et des 8 000 F que vous offre Renault pour la reprise de votre ancien véhicule. Prix tarif au 2/01/95. A.M. 95. La Renault 19 Prima est aussi disponible en 3 portes 1.9 D. Garantie anti-corrosion Renault 6 ans. Diac votre financement. RENAULT présente elf

3615 3616 RENAULT Coût 1,27 F/mn

RENAULT LES VOITURES A VIVRE

Nouvelle gamme Renault 19, nouvelle pour longtemps.

La France condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire de Broglie

A L'HEURE où l'on invoque à tout propos la présomption d'innocence, la Cour européenne des droits de l'homme vient opportunément rappeler que ce principe est parfois violé par... les ministres eux-mêmes. En condamnant la France dans l'affaire de Broglie, les juges de Strasbourg condamnent la pratique qui consiste, pour les ministres de l'intérieur, à mettre à mal la présomption d'innocence en traitant les suspects de coupables au cours de conférences de presse publiques.

Ce fut le cas le 29 décembre 1976, une semaine après l'assassinat de Jean de Broglie, député de l'Eure et ancien ministre. Réunis pour une conférence de presse initialement consacrée au programme pluriannuel d'équipement de la police nationale, le ministre de l'intérieur, Michel Poniatowski, le directeur de la police judiciaire, Jean Ducret, et le chef de la brigade criminelle, Pierre Ottavioli, avaient longuement évoqué l'affaire avec les journalistes. « *Le coup de filet est complet*, estimait M. Poniatowski. *Toutes les personnes impliquées sont maintenant arrêtées* (...). *Le mécanisme était extrêmement simple : il y avait un prêt contracté auprès d'une banque avec la caution de M. de Broglie et remboursable par M. Varga-Hirsch et M. de Ribemont.* » « *Monsieur le commissaire*, demandait alors un journaliste, *qui était le personnage-clé de cette affaire ? De Varga ?* » « *Je pense*, répondait M. Ottavioli, *que ce devait être M. de Varga.* » « *M. de Varga et son acolyte M. de Ribemont sont les instigateurs de l'assassinat* », concluait M. Ducret.

« SANS NUANCE NI RÉSERVE »

A l'heure de la conférence de presse, Patrick Allenet de Ribemont, qui avait été clairement désigné comme l'instigateur du meurtre par un haut responsable policier, n'était même pas encore déféré à la justice. Inculpé de complicité d'homicide volontaire le 14 janvier 1977, il était remis en liberté au bout d'un mois et demi par le juge d'instruction chargé du dossier, Guy Floch. Trois ans plus tard, le 21 mars 1980, Patrick Allenet de Ribemont bénéficiait d'un non-lieu.

Depuis, M. de Ribemont a vainement tenté d'obtenir réparation auprès des juridictions françaises – le Conseil d'Etat, les tribunaux judiciaires et, pour finir, le 30 novembre 1988, la Cour de cassation. Patrick de Ribemont et son avocat, Raymond de Geouffre de la Pradelle, se sont donc adressés en 1989 à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Ils invoquaient la violation de deux principes importants de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : la présomption d'innocence et le respect du délai raisonnable.

Dans un arrêt rendu le vendredi 10 février, la Cour européenne a donné raison à M. de Ribemont. L'atteinte à la présomption d'innocence est clairement relevée : les juges de Strasbourg constatent que « *certains des plus hauts responsables de la police française désignèrent M. Allenet de Ribemont, sans nuance ni réserve, comme l'un des instigateurs, et donc le complice d'un assassinat* ». Sur le non-respect du délai raisonnable, la Cour donne également tort à la France.

La Cour européenne de Strasbourg pouvant imposer à un Etat de verser des réparations financières, Patrick de Ribemont devrait toucher 2 millions de francs.

Anne Chemin

Les parents de la petite Laurence condamnés

Dix-huit ans et cinq ans de prison à la suite de la mort de leur fillette

LYON
de notre envoyé spécial

La cour d'assises du Rhône a condamné, samedi 11 février, Monique Gardette, épouse Cuzin, à dix-huit ans de réclusion criminelle pour « *violence volontaire habituelle sur mineur de quinze ans ayant entraîné la mort* ». La petite Laurence, quatre ans, avait succombé à des sévices, le 2 juin 1992. Son père, Jean-Paul Cuzin, quarante-six ans, inspecteur des impôts, a été *condamné à cinq ans d'emprisonnement.*

Le procès des époux Cuzin a connu vendredi après-midi un petit coup de théâtre. Alors qu'elle avait toujours nié avoir violenté sa belle-fille, la petite Laurence (*Le Monde* du 9 et 11 février), Monique Gardette déclarait d'une voix blanche : « *J'ai été beaucoup trop sévère envers Laurence. Il m'est arrivé de la frapper : des claques, des coups, des fessées...* » Puis elle donnait une nouvelle version de la mort de la fillette. Le dimanche 2 juin 1992, dans leur villa de Lacenas (Rhône) : « *Nous étions au bord de la piscine. Laurence a fait une bêtise et je l'ai secouée et poussée. La petite a heurté la margelle et a perdu connaissance. Je l'ai alors prise dans mes bras pour l'emmener à l'hôpital.* »

Les jurés n'ont pas tenu compte de ces aveux partiels. Cette seconde version ne correspondait d'ailleurs pas plus que la première au constat du rapport d'autopsie. Ce qui a frappé durant ces quatre jours d'audience, comme le relevait Me Lacombe, avocat de l'association Enfance et Partage, partie civile, c'est que « *Laurence était absente du cœur de Jean-Paul Cuzin et de Monique Gardette* ». L'inspecteur des impôts, par défendre coûte que coûte sa femme, a plutôt « chargé » la fillette, et l'ancienne représentante de commerce n'a en de cesse d'évoquer les « *gros problèmes de santé* » de Laurence, alors que les aides maternelles et les médecins devaient dire à la barre que ces problèmes étaient tantôt imaginaires, tantôt provoqués par la maltraitance.

« IRRESPONSABILITÉ MÉDICALE »

Jean-Claude Cuzin et Monique Gardette ne sont pas des « *monstres* », avait affirmé l'avocat général, mais ils forment un « *couple pathologique pervers et pitoyable* ». Comme l'avait indiqué l'expert-psychiatre, lui est un « *névrotique obsessionnel* ». Elle, présente une « *personnalité psychorigide* », incapable de supporter la moindre résistance. Or l'inspecteur des impôts, père démissionnaire, mari soumis, s'était totalement déchargé de l'éducation de ses deux filles issues d'un premier mariage. Monique Gardette avait immédiatement pris en grippe Laurence et a cherché à s'en « *débarrasser* », voulant même faire interner la petite fille dans un établissement pour débiles profonds.

Coupables, mais pas seuls responsables dans cette affaire : Me Zelnati a dénoncé avec virulence l'« *irresponsabilité médicale* » de quatre ou cinq praticiens, « *tous spécialistes de l'enfance maltraitée* » à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. Des médecins qui se sont abrités, pour ne pas signaler leurs observations, derrière le fait qu'une enquête sociale d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) avait été déclenchée et qu'un juge pour enfants avait été saisi. Et que dire, poursuit Me Zelnati, de ce magistrat qui avait sur son bureau, le 7 mai 1992, un rapport *d'une assistante sociale indiquant* que Laurence était en « *grave danger* » et qu'il fallait la retirer d'urgence de son milieu familial ?

Michel Castaing

CARNET

Frédéric Ditis

Un pionnier du livre de poche

ANCIEN ÉDITEUR, ancien directeur de la branche grande diffusion du groupe Hachette, Frédéric Ditis est mort jeudi 9 février à Paris des suites d'un cancer. Il était âgé de soixante-quinze ans.

Lorsqu'il était entré dans le groupe Hachette, en 1982 – il prendra sa retraite en 1987 –, l'une des premières décisions de Frédéric Ditis avait été de relancer la collection policière du « Masque » en faisant appel à l'un de ses plus vieux complices, Michel Averlant. C'était, pour lui, comme un retour aux sources.

Né en 1920, à La Chaux-de-Fonds (Suisse), dans une famille d'horlogers, Frédéric Ditis était, en effet, entré dans la vie active, dans les derniers mois de la seconde guerre mondiale, en fondant une maison d'édition spécialisée dans la littérature policière. Nées en avril 1945 à Genève, les éditions Ditis devaient ainsi publier, jusqu'à leur disparition en 1962, les plus grands noms du genre, en privilégiant d'abord les Anglo-Saxons dans la collection « Détective Club », puis en s'élargissant, à partir de 1955, à des auteurs français comme André Héléna, Michel Averlant ou, au tout début de sa carrière, Gilles Perrault, par le biais de la collection « La chouette ».

La création de celle-ci marquera un tournant décisif dans la carrière de Frédéric Ditis : pour en assurer la diffusion, il décide, en effet, de rompre avec le circuit habituel des libraires et de passer un accord avec la chaîne de magasins Prisunic. L'initiative rencontrera un succès immédiat, et Frédéric Ditis se consacrera désormais à l'édition de grande diffusion. Dès 1957, il sera, avec Flammarion comme actionnaire principal, à l'origine de la collection généraliste « J'ai lu », qui, elle aussi, privilégiera, dans ses premières années, le circuit des grands magasins, non sans qu'aient lieu de difficiles négociations avec le Syndicat des libraires, qui menaçait de boycotter les éditeurs ayant cédé des titres à « J'ai lu »...

Un quart de siècle durant, Frédéric Ditis assurera, avec Jacques Sadoul, le développement de la collection, l'ouvrant, notamment, à la science-fiction, dont il prouva qu'elle pouvait atteindre un large public. Il fera de « J'ai lu » l'une des toutes premières collections de poche, tant par sa diffusion que par sa qualité. Avant de rejoindre, sur les instances de Jean-Claude Lattès, alors directeur du livre chez Hachette, Le Livre de poche, à la fois modèle et rival de toujours. C'était une manière de couronnement pour celui qui disait avec simplicité n'avoir eu qu'une obsession dans la vie : « *Faire des livres qui soient lus.* »

Bertrand Audüsse

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 10 février sont publiés :

● Eaux usées : deux arrêtés fixant les prescriptions techniques et les modalités de surveillance relatives aux ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

● Ecoles de police : deux arrêtés créant des écoles nationales de police à Draveil (Essonne) et Périgueux (Dordogne). Ces établissements ont pour vocation de former des policiers auxiliaires.

● Pêche : un décret publiant un accord sur la pêche autour des îles anglo-normandes, signé le 16 août 1994 entre la France et la Grande-Bretagne.

● Jeux de hasard : le règlement d'un nouveau « Morpion », jeu de la Loterie nationale.

AU CARNET DU MONDE

Fiançailles

– Le docteur
et Mme Gérard BOURCIER,
M. et Mme René-Marc BAREIL,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de

Tristan et Florence.

6, rue Pavée,
75004 Paris,
39, avenue Faidherbe,
BP 1177 Dakar.

Décès

– Mme Louis Ditisheim,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Ditisheim,
M. et Mme Philippe Braunschweig,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Margot,
Mme Colette Braunschweig,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Juan Goytisolo,
M. J.-P. Erik Borja,
M. Michel Averlant,
Ses amis et ses proches,
ont la douleur de faire part de la mort, à son domicile, de

M. Frédéric DITISHEIM,
dit Frédéric Ditis,

le 9 février 1995, dans sa soixante-quatorzième année, des suites d'un cancer.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

– Mme Agnès Touraine,
directeur,
Et l'ensemble des collaborateurs
de la branche grande diffusion
de Hachette Livre,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Frédéric DITISHEIM,
dit Frédéric Ditis,
ancien directeur de la branche grande diffusion.

– Michel Averlant,
directeur,
Hélène Amalric, Didier Imbot,
Catherine Rouyer,
Et l'ensemble des collaborateurs
des Editions du Masque,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Frédéric DITISHEIM,
dit Frédéric Ditis,
ancien président-directeur général
des Editions du Masque.

– Le conseil d'administration
Et le personnel de la Mutuelle des affaires étrangères
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Guy BENEDETTI,
directeur adjoint
de la Mutuelle des affaires étrangères
de 1981 à 1992,

survenu le dimanche 5 février 1995.

– Les enfants,
Petits-enfants,
Et membres de sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès, survenu le 2 février 1995, de

Mme Raymonde FOURCAULT-SILLOU,
avocate honoraire
au barreau de Paris.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

3, rue Raffet,
75016 Paris.

– La commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels a la tristesse de faire part du décès du

sénateur J. William FULBRIGHT,

survenu le jeudi 9 février 1995, à Washington D.C., Etats-Unis.

– M. Pierre Grandpeix,
son époux,
Suzanne Grandpeix et Patrice Lanco
et leur fils,
Jean-Yves et Annick Grandpeix
et leurs filles,
Ses enfants
Et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre GRANDPEIX,
née Marthe Coppéré,

survenu le 8 février 1995, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, à Boissise-le-Roi (Seine-et-Marne).

Les obsèques civiles auront lieu le mardi 14 février, à 15 heures, au cimetière de Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme), où l'on se réunira, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille.

– Le directeur du Muséum national d'histoire naturelle,
Le directeur et les membres du Laboratoire d'anatomie comparée,
L'ensemble des personnels du Muséum,
ont l'*immense regret* de faire part du décès de

M. Michel LEMIRE,
professeur au Muséum national d'histoire naturelle.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 février, à 15 heures, en l'église Saint-Joseph Artisan, 214, rue La Fayette, à Paris (10e).

– Nicole Daures,
chef du service de la formation professionnelle d'EDF et de GDF,
Les membres de la direction,
Et le personnel,
ont la douleur de se séparer de leur collègue,

Isabelle MAILLARD,
chef du secrétariat général,

décédée le 10 février 1995.

Les obsèques seront célébrées le mardi 14 février 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

– La famille de

M. Psachje (Paul) MARCO

a la tristesse de faire part de son décès, *survenu le 10 février* 1995.

Ses obsèques auront lieu le lundi 13 février, à 15 heures, au cimetière Gallieni, à Fontenay-sous-Bois.

– François et Marie-Thérèse Michel-Dansac,
leurs enfants et petits-enfants,
Monique Michel-Dansac,
Patrick Michel-Dansac,
Léo et Fanny,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Claire MICHEL-DANSAC,
née Schmid,

survenu à Paris, le 9 février 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 13 février, à 15 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1er).

Cet avis tient lieu de faire-part.

36, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 75004 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif : la ligne H.T.
Toutes rubriques ..... 105 F
Abonnés et actionnaires ... 95 F
Communicat. diverses .... 110 F
Thèses étudiants ..... 65 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. *Minimum* 10 lignes.

– Les membres du bureau de l'Assemblée permanente des chambres de métiers,
Les présidents des chambres de métiers,
Les personnels de l'APCM et des chambres de métiers,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

Jean PAQUET,
artisan boulanger-pâtissier,
officier de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
membre du Conseil économique et social,
président de l'Assemblée permanente
des chambres de métiers,
président de la chambre des métiers
du Puy-de-Dôme,
président de la chambre régionale
de métiers d'Auvergne,
président de la Confédération nationale
de la boulangerie
et boulangerie-pâtisserie française,
président du syndicat départemental
de la boulangerie
et boulangerie-pâtisserie
du Puy-de-Dôme,

survenu subitement à Durtol (Puy-de-Dôme), le 9 février 1995, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse a lieu en l'église d'Orcines (Puy-de-Dôme), le samedi 11 février, à 15 heures.

L'inhumation a lieu dans le caveau de famille *au cimetière d'Orcines.*

A la demande de la famille, il n'y aura pas de présentation de condoléances.

Ni fleurs ni couronnes.

Les associations publiques, privées ou *professionnelles ainsi* que les personnes qui souhaiteraient exprimer leur sympathie et leur amitié à Jean Paquet sont invitées à la faire en effectuant des dons sur un compte spécialement ouvert à la chambre de métiers du Puy-de-Dôme, 17, boulevard Berthelot, 63407 Chamalières Cedex. Les sommes collectées seront remises à des associations de handicapés moteurs.

(Voir notre article dans Le Monde *du samedi 11 février.)*

– *Le président,*

Le conseil d'administration,
de la SIAG-SIAGI, sociétés interprofessionnelles artisanales de garantie, sociétés de caution mutuelle de l'artisanat,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean PAQUET,
administrateur.

– Les membres du bureau,
Et les présidents des syndicats départementaux de la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française,
ont le regret de faire part du décès de leur président

Jean PAQUET,
officier de la Légion d'honneur,
grand officier dans l'ordre national
du Mérite,

survenu dans sa soixante-cinquième année.

La cérémonie religieuse est célébrée samedi 11 février 1995, à 15 heures, en l'église d'Orcines (Puy-de-Dôme).

Ni condoléances, ni fleurs, ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés au profit d'associations d'aide aux handicapés moteurs.

Un compte est ouvert à la chambre de métiers du Puy-de-Dôme, 17, boulevard Berthelot, 63407 Chamalières Cedex.

Rectificatif

– Agrégé de biochimie médicale en 1955,

le professeur Jacques KRUH

a dispensé son enseignement à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand jusqu'en 1960.
Il a ensuite enseigné *à la faculté* de médecine de Paris.

Anniversaires

– Il y a un an,

Pierre FRÉMIOT

nous quittait.

Sa famille et ses amis pensent à lui.

72220 Ecommoy.

– 13 février 1989.

Richard ROUD,
Boston-Nîmes.

Il a vécu mille ans de cinéma. Il n'est que de relire les deux volumes de son *Cinema, A Critical Dictionary*, pour s'en convaincre.

Jean-Yves Mock,
3, cour de Rohan,
75006 Paris.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

– On rappelle le souvenir de

Henriette NEYMARCK

et de son frère

Pierre NEYMARCK,

déportés à l'âge de soixante-douze et soixante-treize ans, et morts gazés à Auschwitz.

Conférences

– **Carrefour protestant 1995.** Thème général : « Va,.. ne crains point. » 1re conférence : « Les ombres sur la ville ». Alain Duhamel, éditorialiste à Europe 1, Francis Idrac, délégué interministériel à la ville, Marc Brunschweiler, président de la Mission populaire, lundi 13 février 1995, à 20 h 30, à l'église réformée de Neuilly-sur-Seine, 18, boulevard d'Inkerman.

Communications diverses

– **Alliance israélite universelle** : dimanche 12 février 1995 : journée d'étude : « La Tora parle le langage des hommes ». Révélation et pouvoir avec D. Banon, G. Hansel, R. Krygier, S. Trigano, sur inscription au 42-80-35-00 (P.A.F.).

– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.
Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

Thèses

– M. Ph. Maron, qui a soutenu sa thèse le 20 janvier 1995, à l'université de Paris-sur le sujet : « Analyse mécanique et statistique des processus de dislocation et de réentraînement de dépôts particulaires à une interface fluide-paroi », a obtenu la mention très honorable avec félicitations du jury. Jury composé de P. André (directeur), M. Roques (président), M. Feidt et D. Houi (rapporteurs), J.-M. Grillot et J. Lachaise.

– Bérangère Guilloteau-Bertin, fille de Pierre Bertin (X55), décédé, soutiendra sa thèse de doctorat d'université de Paris-XI-Orsay (spécialité : chimie organique), le lundi 13 février 1995, à 14 heures, bâtiment des colloques à l'université d'Orsay (bât. 338, salle 104). Sujet : « Alkylations stéréosélectives de sels de pyridinium chiraux. Applications à la synthèse de trans 2,6-dialkylpipéridines, synthèse énantiosélective de la (+)-dendrobatérimine ». Composition du jury : président : professeur Jean-Marie Beau ; rapporteurs : professeur Gérard Lhommet et Samir Zard ; directeurs de thèse : Christian Marazano et Bhupesh C. Das. Cette soutenance est publique.

HORIZONS

HISTOIRE

Le SMIG entre dans la loi

Il y a quarante-cinq ans, le 11 février 1950, le salaire minimum interprofessionnel garanti était institué

« VOILÀ *dans cansacrée la notion de* « minimum vital ». *Il fallait une époque comme la nôtre pour se contenter sans réagir d'une expressian aussi pitoyable, aussi évocatrice du pire malthusianisme. En être réduit, dans une République qui se voulait celle du progrès social,* d *tenter de définir* d *quel prix il est possible de subsister sans perdre la vie, c'est, avouons-le, un bien pauvre progrès. Quel repos pour la conscience de nos dirigeants que de se dire qu'ils ont garanti le minimum vital des travailleurs français !... Quel objectif pour nos syndicats que la défense de cette triste frontière entre la vie et la mort !...* » C'est avec un éditorial au vitriol qu'André Fontaine accueille la future loi du 11 février qui crée le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans les colonnes du *Monde* (daté 8-9 janvier 1950). Pour l'éditorialiste de l'époque, par rapport au programme du Conseil national de la Résistance et du progrès social pour tous, l'instauration d'un salaire minimum semble un faible moyen pour régler la question du pouvoir d'achat ouvrier, au regard de problèmes plus concrets comme le logement.

La création du SMIG intervient pourtant en contrepartie du retour à la liberté contractuelle pour la fixation des salaires contenue dans la même loi du 11 février 1950. Les pouvoirs publics entendent garder un moyen d'intervention pour protéger les salariés les moins bien payés et les moins bien armés face à leur employeur. En France, tout au long du XIXe siècle en matière de salaires, la liberté est la règle, l'interventionnisme étatique, l'exception. Il faut attendre jusqu'à l'avant-dernière année du siècle – le décret Millerand de 1899, qui oblige les entreprises adjudicataires de l'Etat à inclure dans leurs contrats une clause précisant que les salaires de leurs ouvriers sont *« normaux »*, c'est à dire égaux au salaire moyen de la localité – pour que l'on trouve trace d'une première intervention de l'Etat dans ce domaine.

Sauf périodes de guerre, la détermination des salaires échappe à l'Etat. Il faut la dureté des conditions économiques de la première guerre mondiale pour qu'une réglementation intervienne en 1915 pour protéger les travailleurs à domicile. Ce n'est que pendant l'entre-deux-guerres que s'élaborent progressivement des minimas sociaux pour les invalides ou dans un certain oombre de branches professionnelles. Sous le gouvernement du Front populaire, la notion de minimum garanti apparaît enfin clairement dans la loi sur les conventions collectives avec l'institution des clauses minima par région et qualification professionnelle. L'idée de l'indexation de ces minimas sur les prix fait son entrée dans la législation deux ans plus tard, en 1938, mais comme une simple possibilité.

La seconde guerre mondiale vient complètement chambouler la donne sociale. La fin de la guerre correspond, en France comme dans d'autres pays, à un moment de *« refondation sociale »*, de reformation symbolique du contrat social. En Grande-Bretagne, le rapport de lord Beveridge publié en 1942 traduit ces espoirs diffus : « *Chaque citoyen sera d'autant plus disposé* d *se consacrer à l'effort de guerre qu'il sentira que son gouvernement met en place dès plans pour un monde meilleur.* » Au sortir de la guerre, les besoins sont immenses et de nouveaux champs d'action s'ouvrent à l'Etat, comme la protection sociale et la redistribution des revenus. Face à l'effort de reconstruction, à l'urbanisation croissante, à l'extension du salariat, les mécanismes traditionnels de solidarité, qui reposent sur l'épargne individuelle, la famille et les réseaux locaux, ne suffisent plus. Les revendications nouvelles demandent de nouveaux systèmes d'assurances collectives.

L'année 1950 constitue un premier tournant dans l'immédiat après-guerre. En toile de fond, l'affrontement entre les deux blocs Est-Ouest s'intensifie avec l'ouverture de la guerre de Corée en juin – que l'appel de Stockholm, lancé par le Mouvement pour la paix le 18 mars, n'a pas su enrayer. Les crispations anticommunistes se traduisent en France par la révocation de Frédéric Joliot-Curie du Haut Commissariat à l'énergie atomique. Sur le plan social, le climat reste lourd, et de nombreuses grèves sporadiques éclatent. La vie parlementaire est agitée par « l'affaire des généraux », et trois gouvernements – Bidault, Queuille et Pleven – sont usés au cours de l'année.

« La Vie ouvrière » du 25 septembre au 4 octobre 1950

Malgré ces vicissitudes, la reconstruction du pays peut être considérée comme achevée dans ses grandes lignes. La Fraoce retrouve son niveau de production industrielle de 1938. Les premiers effets du plan Marshall se font sentir et les tickets de rationnement ont pu être abandonnés. Mais des points noirs subsistent. La question du logement reste au coeur des soucis de la vie quotidienne des Français. Malgré les efforts de reconstruction, l'offre ne suit qu'imparfaitement la demande, et la pénurie en habitat décent se fait cruellement sentir dans les grandes villes.

Une fois la décision prise de fixer un salaire minimum garanti, le débat butte sur l'établissement d'un base objective pour fixer son taux. Le soin en est confié à une commission supérieure des conventions collectives. Etabli en fonction du budget moyen du manoeuvre parisien pour ses dépenses alimentaires, le seuil s'élève à 7 152 francs (anciens) par mois d'après les prix en vigueur à la fin du mois de mai pour une valeur énergétique de 2 890 calories ! Ce chiffre est tout de suite dénoncé par la CGT, qui y voit comme *« une insulte à la classe ouvrière »*. Elle persiste à revendiquer pour le salaire garanti le montant de 19 000 francs par mois pour 40 heures de travail hebdomadaire. Au bout de six mois, devant l'impasse où conduisent les travaux de la commission, le gouvernement décide de fixer autoritairement par décret le niveau du SMIG.

Dans une allocution radiodiffusée, le 26 août 1950, René Pleven, nouveau président du conseil, explique la marge de manoeuvre dans laquelle il inscrit son action. En aucun cas, la fixation du salaire minimum garanti ne doit compromettre la « stabilité monétaire » et entraîner *« une haussse injustifiée des prix »*. Le CNPF, dans la foulée, recommande à ses adhérents de respecter strictement le contenu de l'arrêté ministériel. Son président, Georges Villiers, redoute que certains patrons aillent au-delà de la loi et accordent de leur propre gré une augmentation plus ou moins généralisée. La loi établit un niveau de salaire horaire au-dessous duquel il est interdit de rémunérer un travailleur, compte tenu de l'évolution des revenus et des conditions économiques générales. Mais le rôle du salaire minimum se borne à assurer la satisfaction des besoins incompressibles du travailleur. Il ne doit pas être considéré comme la clef de voute d'une hiérarchie des salaires.

Le SMIG est établi en fonction du budget moyen du manœuvre parisien : 7 152 francs (anciens) par mois

Le SMIG s'inscrit clairement dans une logique de salaire-subsistance. Il est déterminé d'après les besoins du manoeuvre célibataire de la région parisienne, et des abattements par zone géographique sont prévus, le coût de la vie étant considéré plus cher à Paris qu'en province. L'inflation galopante des années 50 rend toutefois caduc ce bel effort de solidarité nationale. Avec un coût de la vie qui augmente de 11 % en 1950 et de 20 % en 1951, le « smigard » se retrouve payé en monnaie de singe. Il faut donc attendre la loi du 18 juillet 1952 pour donner une véritable consistance au salaire minimum en prévoyant que sa revalorisation obéisse à un mécanisme d'indexation minimale. Dès lors, chaque fois que l'indice des prix de l'INSEE augmente de plus de 5 %, cela déclenche le relèvement automatique du SMIG. Le mécanisme est même amélioré en 1957, ramenant de 5 % à 2 % le déclenchement de l'échelle mobile.

Entre-temps, les gouvernements de la IVe République jouent *la politique de l'indice*. Pour bloquer l'échelle mobile et lutter contre l'inflation, ils maintiennent artificiellement l'indice des prix de l'INSEE au-dessous du seuil de déclenchement du SMIG. Le retard accumulé par le SMIG est de 11 % au bout de cinq ans, d'où les rattrapages et modifications de 1957. Mais cela n'est pas suffisant. L'usage trop timoré par les pouvoirs publics de la possibilité d'augmenter le SMIG plus que ne l'exige la hausse des prix creuse l'écart. Peodant la période 1956-1968, l'évolution du SMIG est beaucoup plus lente que celle du salaire moyen. Ce qui fait qu'en mai 1968 le salaire minimum ne concerne plus qu'une proportion très faible de salariés.

Une des mesures les plus spectaculaires du protocole d'accord de Grenelle (27 mai 1968) est la hausse de 35 % du SMIG. Dans la foulée, les zones d'abattements sont supprimées et le salaire minimum applicable en agriculture (SMAG) est réajusté au niveau du SMIG. Ces mesures contribuent à un léger resserrement de l'éventail des salaires. Mais la hausse brutale, effectuée pour compenser le retard accumulé, a pour conséquence de provoquer une accélération rapide de l'inflatioo et une dévaluation de la monnaie. Or, si la vie économique peut s'accommoder de variations lentes et progressives, elle résiste mal aux à-coups.

C'est notamment cette dernière constatation qui pousse le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas en 1970 à transformer le SMIG en SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance), afin d'accorder de manière plus régulière aux *smicards* une partie des gains de pouvoir d'achat obtenus par les autres salariés. *« A l'ancienne notion statique de protection d'un minimum de subsistance, assurée aux moins favorisés, est substituée la conception dynamique d'une participation effectivement garantie et régulièrement croissante aux fruits du progrès »*, explique Joseph Fontanet, ministre du travail, le 10 décembre 1969 devant l'Assemblée nationale.

L'avènement du SMIC marque un changement de nature. Le minimum légal doit désormais assurer une progressioo et non plus un maintien du pouvoir d'achat des salariés les plus défavorisés. Un double mécanisme d'ajustement est mis en place sur l'inflation, avec seuil de déclenchement à 2 %, et sur le salaire ouvrier. Les pouvoirs publics ont le choix entre deux possibilités pour déterminer l'augmentation du SMIC au 1er juillet. Soit s'en tenir à la stricte obligation légale, c'est-à-dire répercuter sur le SMIC la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire moyen ouvrier. Soit aller au-delà, en intégrant dans la revalorisation la totalité de ce gain de pouvoir d'achat. Les gouvernement choisissent entre ces deux options. Mais la différence entre l'une et l'autre solution reste relativement modeste. L'indice INSEE, qui sert de référence pour calculer la revalorisation du SMIC, ne comporte plus désormais le tabac dans son panier.

L'évolution du salaire minimum demeure dans une large mesure tributaire des décisions politiques. De 1968 à 1973, le SMIC évolue plus rapidement que le salaire horaire moyen. A partir de 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, le gouvernement reprend une politique active dn SMIC avec une augmentation de 10 %. Cet élan est brisé net avec le tournant de la « rigueur » des années 83-84. La désindexation des salaires sur les prix ne modifie en rien les mécanismes de revalorisatinn du SMIC. Mais, de 1984 au 1er juillet 1988, il n'y a aucun « coup de pouce » donné au SMIC, et les gouvernements se bornent à appliquer la hausse des prix majorée de la moitié du gain de pouvoir d'achat des salaires horaires. Devenu premier ministre en mars 1993, Edouard Balladur renoue avec le droit-fil de cette politique. Il rompt, ce faisant, avec la pratique de ses prédécesseurs immédiats, qui depuis 1989 répercutaient sur le salaire minimum la totalité du gain de pouvoir d'achat observé sur le taux de salaire horaire.

En principe, le salaire minimum ne concerne que les salariés du bas de l'échelle. Il ne préjuge pas de la possibilité pour les branches professionnelles de déterminer une rémunération minimale supérieure au plancher légal. Toutefois, le SMIC n'est pas sans effet sur les salaires du bas de l'échelle. Chaque hausse du SMIC a tendance à se propager. Elle a pour conséquence de tirer vers le haut le niveau de rémunération qui lui est juste supérieur. Ce faisant, elle accroît le taux de salaire horaire, qui à son tour se répercute sur le SMIC.

Dans les faits, on nbserve que plus l'augmentation dn SMIC est forte, plus le nombre de smicards augmente. Le SMIC entre alors en

Avec la montée du chômage et de l'exclusion, la notion de minimum change de terrain

concurrence directe avec le minimum garanti déterminé par les conventions collectives au niveau des branches. Ceci a pour effet positif d'entraîner un rétrécissement de l'éventail des salaires ouvriers, mais peut provoquer des tensions, voire une paralysie de la négociation salariale dans les branches.

Le salaire minimum théorique de certaines professions se retrouve dépassé par le SMIC, qui, dans ces conditions, n'est plus un plancher mais un plafond. De voiture-balai des rémunérations, le SMIC se transforme en locomotive, seul espoir de progression pour les plus basses rémunérations, privées de perspectives de déroulement de carrière.

En 1990 par exemple, on s'est aperçu que 134 sur 164 branches d'activité de plus de 10 000 salariés ont un niveau de minimum hiérarchique inférieur au SMIC. Il faut dooc accorder aux travailleurs concernés des primes pour que leur rémunération réelle atteigne le seuil obligatoire du SMIC. Le SMIC encourt alors, de la part des milieux patronaux, la triple critique d'écraser la hiérarchie des salaires, d'être un facteur d'inflation et, en sus, de constituer un frein à l'emploi et notamment à l'emploi des jeunes.

Avec la montée du chômage et de l'exclusion, la notion de minima -, et non plus à certaines catégories de pauvres.

Le RMI révèle des populations inconnues des services sociaux. Ils sont le plus souvent jeunes et isolés. Ils sont chargés de famille. Ils ont travaillé ou cherché à travailler. Ils ne sont pas permanents de la pauvreté, mais sur la corde ralde, et risquent de le redevenir à tout moment. Sont aussi abondamment représentés les femmes de plus de quarante ans sans véritable profession et les chômeurs de longue durée.

La corrélation est étroite entre la carte géographique du RMI et celle du chômage. Retrouver du travail est la priocipale difficulté du *RMiste*. Allocatinn différentielle et subsidiaire – son bénéficiaire ne reçoit que la différence entre le RMI et les ressources de son foyer –, le revenn minimum d'insertion ne dépasse jamais les ressources d'une famille dont une seule personne est rémunérée au SMIC. La mise en place du RMI en France résulte de la prise de conscience des imperfectinns du système de protection sociale et du marché de l'emploi. Il est conçu comme un dernier filet de sécurité pour tous ceux qui passent à travers les *trous* de la législation.

Alain Beuve-Méry

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde

NICOLE
NOTAT
Secrétaire Général de la CFDT

ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZEROLLE
AVEC
Michel NOBLECOURT (LE MONDE)
ET
Janine PERRIMOND (RTL)

DIMANCHE
18 H 30
RTL

DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

Un entretien avec Robert Darnton

« Pour les censeurs de l'Est, la littérature devait être programmée au même titre que l'économie »

Robert Darnton est l'un des meilleurs spécialistes américains du XVIIIe siècle français et de la Révolution. Pourtant, cet historien de l'écrit et de la presse, né en 1939, en a été aussi un praticien. Ne fut-il pas, avant de devenir universitaire, reporter au *New York Times* ? Robert Darnton s'est constamment intéressé, dans ses ouvrages, aux relations entre le livre, sa diffusion, et le déclenchement révolutionnaire (*Le Monde* du 20 mars 1992). Comme François Furet, mais dans une perspective différente, le mouvement de son œuvre se présente comme un va-et-vient entre l'époque des Lumières, la Révolution française et aujourd'hui, ces époques se fournissant, sans bien entendu se confondre, un éclairage mutuel. Parmi ses derniers livres parus en France, signalons notamment *Dernière danse sur le mur* (1992), qui évoque l'effondrement de la RDA, *Gens de lettres, gens du livre* (1992), *L'Aventure de l'Encyclopédie 1775-1800, un best-seller au siècle des Lumières* (1982). Robert Darnton, qui est professeur au département d'histoire de l'université de Princeton, fut aussi, rappelons-le, auteur du *Grand Massacre des chats* (1985).

« Quelle image les intellectuels et les universitaires américains, notamment ceux qui, comme vous, étudient l'histoire de notre pays, ont-ils de la France ? N'est-il pas en train de se créer, auprès de certains de vos collègues, une sorte de « légende noire », comme si toute l'histoire française au XXe siècle se résumait au repoussoir de Vichy et de la collaboration ?

– Pour de nombreux Américains, spécialistes de la France, la deuxième guerre mondiale représente en effet le grand tournant de l'histoire française. Beaucoup de mes compatriotes voyaient à l'œuvre dans l'histoire de France une tradition contestataire, révolutionnaire, gauchiste, qui allait de la Fronde jusqu'à la Révolution. Pour eux, le XIXe siècle encore était un siècle révolutionnaire, un siècle où la gauche se renforçait tout en subissant, certes, des revers... Et tout cela pour aboutir à ce désastre de Vichy ! Comparée à l'Angleterre, à l'héroïsme de Churchill et du peuple britannique, la France, après 1945, faisait piètre figure dans le monde anglo-saxon ! Il se peut que, chez certains historiens, ce contraste entre l'Angleterre et la France, et surtout entre la tradition révolutionnaire française et Vichy, ait provoqué une sorte de déception fondamentale, laquelle se retrouve dans les travaux des Robert Paxton, Michaël Marrus, Weber et d'autres.

» Mais ce sentiment de déception est peut-être lui-même désormais daté. Surtout auprès des jeunes générations d'Américains qui ne pensent plus, eux, que la deuxième guerre mondiale soit le problème-clef de notre siècle.

– N'est-il pas paradoxal qu'au moment précis où la pensée politique et philosophique en France produit toute une génération de philosophes et d'historiens libéraux ou néo-libéraux, donc apparemment plus proches de la tradition anglo-saxonne que par le passé, certains intellectuels américains paraissent cultiver la nostalgie de la France révolutionnaire ou contestataire d'autrefois. ?

– Je ne partage pas cette façon de voir. J'ai, pour ma part, parfaitement conscience de verser quelque peu dans une mythologie nostalgique quand je pense à la France, et, évidemment, il n'est pas question pour un historien de traiter l'histoire de cette façon. C'est à cause de cela aussi que je cultive le goût des archives et des documents. Ce sont les archives qui me permettent de lutter contre la tendance au romantisme. Il n'en reste pas moins vrai que le souffle de la Révolution française a inspiré mes contemporains. Là encore, je vous parle comme un homme de cinquante-cinq ans, qui a connu les années 50 et 60, un homme d'une génération qui, pour faire cesser la guerre du Vietnam, était prête à beaucoup de choses. Aujourd'hui les conditions sont tout à fait différentes.

» Quant à la conversion au libéralisme des intellectuels français, elle paraît exprimer dans un premier temps un refus du stalinisme, ensuite un refus du marxisme. Pour nous autres Anglo-Saxons, qui ne sommes pas passés par là, elle évoque une autre tradition, celle de l'histoire des idées chez nos maîtres des années 50 : Crane Brinton en Amérique, par exemple, et Alfred Cobban en Angleterre. C'est une tradition respectable, certes, mais qui ignorait les apports de l'histoire sociale et de la pensée sociologique développées en France. Que les Français rejettent les acquis de leur tradition pendant que les Américains y puisent leur inspiration – et vice versa – me paraît être une situation singulière. Si l'historiographie se prêtait à la scène, un Goldoni, un Marivaux pourrait en faire une belle comédie.

– La « légende noire » sur la France ne s'attache pas seulement à Vichy. Que pensez-vous par exemple, en tant que spécialiste du XVIIIe siècle, de certaines théories développées aux Etats-Unis selon lesquelles les Lumières françaises auraient été, en partie, à l'origine d'un antisémitisme moderne, racial et non plus seulement religieux ?

– Cet antisémitisme racial et exterminateur, je ne l'ai pas rencontré dans les petits pamphlets du XVIIIe siècle. Et j'en ai lu des milliers. Ce courant vénimeux que l'on retrouve partout au XIXe siècle n'existe pour ainsi dire pas à l'époque des Lumières. Sauf dans le cas de Voltaire, bien sûr. Oui, il y a bel et bien de l'antisémitisme chez Voltaire. On sait que l'auteur de *Candide* et Mme du Châtelet s'amusaient à lire la Bible et à s'esclaffer des extravagances qu'ils y découvraient. En fait, Voltaire utilisait l'Ancien Testament pour ridiculiser le christianisme. Son antisémitisme avait un objectif stratégique qui revenait à dire : *« Si vous prenez le christianisme au sérieux, vous êtes dans le même panier que les israélites qui ne mangent pas de cochon, etc. »* Il se servait en somme du préjugé anti-juif pour miner l'orthodoxie catholique traditionnelle, et je ne crois donc pas qu'on puisse dire de Voltaire qu'il était vraiment antisémite.

> « Que les Français rejettent les acquis de leur tradition pendant que les Américains y puisent leur inspiration me paraît être une situation singulière. Un Goldoni, un Marivaux, pourraient en faire une belle comédie »

– Historien du XVIIIe siècle français et de la Révolution française, vous vous êtes trouvé en 1989, à Berlin, au cœur d'une autre révolution, celle qui a précipité la chute du mur et mis fin à la RDA. Depuis, vous travaillez sur la censure dans l'ex-Allemagne de l'Est. Comment passe-t-on ainsi de l'histoire du XVIIIe à celle de notre temps ?

– J'ai toujours cherché à analyser les relations entre la diffusion du livre et les explosions révolutionnaires. Chemin faisant, je me suis heurté régulièrement à la question de la censure. Dans mon livre sur les succès prohibés de la France révolutionnaire, j'avais étudié le phénomène dans une société d'Ancien Régime. Or, me retrouvant par hasard à Berlin à l'automne 1989, au moment de la chute du régime communiste, j'ai eu l'occasion de faire connaissance avec des censeurs en chair et en os. Le dialogue n'a pas été facile. Il ne fallait ni les effaroucher ni les traiter comme des sorciers. Pour les amadouer – sans toutefois les courtiser. Il fallait les convaincre que moo but consistait non à les exposer mais à les comprendre.

» A la question que je leur ai posée, à brûle-pourpoint : *« Qu'est-ce que la censure ? »*, ils m'ont répondu : *« Mais monsieur, vous la connaissez parfaitement, chez vous cela s'appelle le marché. »* Le mauvais goût américain, en somme. Ils craignaient le flot de vulgarité, de livres sur la sexualité, sur le jogging, qui s'apprêtait à les submerger. Eux, les censeurs, se prétendaient les représentants de la *Bildung*, de la culture et de l'éducation allemandes. Pour eux la censure tenait en un mot : *« planification »*. La littérature devait être programmée au même titre que l'économie. Il m'ont ainsi révélé leur plan pour l'année littéraire 1990 ! Un document d'une centaine de pages où chaque livre censé paraître au coors de ces saisons littéraires qui n'auront jamais existé était soigneusement noté et recensé !

» Ces censeurs m'ont confié en outre les pénibles tractations qui les opposaient aux apparatchiks du Parti communiste est-allemand, et les ennuis que leur causaient ces *« primitifs »* qu'étaient selon eux les *« ignares »* du comité central... Il est piquant de constater que, dès cette époque, la littérature soviétique leur posait bien plus de problèmes que la littérature américaine. Bref, tout cela était plein de drôlerie, de paradoxes. On voyait fonctionner un tout autre monde qui permettait de comprendre le nôtre. L'année dernière, je suis retourné à Berlin, et j'ai découvert que les papiers du comité central et du Politburo étaient désormais accessibles aux chercheurs. Deux organismes qui, à les en croire, avaient donné du fil à retordre aux censeurs. J'ai trouvé des documents incroyables ! Des lettres de la main d'Honecker et des plus grands ténors du Parti communiste, et tout cela écrit hier à peine ! Désormais, le phénomène de la censure pouvait être étudié à toutes ses étapes. Mon prochain travail consistera donc en une histoire comparative de la censure dans la France au XVIIIe siècle, dans l'ex-RDA, et dans l'Empire britannique en Inde au XIXe siècle. Trois époques et trois formes de régimes autoritaires.

> « La censure est-allemande craignait le mauvais goût américain, le flot de vulgarité, de livres sur la sexualité qui s'apprêtait à les submerger. Eux se prétendaient les représentants de la culture et de l'éducation allemandes »

– Partagez-vous l'opinion des censeurs est-allemands selon laquelle le « marché » est au système capitaliste ce que la censure était au système communiste ?

– Non, bien sûr. Là où l'on constate le doigt de la censure, il y a toujours aussi celui de l'Etat. Ou de l'Eglise. Certes le marché du livre constitue une contrainte qui peut empêcher la sortie d'un ouvrage. Mais on ne doit pas confondre contrainte du marché avec interdiction par l'Etat – et en m'exprimant ainsi je suis conscient de parler comme un « libéral » anglo-saxon.

– Votre propos est d'étudier l'influence du livre sur les révolutions, et vous avez dit que la révolution communiste aura été l'une des dernières à être inspirée par des livres, ceux de Marx. Pensez-vous que l'écrit ne puisse plus jamais en inspirer d'autres ?

– Pour moi, je n'ai jamais pensé que le lien entre l'explosion révolutionnaire et le livre était direct. Au contraire, les échelons intermédiaires entre l'écrit et l'événement sont multiples : la chanson, les bruits, l'image populaire, etc. Plus que de l'influence du livre sur le déclenchement révolutionnaire, mon travail traite de la production et de la diffusion de la littérature prohibée. Il me faut maintenant passer de l'histoire du livre à l'histoire de la communication et de la formation de l'opinion publique – sujet immense où j'espère trouver un jour de quoi répondre à votre question. Pour l'instant, disons que la Révolution française n'a nullement été une révolution « livresque ». Mais il n'en est pas moins vrai que le livre représentait une formidable puissance à cette époque-là, et que l'écrit a véhiculé tout un folklore politique à travers lequel les Français ont perçu et pensé l'événement.

– Vous vous êtes intéressé au phénomène de la « basse intelligentsia », ceux que l'on appelle les « Rousseau des ruisseaux », dans la France de l'Ancien Régime. Une basse intelligentsia à qui la Révolution aurait fourni l'occasion d'une revanche. A votre avis, certains des grands dictateurs du XXe siècle, Hitler, Staline, en font-il aussi partie ?

– Soutenir qu'un Hitler ou qu'un Staline, qui sont aussi des pamphlétaires à leur manière, ressemblent au Brissot de la Révolution française serait tout de même aller un peu vite en besogne. Disons plutôt que beaucoup de pamphlétaires sont dévorés par la haine et travaillés par un appétit de revanche sociale difficile à imaginer – à moins d'avoir été comme moi reporter à la rubrique « des chiens écrasés » du *New York Times*, avant d'être historien. Chaque pamphlétaire n'en est pas pour autant un « pauvre diable ». Pas plus qu'il ne doit être réduit à sa condition sociale. Moo, je vois le monde littéraire du XVIIIe siècle à la manière de Pierre Bourdieu : structuré autour de pôles, avec d'un côté l'Académie française et de l'autre les « pauvres diables ». Et puis, entre ces deux pôles, de nombreuses étapes. Il ne s'agit pas pour moi, bien entendu, de réduire toute la contestation révolutionnaire à la position sociale de l'écrivain. Mais force est de constater que, mis à part Hippolyte Taine, on n'avait jamais pris au sérieux le pôle et le rôle du « pauvre diable » dans le déclenchement révolutionnaire, aussi bien, d'ailleurs, dans la France du XVIIIe siècle que dans l'Allemagne du XXe.

– N'a-t-on pas eu, au moment de la Révolution française, l'impression que la presse fonctionnait comme une sorte de substitut aux assemblées du peuple des démocraties antiques, impossibles à rassembler dans un pays aussi étendu et aussi peuplé que la France ? A l'ère de la télévision, la presse et l'écrit en général peuvent-ils tenir un tel rôle, celui de rouage essentiel de la démocratie ?

– Même s'il n'est pas douteux que le rôle du livre soit différent de nos jours de ce qu'il était à la veille de la Révolution, il me paraît tout à fait faux de croire que la situation de la communication soit plus complexe au XXe siècle, à cause de la télévision, des radios ou des ordinateurs, qu'elle ne l'a été au XVIIIe. Il existait, sous l'Ancien Régime, des médias dont nous avons oublié jusqu'à l'existence : le bruit public, les factums des avocats, les nouvelles à la main, les feuilles volantes, les chansons improvisées sur des airs connus. Bref, tout un système de communication qui avait atteint un degré de sophistication qui n'a rien à envier à aujourd'hui.

» D'ailleurs, en Allemagne de l'Est, où j'ai assisté aux manifestations de rue, à Leipzig, en 1989 (il y avait 600 000 manifestants pour une ville de plus d'un million d'habitants !), même si la télévision a rempli une fonction non négligeable dans la tournure qu'ont prise les événements, l'écrit – les livres imprimés à la fois en RFA et en RDA – ont eu également leur part. Ainsi, lorsque des livres circulaient de RFA en RDA, la censure biffait certains extraits au passage. Les Allemands de l'Est reconstituaient alors à la machine les pages manquantes qu'ils glissaient dans leurs exemplaires. Cela donnait une force inouïe à l'ouvrage, une force que le texte n'avait pas à l'Ouest. Le rapport à la lecture en était bouleversé. A mon avis, nous devrions modifier l'idée que nous nous faisons de la révolution, trop inspirée, à mon avis, du modèle marxiste ou même du modèle français de 1789. J'ai tendance à considérer que la cassure de la légitimité en constitue le moment principal, et pour susciter ce moment-là, celui de la délégitimation du pouvoir en place, le livre – l'écrit – demeure essentiel. »

Propos recueillis par Nicolas Weill

Le Monde
BILAN ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 1994
160 pays du monde passés en revue
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 210 P. - 49 F

Le Monde
Manière forte au Mexique
A
l'recul et la méthode

Le Monde

Manière forte au Mexique

AFFAIBLI par huit semaines d'une crise financière qui a failli mener à la banqueroute, contraint d'accepter une aide économique assortie de lourdes conditions, le président mexicain Ernesto Zedillo, entré en fonction le 1er décembre dernier, avait besoin d'établir son autorité. Il a choisi de le faire en envoyant un imposant dispositif militaire au Chiapas pour y arrêter cinq des chefs de l'insurrection paysanne et indienne déclenchée depuis janvier 1994 dans cet Etat méridional.

La tâche n'est pas aisée. Le plus connu de ces militants zapatistes, le sous-commandant Marcos, dont l'identité vient d'être révélée, ne s'est pas manifesté publiquement depuis quelque temps. Le risque est grand, en revanche, que des affrontements reprennent entre les insurgés et l'armée, malgré les appels à la modération et au respect des droits de l'homme lancés par Washington. Depuis plus d'un an, le sang n'avait pas coulé au Chiapas, les rebelles se contentant de contrôler un territoire de 3 800 kilomètres carrés et d'encourager les occupations de mairies ou de terres par les paysans qui n'en ont pas.

Dans son discours d'investiture, M. Zedillo avait promis que son gouvernement tournerait le dos à la violence pour rechercher une solution négociée à ce conflit. Le chef de l'Etat a effectivement donné des gages de bonne volonté à la guérilla sans être payé de retour. Après une première rencontre avec le ministre de l'intérieur, le 15 janvier, les zapatistes ont refusé de retourner à la table des négociations.

Les pressions des « faucons » du parti au pouvoir se sont alors intensifiées. Ils réclament depuis longtemps une solution militaire radicale au Chiapas, persuadés que l'armée ne ferait qu'une bouchée de ces rebelles qui narguent le pouvoir. Ils ne veulent à aucun prix que des négociations débouchent sur la reconnaissance d'une autonomie administrative pour les Indiens et une confiscation des terres des grands propriétaires.

La décision de M. Zedillo intervient quelques jours après que le sous-commandant « Marcos », qui a séduit une bonne partie de l'intelligentsia mexicaine, a appelé à la formation d'un mouvement politique regroupant tous les opposants de gauche du pays. Avec pour objectif de précipiter la chute du Parti révolutionnaire institutionnel, qui dirige le pays et la grande majorité de ses Etats d'une main de fer depuis soixante-cinq ans.

Le nouveau président avait estimé, début décembre, qu'il fallait prendre le problème du Chiapas par ses racines, à savoir *« les graves conditions de misère et les profondes injustices qui ont rendu possible la violence »*. Cette tâche reste à faire, quelle que soit l'issue de l'offensive en cours, mais M. Zedillo n'a peut-être plus les moyens financiers de la mener à bien. La crise monétaire lui a dicté un plan d'austérité qui laissera peu de place à des mesures destinées à soulager la misère de quarante millions de Mexicains, près de la moitié de la population du pays.

Le recul et la méthode

Le recul fait-il partie intégrante de la méthode Balladur ? La question vaut d'être posée après la suspension de la circulaire sur les IUT (instituts universitaires de technologie), qui intervient moins d'un an après l'abandon du CIP (contrat d'insertion professionnelle). Elle se justifie d'autant plus que, tout au long de son exercice du pouvoir, le premier ministre a souvent dû renoncer à des projets sous la pression d'une partie de l'opinion. Evoquée, la privatisation de Renault n'aura été que partielle. Envisagée un moment, la création d'une ANPE-jeunes a fait long feu. Et ainsi de suite. Il n'y a guère que dans le cas de la loi Falloux que le retrait a pu être élégamment présenté comme le respect d'une décision du Conseil constitutionnel.

Ce faisant, Edouard Balladur se trouve pris au piège de ses bonnes manières. En même temps qu'il se trouve engagé sur des terrains dangereux, parfois involontairement, soit par la maladresse de tel ou tel de ses ministres, soit par les foucades désordonnées d'une majorité parlementaire à la fois trop forte et inexpérimentée.

Attaché à la concertation, notamment avec les partenaires sociaux, qu'il a su recevoir dignement à chaque temps fort de son action, le premier ministre a pu donner l'impression de renouer avec le rituel de cette « politique du perron » méprisée par quelques-uns de ses prédécesseurs. Mais la suite de l'histoire a souvent prouvé, aussi, que ces rencontres avaient été expédiées ou n'avaient pas dépassé le stade de la consultation formelle. La préparation de la loi quinquennale sur l'emploi en témoigne, ainsi que les embûches rencontrées sur le dossier de la formation professionnelle.

S'ajoute à cela que, à propos de maints sujets, le gouvernement a fréquemment usé de la technique des petits pas qui permet de revenir sur une tentative dès lors qu'elle suscite opposition. Sans avoir à se déjuger, on peut de la sorte explorer des hypothèses, puis ne pas transférer la charge du RMI aux collectivités locales, ou étaler le versement des 10 milliards de francs annuels promis à l'assurance-chômage. A ce jeu, tout en souplesse, on gagne parfois, ou l'on obtient des compromis honorables en évitant les échecs patents. Cette fois, pour les IUT, l'accent sera mis sur un incident administratif, conséquence d'une rivalité entre fonctionnaires. Puis, pour sauver les apparences, Matignon laissera entendre que l'annonce de la suspension confirmait une décision prise dès lundi.

Au fil des mois, la plupart de ces dérapages plus ou moins contrôlés n'ont pas laissé de traces ou n'ont pas terni l'image d'Edouard Balladur. Sauf pour ce qui est du précédent fâcheux du CIP, remis en mémoire par l'affaire des IUT, dont les prolongements n'en finissent pas d'être traités. Mais, ce qui était sans effet négatif jusqu'à présent, devient plus gênant en période électorale. Par deux fois malmenés à un an de distance, les jeunes et leurs familles pourraient ne pas oublier.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Jean Lucbert, directeur du Monde des débats ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944. Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Pour savoir où en est « Le Monde »

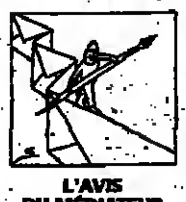

L'AVIS DU MÉDIATEUR

DE NOMBREUSES LETTRES continuent de nous parvenir sur la petite révolution accomplie par *Le Monde*. Ce courrier reste très largement positif, même s'il s'accompagne de regrets, de réclamations et de suggestions. Plusieurs lecteurs nous ont écrit ou téléphoné pour corriger ce que leurs premières impressions avaient eu de négatif. Cela nous fait plaisir, autant le reconnaître, mais ne nous fait pas oublier ce qu'il convient encore d'adapter ou d'améliorer à la lumière de ce qui nous est dit, mais sans renoncer à nos choix essentiels.

Dans ce concert, quelques lettres se font l'écho d'une inquiétude que certains confrères ont semblé partager au point de s'en émouvoir publiquement. *Le Monde* est-il menacé dans son indépendance par la recomposition de son capital et la nomination à la présidence de son conseil de surveillance d'Alain Minc, qui soutient la candidature de M. Balladur ? La question mérite d'être reprise dans ces colonnes parce qu'elle est grave, même si elle ne surgit que marginalement.

L'indépendance du *Monde* a toujours été menacée, en raison de la faiblesse congénitale des moyens de la société éditrice et des assauts occasionnels menés contre ce journal dérangeant. Elle l'est, aujourd'hui encore, à la suite des pertes accumulées au cours d'années difficiles pour l'ensemble des quotidiens nationaux. C'est cette présente et pressante faiblesse qui oblige la SARL *Le Monde* à se transformer en société anonyme à directoire et conseil de surveillance, afin de procéder à la recapitalisation indispensable. Tout cela a été dit dans ces colonnes.

Lorsque la recapitalisation, acceptée par les actuels actionnaires, aura été bouclée, toutes les explications complémentaires seront données, conformément à la tradition de transparence du *Monde*, qui n'est pas la règle dans toute la profession. Cependant, il est d'ores et déjà acquis que la Société des rédacteurs détiendra, dans la nouvelle répartition des parts, la minorité de blocage. Elle sera donc en mesure de contrôler toute modification des statuts, disposition qui s'ajoute au rôle particulier qui lui est reconnu dans la nomination du président du directoire, directeur de la publication. Ce n'était pas acquis d'avance, et il a fallu que d'autres actionnaires (l'actuel gérant, la Société Hubert-Beuve-Méry, la Société des lecteurs) aident la Société des rédacteurs, par des dons, des transferts et des prêts de parts, très avantageux, à atteindre le seuil de blocage (33,4 % du capital et des droits de vote), qui marque sa prédominance dans un actionnariat délibérément disséminé.

Président, depuis ses débuts, de la Société des lecteurs, créée – pour voler déjà à notre secours – en octobre 1985, Alain Minc a été l'un des artisans du projet de recapitalisation et le premier, avec le gérant, à soutenir l'exigence de la Société des rédacteurs de conserver la minorité de blocage comme symbole de son indépendance. Pour en arriver là, l'appel aux nouveaux actionnaires a été sciemment contingenté et la prise d'actions assortie d'octrois de prêts à l'entreprise. De prêts remboursables à terme, car on ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre.

Le Monde prend donc ce pari, qui n'est pas sans risque. Mais il est curieux qu'un processus destiné à lui permettre de survivre, en préservant son indépendance, puisse être présenté comme une menace supplémentaire ! La menace existe déjà, on l'a dit, mais les moyens de la conjurer sont trouvés : encore faut-il qu'ils soient bien utilisés, ce qui est la moindre des choses, sauf à exiger un droit à la mauvaise gestion.

A défaut, il faut se contenter de cette assurance que constitue le conseil de surveillance, chargé du contrôle permanent de la bonne marche de l'entreprise. Il ne s'agit donc pas d'une instance vouée à définir la ligne du journal et son contenu, responsabilité dévolue au président du directoire en accord avec la rédaction. Si Alain Minc se retrouve à la présidence du conseil de surveillance, c'est parce que, statutairement, celle-ci revenait à l'un des actionnaires dits externes, dès lors que le président du directoire émanait des actionnaires internes.

« DÉRIVES BALLADURIENNES » ?

Alain Minc n'a pas besoin d'exciper de sa position au *Monde* pour s'exprimer sur les affaires de la cité et, au reste, la Société des rédacteurs s'est entendue avec lui à ce sujet. S'il devait devenir ministre, il se déchargerait de ses actions, comme l'avaient fait Claude Cheysson et Roger Fauroux. Mais enfin, nous dit-on, c'est un homme d'influence, à la pression duquel *Le Monde* pourrait ne pas rester insensible, si ce n'est déjà fait...

Les questions en l'air ne font pas les réponses tangibles : celles-là, il faut aller les chercher où elles sont et, pourquoi pas ? dans *Le Monde*. Notons, au passage, qu'il est arrivé à Alain Minc de contester un journal qu'il aime bien, comme il est arrivé à celui-ci de juger librement l'essayiste, qu'il publie à l'occasion. Reste la *« dérive balladurienne »* que certains prédisent, ou entrevoient, dans le quotidien. Le médiateur lit *Le Monde* deux fois : l'une en se référant directement au quotidien, l'autre à travers la lecture qu'en font les correspondants qui lui écrivent. Cela l'oblige parfois, tant les conclusions divergent, à une troisième lecture, pour vérification. S'agissant des signes d'allégeance que le journal laisserait percer à l'égard du premier ministre, et manifestement à l'insu de celui-ci, il avoue sa perplexité. Voyons cela de plus près.

Jusqu'à ce que M. Balladur annonce sa candidature à l'Elysée, *Le Monde* n'eut de cesse (et de malignité) de montrer combien elle était consciencieusement préparée. Sitôt déclarée, le journal s'en est saisi pour proposer une première évaluation de l'action menée par le premier ministre, dans un ensemble d'articles publiés dans le numéro du 19 janvier. Citons, pour mémoire, les titres : « Porté par son ambition présidentielle », « Les promesses oubliées de la réforme », « Une politique étrangère marquée par l'économisme », « Les déficits ont résisté aux intentions ». Et, pour couronner le tout, un éditorial observant que, *« dans un pays désorienté »*, l'adhésion rencontrée par le candidat *« a toutes les caractéristiques d'un choix par défaut »*.

Le médiateur croit se souvenir, pour avoir répondu à de nombreuses lettres contestant ces commentaires, que *Le Monde* n'a pas approuvé les mesures prises par M. Pasqua dans les domaines de la sécurité et de l'immigration ; qu'il a souligné les retraits tactiques de projets malvenus en période électorale (le nouveau contrat pour l'école, la lutte contre les excès de vitesse) ; qu'il a, à l'inverse, noté l'opportunité de mesures mieux venues ; qu'il a expliqué que les prévisionnistes annonçaient une hausse des prélèvements obligatoires, contrairement aux dénégations du gouvernement (*Le Monde* daté 29-30 janvier) ; qu'il a décelé dans les nouvelles propositions économiques et sociales du candidat Balladur une ode à « La France des propriétaires » (*Le Monde* du 4 février).

Il est vrai que ce regard critique ne se porte pas que sur l'actuel premier ministre, et que les autres acteurs de la politique n'y échappent pas, comme il est exact que certaines initiatives ou décisions, d'où qu'elles viennent, sont, à l'occasion, approuvées par le journal. Il arrive, parfois et hélas, que des erreurs d'appréciation, des excès de plume, des jugements trop rapides entachent la sérénité de notre couverture de l'actualité. Soit ! mais, foi de médiateur, pour savoir où en est *Le Monde*, mieux vaut le lire : c'est plus sûr !

André Laurens

AU COURRIER DU MONDE

LA NATURE DE LA SURVEILLANCE

Je suis un fidèle lecteur de votre journal, et j'ai toujours apprécié son objectivité. Je souhaiterais, cependant, comprendre comment vous comptez sauvegarder cette nécessaire impartialité alors que M. Alain Minc, président de votre conseil de surveillance, est un partisan déclaré de M. Balladur, et représente selon *L'Express « le poisson pilote du premier ministre dans le milieu de la communication »*. On peut légitimement se demander quelle est la nature exacte de la « surveillance » exercée par M. Minc.

M. Minc a parfaitement le droit de défendre les opinions de son choix, mais il semble souhaitable que la présidence du conseil de surveillance du *Monde*, qui se veut un journal de référence, soit assumée par une personnalité moins engagée politiquement, et moins résolument conservatrice. Certes, vous publiez dans « Le Monde des livres », sous la plume de M. Ferenczi, un article assez critique concernant le dernier livre de M. Minc. Mais quelques lignes isolées ne sauraient compenser de possibles (et probables) pressions s'exerçant jour après jour de façon aussi discrète qu'efficace, et influençant la tonalité générale du journal.

La perte de votre indépendance est, me semble-t-il, une étrange et bien triste façon de fêter votre cinquantième anniversaire. Dans l'attente de quelques éclaircissements sur cette question.

Bernard Blavette
Boulogne, Hauts-de-Seine

MANQUE D'INFORMATION

Quelques remarques sur la nouvelle formule du journal. Les changements déroutent, dérangent, déstabilisent ; la nouveauté exacerbe les rancœurs des partisans de l'ordre ancien, surtout si elle n'est pas expliquée clairement. C'est un des reproches principaux que je ferais : le manque d'information, voire de présentation bien tardive des nouveaux statuts, de la recapitalisation, de la nouvelle maquette, du contenu éditorial. Qui sont les nouveaux actionnaires de la société anonyme ? Pourquoi s'associer à Dassault, l'Aérospatiale et autres sociétés humanistes à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du quotidien. (...) La critique est facile, voire injuste. Il faut peut-être *« laisser du temps au temps »*.

Espérons que le journal conservera sa capacité d'analyse, son regard critique à l'égard de tous les pouvoirs, et en particulier financiers, malgré cette autoproclamation persistante et répétitive d'indépendance, qui fait penser à la méthode Coué. Cet état d'esprit, libre de tout compromis, est peut-être incarné par M. Ferenczi dans « Le Monde des livres » à propos du dernier ouvrage d'Alain Minc. Le journaliste n'hésite pas à critiquer la philosophie développée par le président du conseil de surveillance.

Jean Lestienne
Paris

UN CONTRAT RENOUVELÉ

J'ai attendu quelques jours avant de formuler un avis sur ce nouveau *Monde*. Déconcerté par les premiers numéros, dans lesquels j'éprouvais quelques difficultés à me repérer.

Agréablement surpris de trouver des articles qui auparavant étaient regroupés dans des suppléments thématiques. Aujourd'hui, après deux semaines de rendez-vous quotidiens, je peux affirmer que, si j'aimais mon journal depuis bientôt vingt-quatre ans (j'ai commencé à parcourir vos colonnes à l'âge de seize ans), j'adore le nouveau *Monde*.

D'une part, son coût horaire a nettement chuté. En effet, désormais il m'attend dans les kiosques dès 13 heures et, ainsi, accompagne agréablement mon café, ce qui me permet d'opérer une première sélection d'articles qui occuperont ma soirée. D'autre part, pour le même prix, j'ai accès à un plus grand nombre d'informations. Grâce à la nouvelle calligraphie, ma vitesse de lecture s'est considérablement accélérée.

Enfin, la nouvelle mise en page contribue également à l'appréhension d'un plus grand nombre d'articles. Les nouvelles brèves que l'on trouve sur la colonne de droite de certaines pages permettent de poursuivre la lecture dans des lieux aussi fréquentés que les transports en commun aux heures de pointe.

Aussi je vous adresse mes félicitations pour cette nouvelle formule, et je peux vous certifier que le contrat moral qui nous unit depuis vingt-quatre ans est, en ce qui me concerne, renouvelé pour une période au moins équivalente.

Luc Rebeyrol
Cachan, Val-de-Marne

ET LES PHOTOS ?

Je ne puis résister au plaisir de vous écrire pour vous féliciter de votre nouvelle formule : clarté, nombreux documents très diversifiés.

Mais ne pourriez-vous pas réintroduire les photos que j'appréciais particulièrement ? Je vous souhaite tout le succès possible.

A. Orsoni
Marseille

TRAIT LIBRE

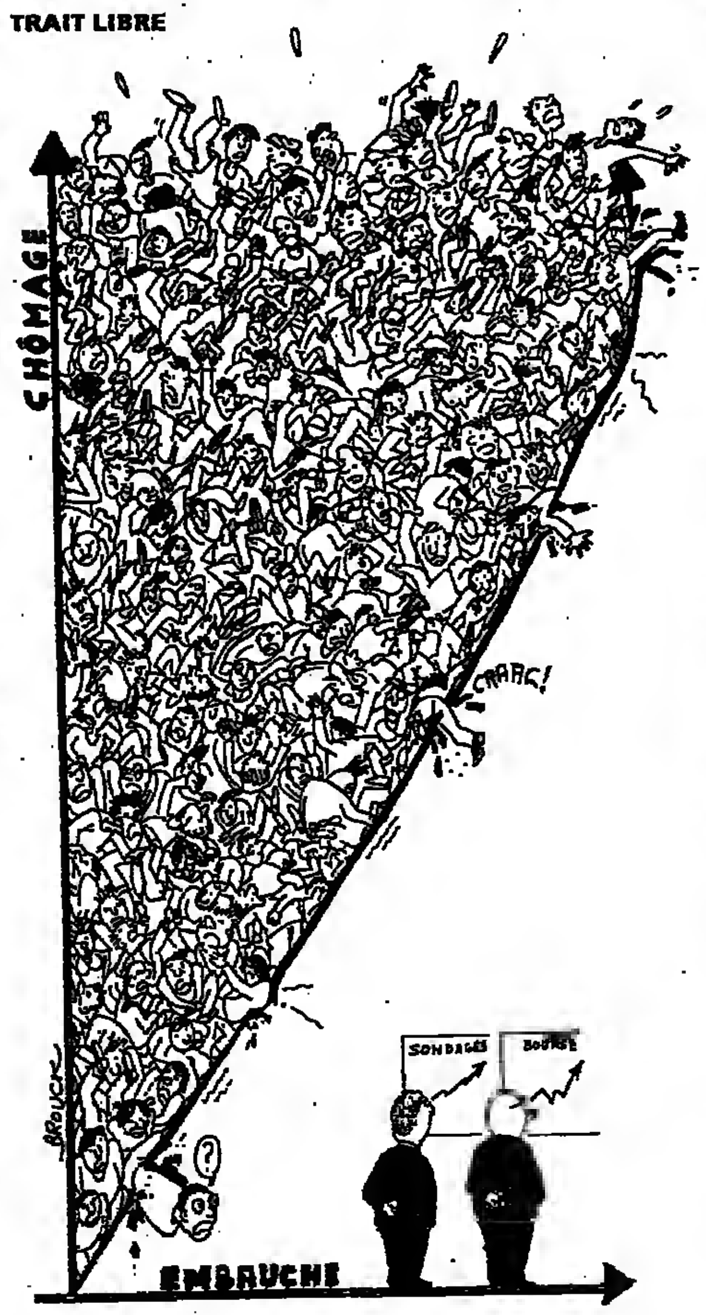

REDRESSEMENT Toyota, a annoncé, vendredi 10 février, des bénéfices nets de 68,5 milliards de yens pour le deuxième semestre de 1994 (3,6 milliards de francs), en hausse de 74 %. Ce résultat démontre que le numéro un de l'industrie automobile nipponne a su rapidement se restructurer pour faire face à la revalorisation de la monnaie nationale, passée sous les 100 yens pour 1 dollar. ● LES DIRIGEANTS de Toyota ont expliqué qu'ils avaient réussi à réduire les coûts de 70 milliards de yens sur la période, en limitant le nombre de modèles produits et le nombre de pièces pour les fabriquer. ● MALGRÉ le taux de change défavorable, Toyota est parvenu à accroître ses exportations de 8,7 %. Mais en 1995 elles devraient baisser de 17 %, selon le groupe. ● TOYOTA va développer ses productions délocalisées à l'étranger, en Amérique du Nord, en Europe et en Asie du Sud-Est.

Toyota a surmonté la forte revalorisation du yen

Le numéro un de l'automobile japonaise a enregistré des bénéfices nets en hausse de 74 % au deuxième semestre de 1994. Il a réduit ses coûts et délocalisé sa production

PREMIER constructeur automobile japonais, Toyota sort d'un tunnel de cinq années. Pour la première fois depuis 1989, la société a annoncé, vendredi 10 février, une hausse de son bénéfice. La progression est significative : 74 %, portant le résultat net à 68,5 milliards de yens (3,65 milliards de francs) pour la période allant de juillet à décembre 1994, premier semestre de l'exercice fiscal en cours. Dans le même temps, le chiffre d'affaires a progressé de 2,1 % à 4 07 milliards de yens (216,9 milliards de francs). Et sur l'intégralité de l'exercice, le bénéfice net devrait atteindre 160 milliards de yens, soit 25 % de plus que les prévisions de la société.

Cela malgré les conséquences du séisme de Kobé : la perte de production, évaluée à 20 000 voitures, devrait être rattrapée au cours des procbains mois, a estimé Masami Iwasaki, vice-président du groupe, en commentant ces résultats.

Ces résultats de la cinquième entreprise mondiale par le chiffre d'affaires (483 milliards de francs) traduisent le retour au premier plan des sociétés japonaises. Bousculées par la revalorisation du yen face au dollar et au deutschemark, peu habituées à devoir se battre sur les marchés sans le soutien d'une monnaie de combat, elles avaient perdu de leur compétitivité sur les marchés à l'exportation. Les bénéfices d'exploitation de Toyota sont ainsi passés de quelque 643 milliards de yens en 1990 à 182 milliards en 1993.

Pour pallier ce handicap monétaire durable face au dollar, les sociétés japonaises se sont adaptées. D'une part, elles ont multiplié les implantations à l'étranger pour se dégager de leur contrainte monétaire et produire à des coûts plus compétitifs. Ainsi, lorsque Toyota produit des voitures aux Etats-Unis, il économise 2,6 dollars sur le coût de l'heure de travail d'un ouvrier payée 19,3 dollars au Japon. D'autre part, elles se sont restructurées en profondeur. Des entreprises du secteur automobile comme Nissan, mais aussi d'autres secteurs comme Japan Airlines, ont réduit leurs effectifs. Même si les réductions ont encore été limitées à quelques milliers d'emplois, le message est assez clair : pour gagner en productivité, les entreprises ne pourront plus maintenir des emplois non productifs. Le principe de l'emploi à vie est remis en cause.

Le résultat devrait être flagrant dès cette année. Selon l'institut de recherche Daiwa, les bénéfices imposables des sociétés japonaises devraient progresser de 30,8 % pour l'année en cours, et de 44,5 % pour l'exercice allant d'avril 1995 à mars 1996. Les prévisions de cet institut, établies à partir de la situation de 101 sociétés japonaises (dont les 10 plus gros constructeurs automobiles et 5 des maisons de négoce géantes) placent le secteur manufacturier en tête de cette progression.

Toyota s'inscrit dans ce mouvement d'ensemble. Les efforts réalisés en interne, notamment par une plus grande standardisation des composants pour jouer sur les économies d'échelle, ont permis de réduire de 70 milliards de yens les coûts de production. D'autres mesures devraient engeodrer 40 milliards de yens d'économies supplémentaires sur les trois mois suivants. Fort de ce regain de compétitivité, le constructeur a fait progresser ses exportations (738 000 voitures sur le semestre) de 8,7 %. Toutefois, dans les prochaines années, la politique de décentralisation devrait se traduire par une inversion de tendance : les exportations devraient baisser (de 17 % dès l'an prochain) alors que les fabrications progresseront dans les « transplants » (la production devrait ainsi tripler aux Etats-Unis).

Les discussions qui commenceront autour de la mi-février à Tokyo avec les Etats-Unis d'une part, l'Europe d'autre part, sur les quotas d'exportation de voitures japonaises sur chacun de ces marchés, seront serrées. Notamment avec les Etats-Unis, compte tenu de la place prise par l'automobile dans l'excédent commercial en faveur du Japon face aux Etats-Unis (les deux tiers des 60 milliards de dollars d'excédent).

G. B.

Un dollar affaibli face au yen revalorisé

En 1990, puis à partir de 1993, l'industrie nipponne doit faire face à une revalorisation du yen.

Un accord permettra aux retraités de Maxwell de toucher leurs retraites

LONDRES
correspondance

Un accord a été conclu, vendredi 10 février, qui va permettre aux caisses de retraite de l'empire de presse de feu Robert Maxwell de recevoir 276 millions de livres, versés par une dizaine d'institutions financières de la City. Au grand soulagement des 25 000 anciens salariés du groupe, spoliés par les malversations de « Captain Bob » et de ses deux fils, Kevin et Ian.

Décédé en novembre 1991 dans des conditions mystérieuses, Robert Maxwell, propriétaire du Mirror Group Newspaper (MGN) et de Maxwell Communication Corporation (MCC), avait puisé dans les fonds de retraite de ses employés afin de régler les dettes de ses deux sociétés cotées en Bourse. Sur les 740 millions de livres que possédaient les caisses de pensions MCC et MGN, seulement 300 millions avaient été retrouvés par les liquidateurs judiciaires. Sur les 440 millions disparus, 280 millions, correspondant à ce qu'avait gagé le plus grand escroc du siècle en échange de facilités de crédits, étaient détenus par un groupe d'une dizaine de banquiers londoniens, britanniques comme étrangers. Face à leur refus initial de restituer ces fonds, le liquidateur et les associations de retraités envisageaient de saisir les tribunaux.

Les établissements de la City, éclaboussés par ce scandale, souhaitaient avant tout tourner la page. L'accord devrait permettre aux retraités de toucher l'intégralité de leur pension.

Afin d'éviter la répétition de la fraude, une commission d'enquête officielle a préconisé récemment que les fonds de retraite britanniques soient désormais plus difficiles à siphonner et détiennent une plus grande partie de leurs avoirs en bons d'Etat, moins volatils que les actions.

En attendant d'être jugés pour leur rôle, Ian et Kevin Maxwell, laissés en liberté sous caution, continuent leurs affaires comme si de rien n'était, en conseillant une compagnie d'import-export avec la Russie, fondée par l'ex-secrétaire de leur père. Mis en faillite personnelle, le duo bénéficie de l'assistance judiciaire gratuite, dont le coût pourrait dépasser 10 millions de livres, un record dans les annales. Leurs défenseurs ont ainsi commandé un très onéreux sondage destiné à démontrer que les accusés ne pourront bénéficier d'un procès équitable en raison du harcèlement de la presse populaire dont ils sont l'objet. Quoi qu'il en soit, le procès des « Maxwell's brothers » fera date, non seulement en raison de l'ampleur des fraudes et de la personnalité de « Bob-le-menteur », mais aussi des divulgations sur ses liens avec les plus hautes personnalités de la City.

Marc Roche

COMMUNICATION

Hervé Bourges s'inquiète du manque de sérieux de certaines radios commerciales

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel souhaite moraliser la bande FM, après les errements inadmissibles d'un animateur de Fun radio

VENDREDI 27 janvier, 6 h 53 du matin. A l'antenne de Fun Radio, l'animateur Cauet entame avec Valérie Benaïm, journaliste de la station, une conversation aux allures plutôt banales. *« Les maisons de compagne, moi, j'en ai une très jolie à vous proposer, qui est en vente actuellement,* annonce Cauet. *C'est une maison de campagne qui est à l'abandon maintenant, faut retaper la toiture. »* Puis ses propos dérapent. *« Ça s'appelle, je lis très mal l'allemand (...) Aus... Aus... Auschwitz (...). »* Deux heures et demie durant, malgré la vaine intervention d'un auditeur offusqué pour stopper l'animateur, Cauet continue de faire l'article de sa *« baraque »* à vendre. A 9 h 33, lorsque l'émission s'achève, il aura décliné son annonce sous toutes les formes, sans même avoir évité la mauvaise *« blague »* d'un de *« ses grands-parents mart dans un camp »* alors qu'il... *« rechargeait* son revolver ». Le dialogue aura duré longtemps. Trop longtemps.

Hervé Bourges, tout nouveau président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), alerté par ses services (eux-mêmes alertés semble-t-il par des auditeurs indignés), prend connaissance, mardi 7 février, du script intégral de l'émission, et réagit aussitôt. Dans une lettre adressée à Benoît Sillard, PDG de Fun Radio, il s'indigne de la démarche, *« propre* d *scandaliser »*, suivie par la station. Selon lui, *« le ton de la dérision »* adopté par Fun Radio, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz, *« dépasse les limites généralement admises en matière d'humour noir »*. Dans son courrier, le président do CSA juge de *« tels errements inadmissibles et gravement insultants pour la mémoire des victimes d'Auschwitz »* et dénonce *« les problèmes déontologiques »* soulevés par la politique de programmation de Fun Radio. Enfin, Hervé Bourges exige du PDG *« des explications écrites sur les débordements constatés »*. Pour sa part, Benoît Sillard se dit *« extrêmement déçu par la réactian du CSA »*. Il aurait préféré être prévenu avant *« pour voir ensemble ce qu'il convenait de faire »*, mais affirme avoir lu la dépêche AFP avant la lettre du CSA.

Hervé Bourges, qui *« refuse »* d'utiliser l'arsenal juridique du CSA dont il trouve les procédures de sanction trop longues à appliquer, veut faire œuvre pédagogique. Il souhaite proposer à Fun Radio d'accueillir une personnalité rescapée des camps – Simone Veil, Henri Krasucki, Elie Wiesel ou Samuel Pisar – afin qu'elle établisse un dialogue avec les animateurs, les responsables et les auditeurs. Hervé Bourges compte lancer une réflexion pour établir un code de déontologie qui rétablisse la responsabilité éditoriale des radios. *« Il ne s'agit pas pour le CSA de jouer les pères fouettards, mais les dérapages qui ont lieu depuis quelque temps sur ces antennes sont trop graves,* précise-t-il. *Ils sont un peu l'expression d'une faillite de notre société et de l'inculture. Et là, l'école, les éducateurs, les médias ont un travail* d *faire. »* Conscient également que les radios musicales œuvrent surtont pour conquérir de l'audience, Hervé Bourges s'inquiète de la tentation qu'ont « ces radios *commerciales de toujours surenchérir sur le voisin »*. Le président du CSA tient enfin à signaler qu'il n'accuse pas la station d'antisémitisme ou de racisme mais condamne son manque de sérieux et de vigilance dans le recrutement de ses animateurs.

> « Ces dérapages sont un peu l'expression d'une faillite de notre société. Là, l'école, les éducateurs et les médias ont un travail à faire »

En affirmant qu'il ne s'est pas rendu compte de ce qu'il disait, Cauet semble donner raison au terme d'inculture utilisé par Hervé Bourges. Et aujourd'hui encore, il se demande comment tout cela a pu arriver. *« Je ne pensais pas qu'en m'attaquant à des murs je pouvais choquer. Je n'ai pas réalisé que,* derrière ces murs, *il y avait tout un symbole,* avoue l'animateur. *C'est en apprenant que j'avais blessé des gens que je me suis rendu compte de la bêtise de mes propos. J'en suis vraiment désolé. La plus grave sanction que je puisse avoir, ce n'est pas d'être mis à pied, mais d'avoir choqué des auditeurs. »*

Vendredi 10 février, alarmé par la réaction du CSA, Fun Radio a fait donner sa garde rapprochée. Cauet s'est tout d'abord excusé, sur l'antenne de Fun Radio. *« Je ne l'ai pas fait pour effacer ce que j'ai dit – ça, c'était impossible – mais pour me faire pardonner. »* Outre Cauet, c'est Diffool, le complice du Doc, qui a été chargé de présenter des excuses. Dès le lancement de « Love in Fun », à 18 h 45, l'animateur, dans son style habituel à la syntaxe hésitante, a annoncé qu'il avait une bonne et une mauvaise nouvelle. La bonne : *« Il y a une espèce de truc des étudiants qui va être abrogé (...). »* La mauvaise : *« On s'est fait alpaguer par le CSA* d *cause d'un mot d'humour noir pas très réussi de Cauet. On s'excuse également au nom de Fun Radia parce qu'on est désolés de ce qui s'est passé si cela a heurté les gens. »*

Le Doc, interrompant pour une fois sa campagne quotidienne en faveur d'Édouard Balladur, a trouvé l'explication un peu courte : *« Je ne dirais pas exactement cela tout de même. Je trouve que ce sont des propos totalement diffamatoires et odieux. Je ne connaissais pas la teneur exacte de ce qui avait été dit. Je trouve que c'est intolérable. »*

Bien qu'il soit choqué, Hervé Bourges tient à ne pas exagérer l'importance de l'événement. Mais le danger, c'est aussi le tambour publicitaire que représente chaque coup de poing sur la table du CSA. De là à provoquer les « sages » de la tour Mirabeau systématiquement, il n'y a qu'un pas.

Véronique Cauhapé

Les propos de Cauet sur Fun Radio le 27 janvier

6 h 53. *« C'est le rêve de pas mal de gens, les maisons de campagne, moi j'en ai une très jolie* d *vous proposer (...). C'est une maison de campagne qu'est* d *l'abandan maintenant, faut retaper la toiture, hein, ça s'appelle... je lis très mal l'allemand, ça s'écrit Aus... Aus... « Auswitz », « Auswitz » (...) et puis alors les mecs qui l'avaient, ils devaient être très très riches, t'as vu, il y a une voie de chemin de fer. (...) Enfin, voilà, ça dait être à vendre. Y a du boulot, faut être bricoleur pour... ou boulanger. »*

8 b 03. *« Je sais bien qu'il s'est passé des choses immondes, et je suis le premier à le reconnaître. Ban. Faut pas non plus chialer chaque fois que tu vois deux murs de béton qui ressemblent à... (...) Il s'est passé des trucs horribles, d'accord, mais, heu ! quand il y a eu Clovis qui a tranché la tête des mecs à Soissons (...). Voilà, mais, cela dit, je compatis. Mais c'est vrai que c'est peut-être pas la bonne semaine pour mettre la petite annonce « A vendre » dessus. (...)*

Le journaliste : *« Peut-être pas non, c'est pas la bonne période. »*

Cauet : (...) *« Surtout, moi, j'ai un de mes grands-parents qui est mort dans un camp (...) ».*

L'animatrice : *« Il est tombé d'un mirador ! N'est-ce pas ? »*

Cauet : *« Comme elle est mauvaise langue. »*

L'animatrice : *« Mais vous l'avez faite hors antenne. »*

Cauet : *« N'importe quoi ! Arrête... Il rechargeait* son revolver, *le coup est parti et voilà, c'est tout. Tomber d'un mirador, n'importe quoi ! Pour qui tu fais passer ma famille ! »* (Rires.)

9 b 31. Un auditeur en ligne : *« Si tu permettais, avec l'affiche, c'est pas drôle du tout. »* (Rires en studio.)

Cauet : *« Quelle fiche ? »*

L'auditeur : *« Avec une petite maison, là... »* (...).

Cauet : *« Ça, une petite maison ? Mais c'est un corps de ferme, ça monsieur, c'est, heu, comment ça s'appelle ? »*

Le journaliste : *« Un camp de concentration, ça s'appelle. »*

Cauet : *« Ah bon ? Alors faut que je dise à mon copain qu'il marque sur l'affiche* (rires) : *« A vendre camp de concentration », ça sera mieux que : « A vendre corps de ferme ». Alors, « A vendre camp de concentration », tu crois que ça partira ? »*

Benoît Sillard, PDG de Fun Radio

« C'est un problème de manque de culture »

« Pourquoi avez-vous attendu près de quinze jours avant de réagir ?

– J'étais absent à ce moment là. Mais après coup, à la radio, ils se sont dit : *« Il n'y a pas eu d'appel donc on n'en reparle pas. »*

– Ne pensez-vous pas que le style provocateur de ce genre d'émission, et la concurrence forcenée avec Skyrock conduisent au dérapage ?

– Notre format n'est pas de faire de la provocation ni de choquer . Mais Fun est une radio pour les jeunes. Donc je prends des animateurs du même âge que les auditeurs. C'est plus un problème de manque de culture générale.

– Vous êtes une station commerciale dont les rentrées publicitaires sont dictées par des sondages.

– Sur notre antenne, nous traitons de sujets rébarbatifs. Il n'y a pas que la course à l'audience.

– L'émission douteuse ne serait donc qu'une bavure ponctuelle ?

– C'est une connerie monumentale. Un auditeur régulier de Fun n'a pu avoir la moindre hésitation à ce propos. Cela fait des mois, des années que nous faisons un travail d'explication sur l'antisémitisme, le racisme, etc.

– Quelles mesures allez-vous prendre pour éviter de tels agissements ?

– J'ai entamé un début de procédure de licenciement contre Canet, mais je ne sais pas si nous allons le licencier. C'est la première fois. Si je reçois des lettres d'associations juives qui trouvent cela impardonnable, j'en tiendrai compte. Mais je suis hésitant. »

Propos recueillis par Guy Dutheil

Revue des valeurs

Semaine du 6 février au 10 février 1995

PARIS	NEW YORK	TOKYO	LONDRES	FRANCFORT
↗	↗	↘	↗	↗
CAC 40	DOW JONES	NIKKEI	FT 100	DAX 30

PARIS

Indice CAC 40 + 1,46 %

Un air de « déjà vu »

ET DE TROIS ! Cela fait en effet trois semaines que le bilan hebdomadaire de la Bourse de Paris est gagnant. En progressant de 1,46 % sur la période, les valeurs françaises se retrouvent désormais à moins de 1 % du niveau qu'elles affichaient le 30 décembre, l'indice CAC 40 s'inscrivant pour sa part à la cote 1 869,40. Selon les opérateurs parisiens, les investisseurs non résidents ne seraient pas complètement étrangers à l'amélioration de la tendance. Témoin de ce retour des investisseurs : les volumes de transactions se sont sensiblement étoffés au fil des séances. En cinq jours, pas une seule séance dont le volume était inférieur à 3 milliards de francs, l'oscillation se situant entre 3,6 et 5 milliards de francs.

L'annonce de la candidature de Lionel Jospin à l'élection présidentielle a eu, selon de nombreux intervenants, le mérite de clarifier la situation et a peut-être contribué au regain d'intérêt des investisseurs pour la Bourse de Paris. A en croire les sondages, le candidat socialiste pourrait être présent au second tour, celui-ci se déroulerait donc suivant le schéma classique de l'affrontement droite-gauche et non plus sur fond de querelle des partis de droite, avec un Chirac trublion pour les marchés.

UN GUIDE SUR LES OPCVM

Du côté des valeurs, les nouvelles entrées et sorties de l'indice CAC 40, mercredi 8 février, ont provoqué des mouvements sensibles sur les titres concernés. Ainsi, du côté des entrants, Renault a perdu 0,1 % avec un volume d'échanges portant sur 869 millions de francs, Pinault-Printemps-Redoute s'est apprécié de 0,6 % avec 419 millions de francs d'échanges et Eurotunnel a gagné 3,6 % pour un volume d'affaires de 417 millions de francs. Chez les sortants, EuroDisney a perdu 5,2 % avec 162 millions de francs. Casino a gagné 1,5 % (161 millions de francs échangés) et CGIP, 1,1 avec un volume total de 142 millions de francs. Au final, les échanges sur ces six valeurs ont représenté près de la moitié du volume total (2,17 milliards de francs sur 4,43 milliards de francs).

Le même jour, les investisseurs prenaient acte, sans grande conviction, de la multiplication des résultats de Rhône-Poulenc, estimant qu'ils sont notamment le fruit d'éléments exceptionnels. Le titre a cédé ce jour-là 4,9 % à 129,50 francs dans un marché de 1,5 million de titres avant de se reprendre en fin de semaine à 132,40, soit à 2,6 francs de son cours d'OPV.

Côté pratique, notons la publication, à l'initiative de la Commission des opérations de Bourse (COB), d'un guide destiné aux investisseurs en OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières). Celui-ci fait suite au guide de l'information de l'actionnaire qui a été distribué en 1994 à près d'un million d'exemplaires. Cet opuscule d'une douzaine de pages devrait permettre aux quelques huit millions d'investisseurs en placement collectif de répondre aux interrogations que ceux-ci pourraient se poser tant sur le fonctionnement, que sur les modalités d'achat et de vente de ce produit financier, sans oublier les principaux droits des souscripteurs ainsi que le rôle et les missions de la COB. Il sera diffusé par les principaux réseaux de distribution d'OPCVM. Pierre Fleuriot, directeur général de la COB, a rappelé, lors de la présentation de ce guide, que les OPCVM avaient au cours de l'année 1994 gagné en transparence grâce à trois mesures : le nouveau plan comptable, la nouvelle classification et la mise en place de nouveaux documents périodiques. En 1994, l'encours total des OPCVM atteignait 2 668,8 milliards de francs, dont 253 milliards de francs pour les actions.

François Bostnavaron

VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	3-2-95	6-2-95	7-2-95	8-2-95	9-2-95
RM	3 271 047	[illegible]	3 9[illegible] 023	[illegible]	4 625 387
[illegible]	21 567 329	[illegible]	28 562 067	[illegible]	26 187 992
Actions	151 792	[illegible]	141 347	[illegible]	154 618
Total	[illegible] 158	[illegible]	32 671 437	[illegible]	[illegible] 967 997

INDICES

	6-2-95	7-2-95	8-2-95	9-2-95	10-2-95
(base 1 000, 31 décembre 1990)					
SBF 120	1 274,75	[illegible]	1 264,29	[illegible]	1 277,75
SBF 250	1 292,91	[illegible]	1 223,85	[illegible]	1 235,43
(base 1 000, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 872,11	[illegible]	1 850,91	[illegible]	1 869,40

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres échangés	Valeur en KF
Elf Aquitaine	1 725 040	[illegible]
LVMH M. Vuitton	770 856	[illegible]
Eurotunnel	36 153 670	[illegible]
Saint-Gobain	854 627	[illegible]
Alcatel-Alsthom	1 408 972	[illegible]
Total	2 049 169	[illegible]
Société Gale	924 188	[illegible]
Michelin	2 924 150	[illegible]
Peugeot	841 650	[illegible]
Renault	8 248 878	[illegible]
Oréal (L')	617 130	[illegible]
Rhône Poulenc	5 766 210	[illegible]
Danone	740 687	[illegible]
Pinault	809 745	[illegible]

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)

Valeurs en hausse	%
Essilor Intl ADP	[illegible]
BIS	[illegible]
AGF-Ass. Gén. France	[illegible]
Clarins	[illegible]
Crédit Lyonn. CIP	[illegible]
Promodes	[illegible]
Oréal	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	[illegible]
Sligos	[illegible]
Sovac	[illegible]
Eridania Beghin	[illegible]
Société Gale A	[illegible]
Peugeot	[illegible]
Pernod-Ricard	[illegible]

Valeurs en baisse	%
Métrologie Inter.	[illegible]
Z. Gr. Zannier	[illegible]
Eiffage	[illegible]
Immeubl. France 2	[illegible]
Metaleurop	[illegible]
Péchiney CIP	[illegible]
Sefimeg	[illegible]
Spie Batignolles	[illegible]
Ingenico	[illegible]
Fives-Lille	[illegible]
Euro Disney	[illegible]
UIF	[illegible]
Ugine S.A.	[illegible]
NRJ	[illegible]

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

AGROALIMENTAIRE	10-2-95	Diff.
Bongrain	2 785	[illegible]
Danone	761	[illegible]
Eridania Béghin-Say	775	[illegible]
Fromageries Bel	4 505	[illegible]
LVMH	854	[illegible]
Pernod-Ricard	328,50	[illegible]
Rémy-Cointreau	177,50	[illegible]
Saint-Louis	1 375	[illegible]

ASSURANCES	10-2-95	Diff.
AGF	192,40	[illegible]
AXA	240,20	[illegible]
GAN	188,50	[illegible]
SCOR SA	99,30	[illegible]
UAP	125,30	[illegible]

BÂTIMENT ET MATÉRIAUX	10-2-95	Diff.
[illegible]	5[illegible]	[illegible]
Ciments [illegible]	[illegible]	[illegible]
Colas	9[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurotunnel	24,[illegible]	[illegible]
GTM [illegible]	362,10	[illegible]
Imetal	511	[illegible]
Immob. Phénix	50	[illegible]
Jean Lefebvre	332	[illegible]
Lafarge-Coppée	359,40	[illegible]
Poliet	392,10	[illegible]
Saint-Gobain	635	[illegible]
SGE	148	[illegible]
Spie-Batignolles	196	[illegible]

CHIMIE	10-02-95	Diff.
Air [illegible]	748	[illegible]
[illegible]	530	[illegible]
Michelin	208,60	[illegible]
Plastic Omnium	565	[illegible]
Rhône-Poulenc A	151,[illegible]	[illegible]
Roussel-Uclaf	677	[illegible]
Sanofi	272,5[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	10-2-95	Diff.
BIC	708	[illegible]
[illegible]	1 180	[illegible]
Christian Dior	41[illegible]	[illegible]
Clarins	422	[illegible]
DMC	[illegible],10	[illegible]
EBF	973	[illegible]
Essilor Int.	727	[illegible]
Gr. André	495	[illegible]
Moulinex	[illegible]	[illegible]
Oréal (L')	1 1[illegible]5	[illegible]
Salomon	1 986	[illegible]
SEB	[illegible]	[illegible]
Skis [illegible]	1 912	[illegible]
Sommer-Allibert	1 790	[illegible]
Zodiac	2 170	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	10-2-95	Diff.
Bancaire (Cie)	489,20	[illegible]
BNP	251,10	[illegible]
CCF	213,60	[illegible]
Cetelem	930	[illegible]
CFF	688	[illegible]
CLF	397,50	[illegible]
CPR	[illegible]	[illegible]
Créd. fon. CIP	354,[illegible]	[illegible]
Crédit national	[illegible],10	[illegible]
Société [illegible]	545	[illegible]
SOVAC	378	[illegible]
UFB Locabail	380	[illegible]
UIC	311	[illegible]
Via [illegible]	342	[illegible]

DISTRIBUTION	10-2-95	Diff.
Bon Marché [illegible]	872	[illegible]
Carrefour	2 186	[illegible]
Casino	[illegible]	[illegible]
Castorama Dubois	741	[illegible]
[illegible] Modernes	1 370	[illegible]
Damart	4 771	[illegible]
Docks France	235	[illegible]
Galeries [illegible]	2 050	[illegible]
Guilbert	440	[illegible]
[illegible]	1 280	[illegible]
Pinault-Print. Red.	1 025	[illegible]
[illegible]	860	[illegible]
Promodès	983	[illegible]
Rexel	704	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	10-2-95	Diff.
Alcatel-Alsthom	457,60	[illegible]
Alcatel-Câble	403,70	[illegible]
CS (ex. CSEE)	338,50	[illegible]
Intertechnique	560	[illegible]
Labinal	775	[illegible]
Legrand	6 550	[illegible]
Matra-Hachette	119	[illegible]
Radiotechnique	570	[illegible]
Sagem	2 690	[illegible]
Schneider	373,80	[illegible]
Thomson-CSF	144,20	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	10-2-95	Diff.
GFC	371	[illegible]
Lucia	–	[illegible]
Olipar	8,15	[illegible]
Rue Impériale	5 630	[illegible]
Sefimeg	322,80	[illegible]
Silic	699	[illegible]
Simco	437	[illegible]
Sogeparc	616	[illegible]
UIF	409	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	10-2-95	Diff.
Bolloré Techno.	455	[illegible]
Cerus	84,90	[illegible]
CGIP	1 067	[illegible]
Eurafrance	1 567	[illegible]
Gaz et Eaux	1 805	[illegible]
Lagardère	124	[illegible]
Marine-Wendel	352,50	[illegible]
Navigation mixte	1 026	[illegible]
Nord-Est	139	[illegible]
Paribas	329,30	[illegible]
Suez	230	[illegible]
Worms & Cie	245	[illegible]
Origny-Desvroise	1 358	[illegible]
Parfinance	181	[illegible]
Arnault Associés	455	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	10-2-95	Diff.
CarnaudMetalbox	187,30	[illegible]
Dassault Aviation	431	[illegible]
De Dietrich	2 765	[illegible]
Fives-Lille	418	[illegible]
Legris Industrie	327,60	[illegible]
Métaleurop	67,55	[illegible]
Pechiney CIP	348,20	[illegible]
Pechiney Int.	151,80	[illegible]
Peugeot SA	735	[illegible]
Strafor Facom	595	[illegible]
Valeo	242,70	[illegible]
Vallourec	265,40	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	10-2-95	Diff.
Anglo-American	255,90	[illegible]
Buffelsfontein	37,90	[illegible]
De Beers	110,10	[illegible]
Driefontein	69,70	[illegible]
Gencor Limited	17,40	[illegible]
Harmony Gold	46	[illegible]
Randfontein	39,50	[illegible]
Saint-Helena	45	[illegible]
Western Deep	179,60	[illegible]

PÉTROLE	10-02-95	Diff.
Elf Aquitaine	389,30	[illegible]
Esso	687	[illegible]
Géophysique	327,50	[illegible]
Total	300,50	[illegible]
BP France	124	[illegible]
Erap-Elf	353	[illegible]

SICOMI OU EX-SICOMI	10-02-95	Diff.
Bail Investiss.	835	[illegible]

Interbail	355	[illegible]
Klépierre	580	[illegible]
Locindus	850	[illegible]
Selectibanque	151,50	[illegible]
Unibail	472,10	[illegible]
Genefim	185	[illegible]
Immobail	298	[illegible]

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	10-2-95	Diff.
Accor	562	[illegible]
BIS	361	[illegible]
Canal Plus	798	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	162,70	[illegible]
CEP Comm.	440	[illegible]
Club Méditerranée	434,90	[illegible]
Dauphin OTA		[illegible]
Eaux (Gle des)	483,50	[illegible]
Ecco	604	[illegible]
Euro Disney	11,50	[illegible]
Filipacchi Médias	821	[illegible]
Havas	382,20	[illegible]
Lyonnaise des eaux	434,80	[illegible]
OGF Omn Gest.	671	[illegible]
Publicis	400	[illegible]
SCAC Delmas	630	[illegible]
SITA	630	[illegible]
Sligos	429,90	[illegible]
Sodexho	827	[illegible]
TF1	468	[illegible]

VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ	10-02-95	Diff.
6 % 1993-1997	97,60	[illegible]
EDF-GDF 3 %	6 250	[illegible]
CNB 5 000 F	101	inchangé
CNB Par. 5 000 F	NC	[illegible]
CNB Suez 5 000 F	100,65	[illegible]
CNI 5 000 F	101	[illegible]

TOKYO

Indice Nikkei – 1,30 %

Recul

LA BOURSE de Tokyo a perdu du terrain au cours de la semaine écoulée en raison de prises de bénéfice, après les quelques gains qui avaient été enregistrés la semaine précédente dans la perspective de la reconstruction de la région de Kobé. L'indice Nikkei a perdu 247,62 points, soit 1,3 % sur l'ensemble de la semaine, à 18 291,35 points, après en avoir gagné 434,62 points au cours de la période précédente. Le volume d'affaires a été, en moyenne quotidienne, de 331,1 millions d'actions échangées, soit environ près de deux fois moins que la semaine précédente. L'indice Nikkei avait commencé la semaine à la hausse dans le sillage des valeurs de BTP et des autres titres concernés par la réparation des dégâts du tremblement de terre du 17 janvier. Mais les jours suivants, l'indice général a reculé sous l'effet de prises de bénéfices de la part, notamment, des étrangers, ont noté les courtiers.

Le premier ministre japonais, Tomiichi Murayama, a promis, entre autre mesures, des allégements d'impôts pour aider à la reconstruction de la région de Kobé. Il n'a cependant pas précisé comment le gouvernement financerait la reconstruction, dont le coût est estimé entre 100 et 130 milliards de dollars.

Indices du 10 février : Nikkei, 18 291,35 (contre 18 538,97) ; Topix, 1 426,29 (contre 1 448).

LONDRES

Indice FT 100 + 1,60 %

Raffermissement

LA BOURSE de Londres s'est progressivement raffermie cette semaine, et l'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a clôturé vendredi au-dessus des 3 100 points pour la première fois depuis près de trois mois. A 3 109,9 points, il affiche un gain hebdomadaire de 50,2 points, soit une progression de 1,6 %.

De bons résultats de sociétés, l'influence de Wall Street, du marché obligataire et du marché à terme ont tour à tour été cités comme les soutiens essentiels de la tendance, mais c'est surtout la hausse du taux de chômage américain annoncée la semaine dernière qui a également continué de soutenir le marché, ayant éloigné les craintes de surchauffe et d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis.

Le rapport trimestriel de la Banque d'Angleterre sur l'inflation, qui a fait craindre de nouvelles hausses des taux d'intérêt en Grande-Bretagne, a pourtant jeté un léger froid mercredi matin. La Banque a en effet prévenu que l'utilisation des capacités industrielles est largement au-dessus de sa moyenne historique, et que de plus en plus d'entreprises prévoient de relever leurs prix de vente cette année.

Indice *FT* du 10 février : 3 109,9 (contre 3 059,70).

FRANCFORT

Indice DAX 30 + 3,50 %

Envolée

SOUTENUE par le marché obligataire et la publication de résultats d'entreprises satisfaisants, la Bourse allemande s'est envolée cette semaine à Francfort, le DAX parvenant à casser le seuil de résistance des 2 100 points. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 130,15 points, en hausse de 3,5 % sur la clôture de la semaine passée.

La Bourse a démarré la semaine sur les chapeaux de roue, le DAX gagnant 1,54 % lundi. Une hausse due aux gains du marché obligataire allemand et à la reprise technique de poids lourds de la cote, tels que les automobiles et Allianz, qui avaient affiché de maigres performances lors des séances précédentes. Après une consolidation en milieu de semaine, le DAX brisait le seuil de résistance des 2 100 points jeudi, permettant à la Bourse de reprendre son envol. Jeudi et vendredi, les cours ont progressé de plus de 2 %.

Les bonnes nouvelles en provenance du front des entreprises se sont succédé, soulignent également les courtiers : Metallgesellschaft a ainsi annoncé un bénéfice d'exploitation de 10 millions de deutschemarks au premier trimestre de son exercice en cours, après avoir essuyé des pertes record lors des deux précédentes années. Le titre a gagné 4,50 DM à 128,50 DM.

Indice DAX du 10 février : 2 130,15 (contre 2 057,99).

NEW YORK

Indice Dow Jones + 0,27 %

Léthargique

WALL STREET a connu une semaine léthargique, rythmée par les résultats des adjudications dans le cadre du programme de refinancement trimestriel du Trésor américain qui n'ont pas été suffisantes pour ranimer un marché éteint. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini vendredi à 3 939,07 points, en hausse de 10,43 points, soit un gain de 0,27 % sur la semaine.

L'envolée de Wall Street vendredi dernier, encouragée par une forte détente sur les taux d'intérêt à long terme après la publication de chiffres du chômage en hausse, s'est poursuivie lundi avec une hausse nettement plus modeste avant que le mouvement d'achats ne se taisse. Les adjudications à partir de mardi des bons à trois, dix et trente ans, qui ont recueilli une demande relativement satisfaisante, ont contribué à l'apathie de la grande Bourse new-yorkaise. Celle-ci n'a pas réussi à reprendre de la vitesse vendredi, avec la publication d'une hausse moins importante que prévu (+ 0,3 % contre + 0,4 %) de l'indice des prix à la production en janvier. Une analyse plus attentive de cet indicateur a en effet révélé une forte augmentation des prix de l'énergie et des biens intermédiaires, ravivant les craintes inflationnistes sur les marchés.

Les investisseurs s'interrogent actuellement sur la direction des taux d'intérêt après le dernier resserrement de la politique monétaire américaine le 1er février. Les derniers signes de ralentissement de l'économie, avec principalement la hausse inattendue du taux de chômage en janvier et le nombre inférieur aux prévisions des créations d'emplois, incitent la plupart des experts à penser que la Réserve fédérale (Fed) va s'abstenir d'intervenir au moins jusqu'à la mi-1995.

Indice Dow Jones du 10 février : 3 939,07 (contre 3 928,64).

COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

NEW YORK – Les valeurs du Dow Jones

En dollars	10/2	3/2
Alcoa	[illegible]	83,88
Allied Signal	[illegible]	37,25
American Express	[illegible]	32,38
AT & T	[illegible]	51,13
Bethlehem	[illegible]	15,88
Boeing Co	[illegible]	47,75
Caterpillar Inc.	[illegible]	53
Chevron Corp.	[illegible]	45,75
Coca-Cola Co	[illegible]	52,88
Disney Corp.	[illegible]	51,75
Du Pont Nemours&Co	[illegible]	54
Eastman Kodak Co	50,50	49
Exxon Corp.	[illegible]	62,75
Gen. Electric Co	[illegible]	52,15
Gen. Motors Corp.	39,88	39,25
Goodyear T & Rubbe	[illegible]	37,13
IBM	75,13	74,63
Intl Paper	74,88	74,25
J.P. Morgan Co	63,25	63,88
Mc Donnell Douglas	54,13	54
Merck & Co. Inc.	40,25	39,75
Minnesota Mng. & Mfg	52,88	51,50
Philip Morris	61,38	60,75
Procter & Gamble C	65,38	65
Sears Roebuck & Co	47	46,75
Texaco	61,13	61,75
Union Carb.	28,63	27,38
Utd Technol	65,13	64,88
Westingh. Electric	14,50	14,13
Woolworth	15,75	16,25

LONDRES – Sélection de valeurs du FT 100

En livres	10/2	3/2
Allied Lyons	5,18	5,19
Barclays Bank	6,12	5,92
BAT industries	4,62	4,48
British Aerospace	4,77	4,82
British Airways	3,83	3,68
British Gas	3,10	3,09
British Petroleum	4,26	4,22
British Telecom	3,94	4,02
BTR	3,21	3,05
Cadbury Schwep	4,19	4,35
Eurotunnel	2,98	2,90
Glaxo	6,63	6,67
Grand Metropolitan	3,85	3,74
Guinness	4,37	4,29
Hanson Plc	2,46	2,36
Great Ic	5,39	5,27
HSBC	6,68	6,40
Imperial Chemical	7,46	7,46
Lloyds Bank	5,61	5,48
Marks and Spencer	4	3,87
National Westminst	5,08	4,95
Peninsular Orienta	6	5,72
Reuters	4,55	4,56
Saatchi and Saatchi	1,10	1,09
Shell Transport	7,26	7,09
Smithkline Beechman	4,88	4,76
Tate and Lyle	4,34	4,32
Unilever Ltd	11,76	11,63
Wellcome	10,25	10,10
Zeneca	8,98	8,97

FRANCFORT – Les valeurs du DAX 30

En deutschemarks	10/2	3/2
Allianz Holding N	2 493	2 365
Basf AG	333	327,40
Bayer AG	365,30	362,30
Bay hyp&Wechselbk	394	381
Bayer Vereinsbank	444	426,50
BMW	777	742
Commerzbank	338	325,30
Continental AG	232,50	228,50
Daimler-Benz AG	735,30	709,50
Degussa	479	453
Deutsche Babcock A	202,50	197,50
Deutsche Bank AG	725,50	704,80
Dresdner BK AG FR	405,80	393,50
Henkel VZ	560	550
Hoechst AG	337	323,60
Karstadt AG	578	566,50
Kaufhof Holding	473	467,50
Linde AG	933	924
DT. Lufthansa AG	203,50	192,50
Man AG	420,50	409
Mannesmann AG	435,20	416,80
Metallges AG	128,50	124
Preussag AG	467,70	460,50
Rwe	445,30	430,80
Schering AG	1 130	1 108,50
Siemens AG	690,50	666,50
Thyssen	304,50	294,50
Veba AG	535,60	522,10
Viag	514	499,50
Wellag AG	974	900

TOKYO – Sélection de valeurs du Nikkei

En yens	10/2	3/2
Akai elecr.	465	499
Bank of Tokyo	1 430	1 480
Bridgestone	1 380	1 390
Canon	1 480	1 460
Daiwa sec.	1 170	1 210
Fuji Bank	2 140	2 140
Hitachi Ltd	859	858
Honda	1 500	1 540
Japan Airlines	625	632
Kirin Brew	1 080	1 090
Kobe Steel	267	288
Matsushita EL	1 040	1 070
Mitsubishi Corp.	1 090	1 140
Mitsui Marine	674	678
Nikko sec	1 000	1 010
Nintendo	5 240	5 080
Nippon Steel	351	353
Nissan	733	737
Nomura sec	1 780	1 840
NTT	749 000	775 000
Pioneer	2 180	2 180
Sanyo	515	525
Sega Enterprises	4 960	5 120
Sharp	1 490	1 500
Sony	4 770	4 620
Sumitomo Bk	1 820	1 850
Suzuki Motors	932	954
Toshiba	629	630
Toyota	1 850	1 870
Yamaichi sec	691	669

Crédits, changes et grands marchés

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La confiance revient, les durées s'allongent

RASSURÉS quant à l'évolution de l'inflation et du loyer de l'argent, les grands investisseurs institutionnels sont de retour. Ils sont prêts à s'engager à long terme. Les emprunteurs ne se font pas prier et répondent à leur attente en allongeant la durée de leurs opérations sur le marché international des capitaux. Les meilleurs parviennent maintenant à lever des fonds à dix ans dans des monnaies européennes, alors que dans la plupart des cas, il y a une semaine ou deux, ils auraient dû se contenter d'échéances de trois ou cinq ans tout au plus.

L'Autriche a réagi très rapidement à cette situation nouvelle. En deux jours, mercredi et vendredi, ce pays a émis pour 600 millions de francs suisses (environ 2,45 milliards de francs français) d'obligations qu'il n'aura à rembourser qu'en 2005. Les souscripteurs lui ont fait un accueil d'autant plus favorable qu'il ne lésinait pas. Les titres étaient vendus à la veille du week-end à un prix qui assurait un rendement de 5,41 % l'an, soit un niveau de 0,20 point de pourcentage de plus que les fonds d'Etat émis par la Confédération helvétique.

Vue sous ce seul aspect, l'opération autrichienne peut paraître bien coûteuse à son débiteur. Considérée de façon plus générale, elle ne l'est vraisemblablement pas. L'Autriche fait partie de ces emprunteurs qui ont choisi de libeller leur dette extérieure en monnaies réputées pour leur force et qui donc sont assorties de taux d'intérêt moins élevés que les autres.

Le franc suisse est, avec le yen et le deutschemark, une de ses devises privilégiées. Tout l'art est de bien choisir le moment de son apparition sur le marché. Il faut le faire quand la devise en question est au mieux de sa forme. La contre-valeur de l'opération exprimée en monnaie locale du pays emprunteur est alors la plus élevée possible, et le risque de change est supportable.

FRIANDS DE FRANCS SUISSES

Plusieurs grandes entreprises et établissements publics français partagent avec l'Autriche le même goût pour le franc suisse. Ce n'est certes pas un hasard si la SNCF s'est adressée au même marché la semaine passée. Elle l'a fait dès lundi avec succès et y a obtenu 225 millions de francs suisses, pour une durée de six ans. Sa transaction était dirigée par la Société de banque suisse, alors que celle de l'Autriche l'était par le Crédit suisse.

Sur le marché du franc français, il est également fort question d'allonger les durées. La difficulté est d'attirer les emprunteurs, qui préfèrent attendre mai ou juin, période où le franc serait complètement remis de sa défaillance récente due aux incertitudes politiques. Il reste que le compartiment français est vraisemblablement le seul en Europe en mesure d'offrir des durées supérieures à dix ans. Plusieurs spécialistes souhaitent que l'Espagne se présente prochainement. Ils proposent au Trésor public de Madrid de lui organiser un très grand emprunt, de l'ordre de 5 à 7 milliards de francs et d'une échéance de quinze ans. L'Espagne n'a pas encore fait son choix. Elle pourrait donner la priorité au marché du yen.

De l'autre côté de l'Atlantique, il est possible de se procurer des ressources à bien plus longue échéance encore, comme viennent de le montrer deux débiteurs européens. Kreditanstalt für Wiederaufbau, dont la signature est une des meilleures d'Allemagne, a contracté un emprunt de 250 millions de dollars pour une durée de quinze ans.

L'affaire était montée par la banque américaine Merrill Lynch. La société française d'appareillage électrique Legrand a émis à New York pour 400 millions de dollars d'obligations de trente ans de durée, ce qu'aucune entreprise française n'avait jamais fait avant elle. Sa transaction était dirigée par la banque JP Morgan.

Christophe Vetter

DEVISES ET OR

Un deutschemark très fort

SI LE DOLLAR n'a pas très bien réagi aux chiffres sur l'augmentation des prix de gros américains en janvier *(voir en rubrique Marché monétaire et obligataire)*, le deutschemark, en revanche, tend à se raffermir vis-à-vis du yen, phénomène précurseur d'un raffermissement général de la devise allemande. Sur l'avenir du dollar, les opinions divergent. Ainsi, Anton Brender, économiste à la Compagnie parisienne de réescompte, et Olivier Colas, directeur des marchés chez J. P. Morgan France, s'exprimant devant les membres de l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE), voient la devise américaine à 1,60 DM fin 1995 (M. Brender) et entre 1,55 et 1,670 DM (M. Colas).

Ils estiment que le problème-clé de la devise américaine va être *« l'absorption du peso »* et *« l'adoption »* du Mexique, qui a 25 milliards de dollars de déficit courant, par les Etats-Unis dont, toutefois, le propre déficit courant, source de faiblesse, ne devrait pas s'aggraver. D'autres économistes, comme Patrick Artus, directeur de la recherche à la Caisse des dépôts, mettent en avant ce déficit courant pour ramener le « billet vert » à 1,35 DM à la fin de l'année. François Chevallier, économiste à la BFCF, reste *« incorrigiblement haussier »*, mais avec *« moins de fanatisme »* : 1,61 DM et 5,54 F fin 1995 contre 1,70 DM et 5,78 F auparavant. En attendant, la reprise des hostilités entre le gouvernement mexicain et les rebelles du Chiapas pourrait secouer la monnaie du pays (5,80 pesos pour 1 dollar vendredi soir) à moins que les milieux financiers internationaux se montrent confiants dans l'action du président Zedillo, ce qui n'est pas exclu.

En Europe, la devise espagnole s'est nettement raffermie, à 86,15 pesetas pour 1 DM, contre 87 pesetas il y a huit jours, après le vote de confiance des Cortès en faveur de Felipe Gonzalez. Tandis que la monnaie italienne s'affaiblissait nettement à plus de 1 061 lires pour 1 DM contre 1 056 lires la semaine dernière. La livre sterling a plongé à son plus bas niveau depuis six mois à moins de 2,38 DM, tandis qu'à Paris le cours de la devise allemande a glissé, un moment, à 3,4575 F, avant de remonter à 3,4620 F. Aux yeux des milieux financiers internationaux, la désignation de Lionel Jospin comme candidat socialiste est bien accueillie dans la mesure où il se retrouverait, au second tour, face à M. Balladur. Cette hypothèse, c'est-à-dire la mise hors course de M. Chirac, considéré comme un trublion hors de nos frontières, ne déplaît pas aux non-résidents.

F. R.

L'OR

	Cours 10-2	Cours 3-2
Or fin (k. barre)	63 900	[illegible]
Or fin (en lingot)	64 400	[illegible]
Pièce française (20 f)	370	[illegible]
Pièce française (10 f)	370	[illegible]
Pièce suisse (20 f)	369	[illegible]
Pièce latine (20 f)	370	[illegible]
Pièce tunisienne (20 f)	369	[illegible]
Souverain	470	[illegible]
Souverain Elisabeth II*	468	[illegible]
Demi souverain*	313	[illegible]
Pièce de 20 $	2 465	[illegible]
Pièce de 10 $	1 225	[illegible]
Pièce de 5 $	620	[illegible]
Pièce de 50 [illegible]	2 390	[illegible]
Pièce de 20 marks*	461	[illegible]
Pièce de 10 florins	386	[illegible]
Pièce de 5 roubles*	255	[illegible]

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 6 AU 10 FÉVRIER

DEVISE	New York 10-2	New York 3-2	Paris 10-2	Paris 3-2	Zurich 10-2	Zurich 3-2	Francfort 10-2	Francfort 3-2	Bruxelles 10-2	Bruxelles 3-2	Amsterdam 10-2	Amsterdam 3-2	Milan 10-2	Milan 3-2	Tokyo 10-2	Tokyo 3-2
Livre	[illegible]	[illegible]	8,2326	[illegible]	2,0094	[illegible]	2,3789	[illegible]	49,9371	[illegible]	2,6660	[illegible]	2519,37	[illegible]	154,31	[illegible]
$ E.U.	-	[illegible]	5,2790	[illegible]	1,2885	[illegible]	1,5254	[illegible]	31,38	[illegible]	1,7095	[illegible]	1615,50	[illegible]	98,95	[illegible]
Franc français	18,9430	[illegible]	-	[illegible]	24,4080	[illegible]	28,8956	[illegible]	5,9443	[illegible]	32,38303	[illegible]	306,0239	[illegible]	18,74408	[illegible]
Franc suisse	77,6096	[illegible]	409,7012	[illegible]	-	[illegible]	118,3857	[illegible]	24,3539	[illegible]	1,32674	[illegible]	1253,7835	[illegible]	76,79472	[illegible]
Deutschemark	65,5566	[illegible]	346,0732	[illegible]	84,4696	[illegible]	-	[illegible]	20,5717	[illegible]	112,06897	[illegible]	1059,0665	[illegible]	64,86823	[illegible]
Franc belge	3,1867	[illegible]	16,8228	[illegible]	4,1061	[illegible]	4,8611	[illegible]	-	[illegible]	5,4477	[illegible]	51,48184	[illegible]	3,15328	[illegible]
Florin	58,4966	[illegible]	308,8037	[illegible]	75,3729	[illegible]	89,2308	[illegible]	18,3562	[illegible]	-	[illegible]	945,0132	[illegible]	57,88242	[illegible]
Lire italienne	0,00619	[illegible]	3,2677	[illegible]	0,7676	[illegible]	0,9442	[illegible]	1,9424	[illegible]	1,058186	[illegible]	-	[illegible]	0,061250	[illegible]

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 février, 5,3350 francs contre 5,3085 francs le vendredi 3 février.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Net fléchissement en fin de semaine

BIEN ORIENTÉS pendant la plus grande partie de la semaine, les marchés de taux ont nettement fléchi à la veille du week-end, sur une interprétation négative de la variation des prix de gros aux Etats-Unis.

Ces prix n'ont, certes, augmenté que de 0,3 % en janvier 1995 (0,2 % hors alimentation et énergie), les analystes prévoyant une hausse de respectivement 0,4 % et 0,2 %. Mais leur progression en décembre 1994 a été révisée à 0,4 % contre 0,2 %, en raison de *« nouvelles imputations saisonnières »*. Cette révision explique que les rendements des emprunts du Trésor américain, après un fléchissement initial (7,56 % contre 7,58 % à 10 ans et 7,62 % contre 7,68 % à 30 ans, en semi-annuel), aient nettement remonté à 7,64 % et 7,69 %, ce qui a déprimé les marchés européens.

En huit jours, ces rendements ont augmenté de 13 centimes sur 10 ans, bien qu'ils ne fassent, après tout, que retrouver leurs niveaux d'il y a quinze jours, bien inférieurs à ceux d'il y a trois semaines. Ces rendements ont baissé, mais pour l'instant la décrue est arrêtée et la fête est finie. Sont en cause, encore et toujours, les interrogations sur la reprise de l'inflation et la possibilité d'un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis. En ce qui concerne l'inflation, pour l'instant, c'est le « désert des Tartares » : on l'attend depuis un an, et elle n'est pas encore là, sinon au niveau des prix des produits intermédiaires, et encore. Quant au ralentissement, il n'est pas encore en vue, si tant est qu'il se produise dans un avenir proche.

A ce sujet, notons que, plus que jamais, les prévisionnistes sont dans le bleu, ou plutôt dans le noir : les météorologistes de l'économie en sont à guetter les chiffres du prochain trimestre, ce qui ne facilite pas la tâche des banques centrales, en retard ou en avance, suivant les avis.

En France, la progression des cours du contrat 10 ans sur l'échéance mars, passée de 111,90 il y a huit jours à 112,60, en pointe, jeudi 9 février, a nettement été « cassée », le cours revenant à 112,12 vendredi soir, le rendement de l'OAT 10 ans revenant tout de même de 8,02 % à 7,98 %, après 7,94 % au plus bas. A trois mois, le loyer de l'argent se maintient à 5,60 % environ, celui à un an fléchissant un peu à 6,40 %.

LE TBB EN QUESTION

Les analystes « elliottistes » sont partagés : à la Société générale, ils restent optimistes, sauf retour à 111,68, ou au-dessous, sur le contrat 10 ans du Matif ; chez Finacor, il fallait dépasser 112,64 pour continuer vers le haut, et il y a un risque de revenir à 110.

Et si on reparlait du taux de base bancaire (TBB), relevé de 0,30 % à la fin de l'année dernière par les banques commerciales en raison de la hausse du coût de leurs ressources, notamment le loyer de l'argent à court terme (Pibor 3 mois) ? Ce coût avait effectivement augmenté sensiblement en décembre, de plus d'un demi-point (0,50 %). Depuis le début de cette année, il s'est sensiblement détendu, revenant toujours sur le Pibor 3 mois, de 6,80 % à moins de 6 % actuellement, ce qui, en théorie, justifierait une baisse du TBB. Mais il est infiniment probable que les banques, dont les résultats sont sensiblement « plombés » par le recul des actions de crédits aux entreprises, vont attendre le lendemain de l'élection présidentielle pour prendre une décision, en supposant qu'elles le fassent, ce qui n'est nullement acquis.

REPRISE DES SICAV DE TRÉSORERIE

Dans l'incertitude actuelle sur l'évolution des marchés, il est fatal, et logique, que l'intérêt se réveille sur les placements en sicav de trésorerie, dont le rendement, certes, est inférieur à 5 % en « net », hors commisions, mais dont les cours ne varient pratiquement pas.

C'est ainsi qu'en janvier, suivant les indications d'Europerformance, la collecte des sicav de trésorerie est importante, plus de 20 milliards de francs. Même s'il s'agit là d'un phénomène saisonnier, janvier étant traditionnellement un mois de forte collecte après les retraits du mois de décembre (89 milliards de francs fin 1994) précédemment, l'excédent des souscriptions sur les rachats est nettement supérieur aux années antérieures (8,2 milliards de francs en janvier 1994 et 2,6 milliards de francs en janvier 1993).

C'est la plus forte augmentation depuis mai 1994 (10,2 milliards de francs). Bien que les sorties nettes (retraits) soient non négligeables, 7,1 milliards de francs en janvier après 11,3 milliards de francs en décembre pour les sicav d'obligations, et 1,3 milliard de francs après 3,3 milliards de francs pour les sicav d'actions, décidément peu en cour, l'encours de l'ensemble sicav s'inscrit en légère reprise à 1 700,9 milliards de francs (+ 10 milliards de francs), dont 958 milliards de francs (+ 25 milliards de francs) pour les sicav de trésorerie, premier mouvement de reprise après sept mois consécutifs de baisse, 433,8 milliards de francs (– 3,8 milliards de francs) pour celles d'obligations et 243,3 milliards de francs (– 11,2 milliards de francs) pour celles d'actions, la mauvaise tenue de la Bourse amplifiant les effets négatifs de la décollecte.

Sur le marché obligataire, la seule émission de la semaine a été celle du Crédit foncier de France, 1,5 milliard de francs à 11 ans, 8 % nominal et 0,18 % au-dessus de l'OAT correspondante pour les souscripteurs institutionnels.

L'emprunt, dirigé par le Crédit lyonnais, a été assez bien accueilli, bien que les portefeuilles des gestionnaires soient pleins, mais le 8 % nominal a plu. La semaine prochaine, c'est au tour du Crédit national.

François Renard

MATIF

Echéances	Volume	Dernier prix	Plus haut	Plus bas	Cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	143 282	[illegible]	112,56	[illegible]	112,18
Juin 95	4 433	[illegible]	111,62	[illegible]	111,30
Sept. 95	102	[illegible]	110,80	[illegible]	110,56
Déc. 95	-	[illegible]	-	[illegible]	-
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	11 522	[illegible]	94,11	[illegible]	94,07
Juin 95	14 898	[illegible]	93,60	[illegible]	93,60
Sept. 95	5 311	[illegible]	93,33	[illegible]	93,28
Déc. 95	3 142	[illegible]	93,03	[illegible]	93
ÉCU LONG TERME					
Mars 95	1 979	[illegible]	82,40	[illegible]	82,20
Juin 95	100	[illegible]	82,02	[illegible]	81,96

MATIÈRES PREMIÈRES

Négociations sur le caoutchouc

LA TROISIÈME tentative sera-t-elle la bonne ? Producteurs et consommateurs de caoutchouc se sont retrouvés, lundi 6 février à Genève, avec comme objectif de renouveler l'accord international qui les lie – le seul d'ailleurs à avoir survécu parmi ceux conclus durant les années 70 entre les producteurs de matières premières et les consommateurs.

Le temps presse. Déjà prolongé à deux reprises, l'accord (baptisé Inra, pour International Natural Rubber Agreement) conclu en 1987 sous l'égide de la Cnuced, une agence des Nations unies, entre une trentaine de pays producteurs et consommateurs qui représentent les principaux acteurs du marché, expire le 28 décembre 1995, cette fois sans possibilité de prolongation.

En octobre 1994, un compromis a été conclu sur 53 des 67 articles contenus dans l'accord antérieur. Il reste donc à le finaliser. La tâche n'est pas aisée dans la mesure où les points en suspens sont les plus délicats. Au premier rang d'entre eux figure la fixation d'un nouveau prix de référence, autrement dit d'un cours pivot, et de la bande à l'intérieur de laquelle il pourra fluctuer librement. S'il s'en écarte, l'accord Inra prévoit l'achat – ou la vente – de caoutchouc sur le marché par les gestionnaires d'un stock tampon mis en place justement sous l'égide de l'Inra pour éviter un dérapage des cours.

Les exportateurs de caoutchouc, tous situés en Asie (plus de 70 % de la production mondiale sont concentrés entre la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie), réclament une hausse du prix de référence de 5 % au minimum par rapport à son niveau actuel de 196,84 cents de Malaisie/Singapour par kilo. A l'appui de leur thèse, ils font observer que, depuis la fin des années 70, le prix de référence est resté inchangé et que ne rien faire reviendrait à signer l'arrêt de mort de l'accord Inra et laisser le champ libre à la spéculation.

L'OPPOSITION DES CONSOMMATEURS

La situation actuelle leur donne raison. En 1994, les cours du caoutchouc naturel ont crû de près de 40 %, et ils ont retrouvé des niveaux perdus de vue depuis les années 50 ! Cette semaine, alors que les matières premières, désertées par les fonds d'investissements américains, reculaient de concert entraînées par la dégringolade des métaux non ferreux, le caoutchouc est l'une des rares à avoir poursuivi son ascension. A Kuala-Lumpur, principale place de cotation, l'indice Inra a dépassé 360 cents/kilo fin janvier. Il y a un an, il était proche de 170 cents (calculé sur un panier de monnaies, l'indice reflète la moyenne sur cinq jours du prix quotidien de l'Organisation internationale du caoutchouc).

L'envolée des cours du caoutchouc a véritablement commencé l'été 1993 lorsque, aux achats importants de la Chine (ses importations ont doublé d'une année sur l'autre), sont venus s'ajouter ceux des pays industrialisés dopés par la demande du secteur automobile. En principe, la mise sur le marché des 200 000 tonnes du stock tampon aurait dû calmer le jeu. En réalité, il avait été mangé en quelque semaines sans pouvoir empêcher la progression des cours. Aujourd'hui, il n'y a plus de stock tampon. Et seules les forces du marché déterminent les cours du caoutchouc naturel.

Sous bannière américaine (les Etats-Unis sont le premier importateur du monde devant l'Union européenne), la plupart des pays consommateurs rechignent à voir le prix d'intervention relevé de 5 %, ce qui devrait être le cas en juillet prochain, si l'on s'en tient au règlement actuel de l'Inra. Car, selon les importateurs de caoutchouc naturel, la flambée actuelle des cours est à mettre sur le compte d'une conjoncture exceptionnelle : l'intervention chinoise ne devrait pas se répéter et les spéculateurs, très présents ces derniers mois, ne tarderont pas à se porter sur d'autres matières premières.

Il n'en reste pas moins que les dernières statistiques sur le marché ne sont pas de nature à calmer les esprits. Publiées jeudi 9 février à Londres par le Groupe international d'étude sur le caoutchouc (IRSG), elles évaluent à 4,11 millions de tonnes la production mondiale réelle de caoutchouc naturel au cours des neuf premiers mois de l'année, un chiffre légèrement supérieur à celui de l'an passé pour la période correspondante (3,92 millions). Plus intéressante est la croissance très soutenue de la consommation, passée de 3,54 millions de tonnes (janvier-septembre 1993) à 4,06 millions (janvier-septembre 1994). Pour l'ensemble de l'année, l'IRSG prévoit une production mondiale de 5,52 millions de tonnes et une consommation de 5,42 millions. C'est dire que l'excédent serait de 110 000 tonnes. Le chiffre est relativement faible. Sera-t-il malgré tout suffisant pour calmer quelque peu les marchés ?

Jean-Pierre Tuquoi

LES MATIÈRES PREMIÈRES
Variations hebdomadaires

INDICES	10/02	3/02
Dow-Jones comptant	194,77	[illegible]
Dow-Jones à terme	261,80	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	2 894	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2 874	[illegible]
Aluminium comptant	1 890	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1 930	[illegible]
Plomb	574	[illegible]
Plomb à 3 mois	593	[illegible]
Etain	5 485	[illegible]
Etain à 3 mois	5 370	[illegible]
Zinc	10 215,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1 046	[illegible]
Nickel	8 405	[illegible]

MÉTAUX PRÉCIEUX (New York)		
Argent	474,60	[illegible]
Platine	415	[illegible]
Palladium	158,80	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	376	[illegible]
Maïs (Chicago)	234,50	[illegible]
Graine soja (Chicago)	557,75	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	155	[illegible]
P. de terre (Londres)	351,50	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1 354	[illegible]
Café (Londres)	2 860	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	395,70	[illegible]

LE PÉTROLE

	cours 10-02	
WTI (New York)	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Soleil à l'ouest pluie à l'est

Un flux océanique et perturbé de sud-ouest maintient une grande douceur sur notre pays. Sur les régions méditerranéennes, les passages nuageux seront assez fréquents et très temporairement accompagnés de quelques gouttes de pluie. Cependant le soleil fera quelques apparitions.

Le matin, des pluies modérées, localement fortes sur les versants montagneux, affecteront le Bassin aquitain, le Massif Central, les Alpes, la Franche-Comté et l'Alsace où le vent de sud-ouest soufflera modérément en début de journée. La limite pluie-neige se situera vers 2 000 mètres sur les Alpes, 2 200 sur les Pyrénées. En cours de journée, une timide amélioration se dessinera mais la grisaille sera tenace, et quelques précipitations persisteront sur les régions frontalières de l'Est. Une nouvelle dégradation pluvieuse est attendue en fin de journée sur l'Aquitaine.

Prévisions pour le 12 février vers 12h00

Sur le Poitou-Charentes, les Pays de Loire, la Bretagne, la Normandie, le Bassin parisien et la région Centre, les nuages discrets laisseront la part belle au soleil. Sur le Nord, les Ardennes, les éclaircies seront également belles, mais l'on ne sera pas à l'abri d'une ou deux averses en matinée.

Sur la Bourgogne, la Champagne et la Lorraine, le début de journée sera plutôt humide avec quelques gouttes, puis l'amélioration sera progressive avec des embellies ensoleillées dans l'après-midi.

Côté températures, une douceur étonnante persiste avec un excédent de l'ordre de 4 degrés sur les normales saisonnières. Le matin, les températures seront partout positives avec 4 à 6 sur le Nord et le Nord-Est, 5 à 8 sur le Centre et l'Ouest, 8 à 11 sur les régions méridionales. L'après-midi le mercure flirtera avec les 12 degrés sur la moitié Nord et pourra atteindre 13 à 15 plus au Sud.

Lundi de nouvelles pluies arriveront par l'ouest et le sud. Il pleuvra une grande partie de la journée sur les régions de la façade atlantique, ainsi que sur les régions méditerranéennes où les pluies pourront se montrer localement fortes sur les versants sud du relief. Sur les régions du Nord et de l'Est, le temps sera sec mais le voile nuageux s'épaissira en cours de journée. Les températures seront stationnaires, sauf dans le Sud-Ouest où elles pourront atteindre 19 degrés au pied des Pyrénées.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

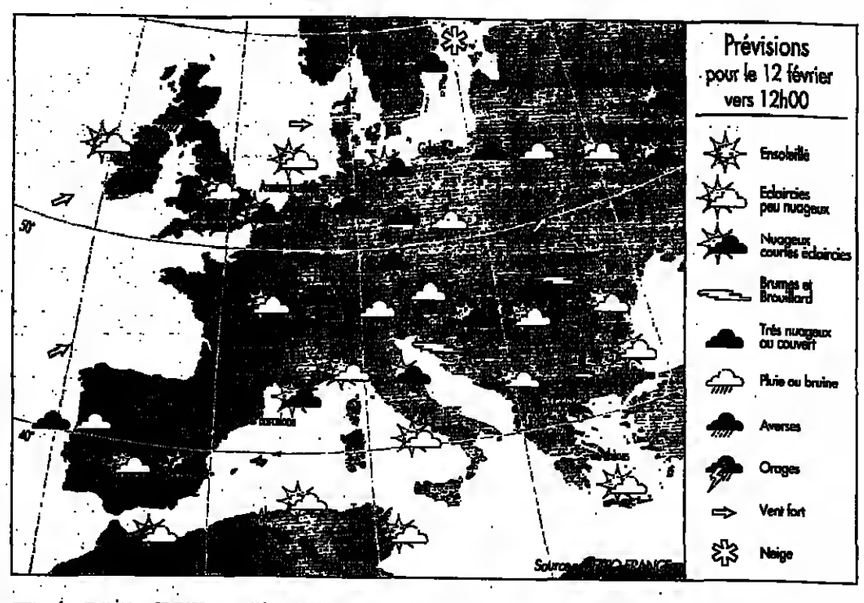

TEMPÉRATURES du 11 février 1995 maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	12/6	TOURS	12/8	CARACAS	32/22
AJACCIO	15/6	LILLE	9/7	**ÉTRANGER**		CHICAGO	3/–10
BIARRITZ	10/6	LIMOGES	8/6			COPENHAGUE	4/–3
BORDEAUX	12/7	LYON, BRON	12/7	ALGER	25/9	DAKAR	23/19
BOURGES	9/6	MARSEILLE	15/9	AMSTERDAM	3/3	DJAKARTA	29/24
BREST	11/9	NANCY	9/6	ATHÈNES	18/8	DUBAI	23/19
CAEN	12/9	NANTES	15/9	BANGKOK	32/24	DUBLIN	8/6
CHERBOURG	11/9	NICE	15/10	BARCELONE	15/10	FRANCFORT	4/3
CLERMONT-F.	11/6	PARIS	11/8	BELGRADE	8/–1	GENÈVE	9/5
DIJON	8/6	PAU	10/2	BERLIN	4/–1	HANOI	21/18
FORT-DE-FR.	31/21	PERPIGNAN	15/9	BOMBAY	31/20	HELSINKI	–1/–5
		POINTE-A-PIT.	31/23	BRASILIA	26/20	HONGKONG	20/14
		RENNES	12/9	BRUXELLES	8/7	ISTANBUL	15/8
		ST-D.-RÉUNION	33/24	BUCAREST	3/1	JÉRUSALEM	13/2
		ST-ÉTIENNE	14/5	BUDAPEST	4/–2	KIEV	0/–5
		STRASBOURG	7/7	BUENOS AI.	25/22	KINSHASA	31/21
		TOULOUSE	11/3			LE CAIRE	22/11

LIMA	27/21	PRAGUE	0/–2
LISBONNE	14/8	PRETORIA	26/15
LONDRES	12/8	RABAT	15/9
LOS ANGELES	15/9	RIO DE JAN.	28/23
LUXEMBOURG	6/5	ROME	16/5
MADRID	10/–2	SAN FRANC.	11/8
MARRAKECH	12/8	SANTIAGO	27/14
MEXICO	20/10	SÉVILLE	13/7
MILAN	8/5	ST-PÉTERSB.	–1/–4
MONTRÉAL	–7/–17	STOCKHOLM	–1/–10
MOSCOU	–4/–4	SYDNEY	25/19
MUNICH	9/5	TENERIFE	20/16
NAIROBI	26/14	TOKYO	9/1
NEW DELHI	27/17	TUNIS	21/8
NEW YORK	6/–2	VARSOVIE	1/–5
PALMA DE MAJ.	19/6	VENISE	10/1
PÉKIN	5/–3	VIENNE	5/–1

La qualité de l'air

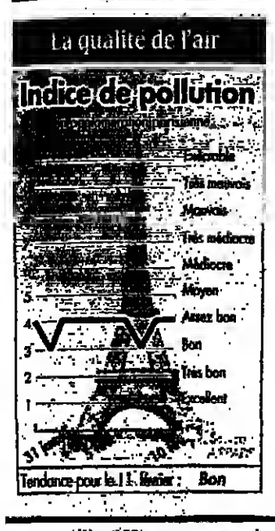

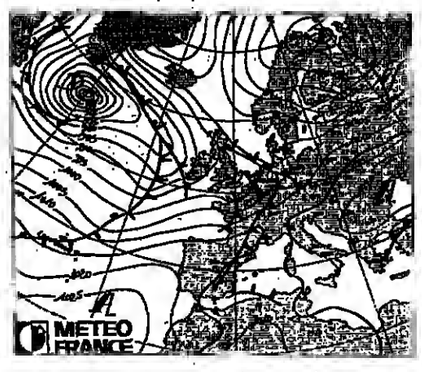

Situation le 11 février, à 0 heure, temps universel

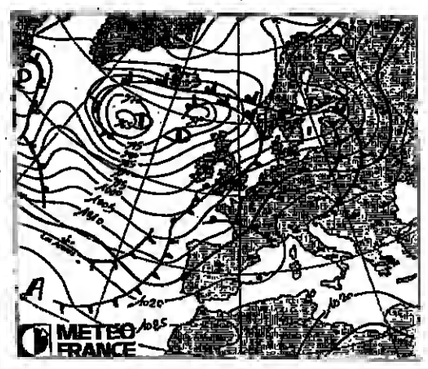

Prévisions pour le 13 février, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans Le Monde

« Notre Rhin »

LE GÉNÉRAL DE GAULLE, apportant à l'Alsace libérée le salut de la patrie française, s'est rendu samedi et dimanche à Mulhouse, Colmar et Strasbourg. Au cours d'une émouvante cérémonie, qui s'est déroulée à Mulhouse, le géoéral de Gaulle a ootamment remis la grand-croix de la Légioo d'honneur au général de Lattre de Tassigny, commandant eo chef de la Ire armée française.

Le général s'est ensuite reodu à l'hôtel de ville et s'est montré au balcon devant la population ; il a pronoocé une allocution, évoquant les souffrances de l'Alsace et exaltant sa fidélité à la patrie française.

A Colmar, il a décoré, en présence des troupes, les généraux Bethouard et Leclerc, ainsi que plusieurs géoéraux américains. Puis, rappelant que l'ennemi avait maintenant repassé le Rhin, il a déclaré que l'armée française le suivrait au-delà et ferait en sorte que le fleuve soit toujours « *notre Rhin* ». Le général de Gaulle a passé la ouit de samedi à dimanche à Strasbourg. Il a assisté le matin à la cathédrale à un *Te Deum* solennel eo l'honneur de la libération de l'Alsace. A l'issue de la messe, sur la place Broglie, le chef du gouvernement a décoré le drapeau d'un régiment de tirailleurs. Une réception a suivi dans les salons de l'bôtel de ville. Répondant à l'allocution du maire, M. Charles Frey, le général de Gaulle, touroant les regards vers l'avenir a dit : « *La France o besoin de l'expérience de toutes les fractions qui lo composent, et par conséquent de l'Alsace. Cette Alsace qui se trouve sur notre Rhin est oppelée à de grondes destinées. Le Rhin doit être une grande ovenue française.* »

Uo magnifique défilé a eu lieu ensuite sur la place Broglie. A l'issue de ce défilé, le général, chaleureusement acclamé par la population, a repris soo voyage à travers l'Alsace libérée.

(13 février 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6496

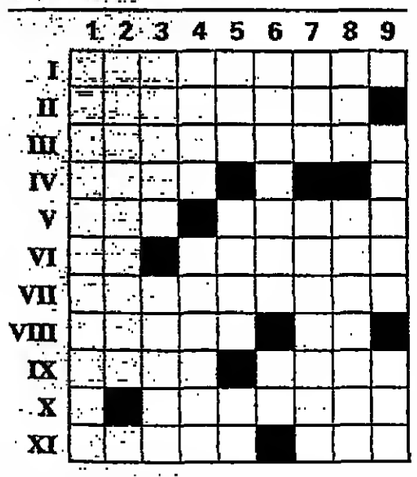

HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui sont à leur poste. – II. Evoque un très bon morceau. – III. Uo chiffonnier dont les jours sont comptés. – IV. Un traité d'alliance. – V. Réunis par la couturière. Brousse, en Australie. – VI. Vieille ville. Pris avec les dents. – VII. Pourrait servir à enlever la porte. – VIII. Répond pour un autre. Possessif. – IX. En Allemagne. Demanda gentiment. – X. Des arbres dont les fruits ne peuvent nourrir que la flamme. – XI. Il y en a une dont on a plein le dos. Coule dans le Bocage.

VERTICALEMENT

1. Qualifie une très bonne excuse. – 2. Rend le passage dans des canaux particulièrement difficile. – 3. Un chemin sur lequel on est éclairé. Une odeur désagréable. – 4. Terrible, en Russie. Retour d'âge. – 5. Pronom. Coule en Aquitaine. Note. – 6. Est très étouffant. Particule fondamentale. – 7. En Suisse. Venaient en France pour les soldes. – 8. Lance un appel. Qui se rapporte à un os. – 9. Enveloppée comme un cigare. Une résine malodorante.

SOLUTION DU N° 6495

HORIZONTALEMENT

I. Bouteille. – II. Incendies. – III. Calotte. – IV. Calmait. – V. Une. Inouï. – VI. Is. Oder. – VII. Faisane. – VIII. Elise. Lé. – IX. Relise. Io. – X. Iule. Gags. – XI. Envolée.

VERTICALEMENT

1. Biscuiterie. – 2. On. Ans. Leu. – 3. Uccle. Fille. – 4. Team. Oasien. – 5. Enlaidies. – 6. Idoines. Ego. – 7. Littoral. Al. – 8. Let. Neige. – 9. Esérine. Osé.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **TOULOUSE.** Eo un mois, Air Liberté a transporté plus de 30 000 passagers sur la ligne Orly-Toulouse. La compagnie aérienne qui prévoyait quatre liaisoos quotidiennes en a ajouté une cinquième le 19 janvier et passera à huit en mars. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Les autorités ont demandé aux compagnies aériennes américaines d'étendre à l'Europe et à l'Afrique les mesures de sécurité renforcées déjà en vigueur sur les vols effectués dans la régioo Asie-Pacifique. – *(Reuter.)*

■ **JAPON.** Une agence de voyages japonaise a été cootrainte d'annuler une visite organisée sur les sites dévastés de Kobé à la suite des protestations indignées des habitants de la ville. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE.** Faute de carburant, l'aéroport de Vladivostok est fermé depuis le 9 février pour au moins une semaine. Seuls les vols reliant Vladivostok à Nügata au Japon soot assurés. – *(AFP.)*

■ **LIMOGES.** Une ligne aérienne saisonnière sera ouverte entre Limoges et Ajaccio, du 23 avril au 24 septembre. La compagnie TAT effectuera le vol chaque dimanche. Le départ de Limoges se fera à 8 heures et le retour d'Ajaccio à 18 h 30.

L'aéroport de Limoges envisage également, pour la même période, de rouvrir la liaison entre Limoges et Nice supprimée eo raison de sa faible rentabilité. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE.** Un ensemble de lois oot été signées par le président Carlos Menem visant à réduire le nombre de tués sur les routes argentines, qui est l'un des plus élevés de la planète. Le montant des amendes va augmenter et les auteurs d'infractions graves seroot passibles de peines de prison. Depuis le mois de janvier, 10 000 policiers traquent les mauvais conducteurs dans les rues de Buenos Aires. – *(AP.)*

■ **TEL AVIV.** Un avion britannique a heurté un tracteur sur une des pistes de l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv. L'accident, survenu le 8 février au soir, n'a fait aucun blessé. Les passagers ont été débarqués et invités à prendre un autre appareil le lendemain. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Dimanche 12 février

■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (60 F), 10 h 45, 23, quai de Conti (Découvrir Paris).

■ **LE QUARTIER MOUFFETARD** (55 F), 11 h 15 ou 15 h 30, sortie du métro Monge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **MARAIS :** histoire et architecture (40 F), 14 heures, devant le portail de l'église Saint-Paul-Saint-Louis (Sauvegarde du Paris historique).

■ **BELLEVILLE ET MÉNILMONTANT** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Père-Lachaise (Découvrir Paris).

■ **CHÂTEAU DE VINCENNES** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, entrée du château côté avenue de Paris (Mouments historiques).

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** et soo quartier (37 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Monuments historiques).

■ **MARAIS :** maisoos d'autrefois (50 F), 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville devant la poste (Paris autrefois).

■ **AUTOUR DE SAINT-SÉVERIN :** maisons et ruelles médiévales (50 F), 15 heures, sortie du métro Maubert-Mutualité (Résurrection du passé).

■ **LA FONDATION CARTIER** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 261, boulevard Raspail (Paris et son histoire).

■ **L'HÔTEL DE BOURBON-CONDÉ** (60 F + prix d'eotrée), 15 heures, 12, rue Monsieur (Isabelle Hauller).

■ **L'HÔTEL DE SALM** et le Musée de la Légion d'honneur (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue de Bellechasse (Approche de l'art).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO :** le mobilier XVIIIe (55 F + prix d'entrée), 15 heures (Mathilde Hager).

■ **LES SALONS DE L'AMBASSADE DE POLOGNE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 57, rue Saint-Dominique (Christine Merle).

■ **LE CAFÉ PROCOPE** et le quartier de l'Odéon (37 F + une consommation), 15 h 30, 13, rue de l'Ancienne-Comédie (Monuments historiques).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** et sa crypte (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

■ **MONTMARTRE :** cités d'artistes et jardins secrets (55 F), 15 h 30, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ **LE VIEUX MONTMARTRE** (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Martl).

Lundi 13 février

■ **THÉÂTRE DE L'ODÉON** (55 F), 14 heures, hall du théâtre (Mathilde Hager).

■ **L'UNESCO** (50 F), 14 h 15, sortie de la station de métro Ségur (Pierre-Yves Jaslet).

■ **L'ABBAYE DE PORT-ROYAL** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 123, boulevard de Port-Royal devant les grilles (Monuments historiques).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MAIRIE DU 5e ARRONDISSEMENT :** les salons de réception (45 F), 14 h 30, 21, place du Panthéon (S. Rojon-Kern).

■ **MARAIS :** synagogues et quartier juif (55 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Christine Merle).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE :** la franc-maçonnerie, histoire et symbolique (45 F), 14 h 30, 16, rue Cadet (Découvrir Paris).

■ **MUSÉE GUIMET :** Exposition « Les origines de la Chine » (50 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Tourisme culturel).

■ **MUSÉE NISSIM DE CAMONDO** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 63, rue de Monceau (Monuments historiques).

■ **L'ÉGLISE SAINT-ROCH** (40 F), 15 heures, 296, rue Saint-Roch (Approche de l'art).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS,** place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **ÉGLISE SAINTE-ÉLISABETH :** le mystère des Templiers (55 F), 15 heures, 60, rue Fontaine (Paris et son histoire).

■ **LA SORBONNE** et le jardin du couvent des Irlandais (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE DU LOUVRE :** Paris disparu, Paris transformé (60 F + prix d'entrée), 15 h 15 ou 19 h 15, sous la Pyramide, devant l'information (Artange).

ABONNEMENTS

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : *Le Monde* Service abonnements 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 33 (1) 49-60-32-90.

Je choisis la durée adéquate	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

« LE MONDE » (USPS = 0007229) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE », 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSMASTER : Send address changes to EMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.3629

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... 501 MO 001

Ci-joint mon règlement de : ..... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bleue n° .....

Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
- par écrit 10 jours avant votre départ.
- par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

Renseignements : Portage à domicile • Suspension vacances.
• Tarif autres pays étrangers • Paiement par prélèvements automatiques mensuels.
33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.

PP. Paris OTN

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : (1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437 ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* - 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE.

1993

Le Monde PUBLICITE

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75408 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

MUSIQUE Le Théâtre du Châtelet reprend, pour la première depuis sa création, en 1691, la version intégrale du *King Arthur of the British Worthy* de Henry Purcell et John Dryden, un « semi-opéra » dont on n'interprétait que la musique. Restitué dans sa physionomie première, l'ouvrage s'impose grâce à une mise en scène vive, des décors et des costumes rafraîchissants et la direction musicale somptueuse de William Christie. ● HENRY PURCELL est mort à l'âge de trente-six ans, laissant une œuvre abondante et d'une infinie variété. Fêté cette année, le tricentenaire de la mort de l'« Orphée britannique » sera une excellente occasion d'entendre à nouveau de nombreux chefs-d'œuvre et de découvrir des pièces inédites. ● SA BIBLIOGRAPHIE française s'enrichira, cet automne, de trois nouvelles études dues à des auteurs français.

L'année Henry Purcell connaît son premier triomphe

Le Châtelet recrée la version originelle du « Roi Arthur », « semi-opéra » du plus grand compositeur anglais. Depuis trois siècles, seule sa musique était entendue

KING ARTHUR OF THE BRITISH WORTHY, de Henry Purcell et John Dryden. Avec la troupe des Arts florissants sous la direction de William Christie. Mise en scène de Graham Vick. Décors et costumes de Paul Brown. Lumières de Wolfgang Göbbel. Chorégraphie de Ron Howell. Coproduction avec l'Opéra royal de Covent Garden et le Théâtre de Caen.
THÉÂTRE DU CHÂTELET, place du Châtelet, Paris 1er. Prochaines représentations les 12 et 19, à 15 heures ; les 13, 14, 16 et 18, à 19 h 30. Tél. : 40-28-28-40. De 70 à 530 F.

DESSIN HÉLÈNE PERDEREAU

Le mage Osmond dans « King Arthur ». Costume de Paul Brown.

Un long texte en anglais de John Dryden (*King Arthur or the British Worthy*), cinq actes mêlant musique et déclamation, quatre heures de spectacle : tout semblait fait pour décourager l'amateur. Et l'on sort stupéfait d'avoir passé une soirée légère et tonique, entendu une musique raffinée et un texte qui, tout shakespearien qu'il n'est pas, n'en constitue pas moins une bonne pièce. Surtout, on rougit d'avoir jusque lors accepté de croire en un puzzle auquel manquent de nombreuses pièces : entendre *King Arthur* dans sa version de concert habituelle revient à n'écouter de la *Passion selon saint Matthieu* de Bach que les chœurs d'action sans le moindre récitatif, ou encore à regarder *Twin Peaks* en sautant un épisode sur deux. C'est dire que le paysage de ce « semi-opéra » se reconstitue au Théâtre du Châtelet avec naturel : les mots retrouvent un sens, le désordre un peu surréaliste des scènes chantées s'ordonne autour d'un fil conducteur rétabli par le déroulement théâtral.

OBJET BAROQUE

Pour autant, ce qui se passe dans *King Arthur* n'est pas simple : une guerre entre Bretons et Saxons, deux rivaux mythiques, Arthur et Oswald, la belle Emmeline (aveugle puis voyante) que l'on s'arrache, des enchanteurs rivaux, Merlin et Osmond, une foule de mauvais et de bons génies : forêts, jardins féeriques, fontaines de jouvence, mers déchaînées, banquise éclatée, prairies paisibles. Le défilé des personnages et des lieux est sans cesse et sans bornes. *King Arthur* est un pur objet baroque.

Fallait-il convoquer machines, scénographie, gestique et chorégraphie d'époque ? Le metteur en scène britannique Graham Vick n'en a cure, ce qui ne veut pas dire qu'il soit passé à côté de l'esprit de cet ouvrage foisonnant. La mise en scène et les décors débordent d'imagination, d'astuces : de charmants volatiles s'ébrouent dans les cintres, des éléments sortent du sol, permutent, roulent, se retournent ou s'allongent. Des parterres de blé, de lys, de tournesols ou de bosquets jaillissent de terre. Une banquise stylisée laisse paraître des « esprits du froid » en combinaison de fourrure blanche. Cupidon est en pyjama bleu layette. Le bleu – celui du cadre général –, le rouge, le vert et le jaune éclatent comme dans un tableau de David Hockney ou un défilé de Jean-Charles de Castelbajac. Les costumes, très ouvragés, sont splendides et s'inspirent des modèles théâtraux de la tradition japonaise. On ne sait quelles images retenir : la transformation des « esprits du froid » en tournesols amoureux, les jeux de machinerie de l'acte V, les épées géantes traversant le cadre de scène comme un gigantesque jeu de mikado, les lumières bleutées ou jaune soleil de Wolfgang Göbbel... Mais le travail de Graham Vick n'a pas seulement consisté à organiser une belle suite d'images. Les scènes s'enchaînent à merveille, les textes parlés et chantés cohabitent idéalement, d'autant que certains personnages chantent et déclament, comme l'esprit Philidel, incarné par l'exquise et malicieuse Claron McFadden, jeune soprano nord-américaine que l'on remarquait dans l'entrée des *Indes galantes* de Rameau donnée lors du concert d'ouverture de la Cité de la musique (*Le Monde* du 14 janvier). Une seule petite déception : dans l'acte V, presque exclusivement dévolu à la musique, l'évocation de la Grande-Bretagne « moderne » devient quelque peu anecdotique : les bergers fumant la pipe, les deux personnages en costume 1950, les archétypes britanniques (tenue coloniale, *Bobby, horse guard*, kilt, etc.) de la scène finale font chuter le merveilleux des quatre précédents actes. Il faut aussi dire que la musique est alors inexplicablement faible (duo d'« Elle » et « Lui », air de « l'Honneur ») et qu'un certain déséquilibre s'instaure : soudainement, la musique occupe pleinement le terrain alors qu'elle avait été jusque-là savamment diffusée au long des différentes scènes imaginées par John Dryden.

CARRURES VERSAILLAISES

William Christie semble heureux. Son geste est large, sûr. Il dirige Purcell à l'opposé de son confrère britannique John Eliot Gardiner (*Le Monde* du 19 novembre 1994), auquel manque, en Purcell comme en toute chose, la tendresse. Le chef américain – depuis peu naturalisé français – prend son temps, fait sonner son orchestre (même si les violons doivent parfaire leur homogénéité). Il a gagné, au fil des ans et au cours de ses multiples expériences musicales et théâtrales, une liberté qui se voit et s'entend. Sa direction est galbée, soutient les chanteurs, leur indique le tempo d'un air lorsqu'ils sont trop éloignés de la basse continue. Mais jamais il ne « surdirige », car tout a été soigneusement répété. D'où ce sentiment permanent d'une liberté conquise et pourtant subtile. S'il ne fallait citer qu'un grand moment de cette soirée du 9 février, ce serait la Grande Passacaille de l'acte IV, ses densités, ses couleurs, ses subtiles gradations d'« affects » menées de main de maître. Enfin, Christie fait sonner la musique de Purcell dans son arbre généalogique. Il la calque essentiellement sur les genres et les carrures versaillaises. Le chef déclare, dans le remarquable programme publié par le Théâtre du Châtelet : *« Les parentés entre Purcell, son pays, l'Angleterre, et la France sont évidentes. On n'a pas encore assez travaillé ce sujet. Pourquoi ? Un réflexe de nationalisme. Les Français sont les « affreux », pour une bonne part, de la tradition politique anglaise. Il reste bien difficile de faire admettre à un Britannique que Purcell, tout génie anglais qu'il est, est aussi un savant produit de l'art français et italien. »*

La « troupe » habituelle de Christie (Véronique Gens, Sandrine Piau, Mark Padmore) est particulièrement préparée : subtile ornementation du *Fairest Isle* de Véronique Gens (encore doit-elle trouver une détente et un pianissimo que sa large et belle voix lui autorise), savoureux frottements des intervalles de seconde à la fin des duos, dont celui des deux sirènes (Sandrine Piau et Claron McFadden) à l'acte IV. On remarque une nouvelle venue, Susannah Waters, Cupidon en pyjama, à la voix claire, mordante et, surtout, au trille impeccable que beaucoup de divas bel cantistes pourraient lui envier. Dans le détail comme dans la ligne générale, ce Purcell au délire très ordonné fait merveille.

Renaud Machart

L'hommage de T. S. Eliot à John Dryden

« Dryden se distingue avant tout par son habileté poétique. Nous l'estimons, au même titre que Mallarmé, pour ce qu'il a fait de son matériau. Mais son ingéniosité n'entre que pour une part dans notre estime : à la fin, ce qu'il obtient est poésie.

» Une grande partie du mérite de Dryden consiste en sa capacité à transformer le petit en grand, le prosaïque en poétique, le trivial en magnifique. Et c'est en cela qu'il diffère non seulement de Milton, qui avait besoin d'une toile de très grandes dimensions, mais aussi de Pope, qui avait besoin de très petites dimensions.

» Si l'on compare n'importe quel « personnage » satirique de Pope avec l'un de ceux de Dryden, on voit que les méthodes et les intentions sont largement divergentes. Là où Pope modifie, Dryden réduit ; c'est un maître de la miniature. »

★ Extrait d'un texte de 1921, repris dans le programme du Théâtre du Châtelet. Traduction Dennis Collins.

Les visages d'un génie mélancolique

DESSIN HÉLÈNE PERDEREAU

Henry Purcell (1659-1695).

QUE CONNAÎT le grand public de la musique de Henry Purcell ? *Didon et Enée*, *Le Roi Arthur*... Et encore, du premier on retient surtout la mort de l'héroïne, du second l'air du Génie du froid, déjà fameux à son époque et ultra-médiatisé par Klaus Nomi voici quinze ans.

Pourtant, Purcell représente l'exemple étonnant d'un musicien capable de s'exprimer dans des idiomes contrastés. En 1680, âgé de vingt et un ans, il écrit une série de pièces pour violes, des *Fantaisies* d'une infinie mélancolie, d'une complexité contrapuntique rare.

Paradoxalement, leur dessin polyphonique est archaïque (ce genre n'était plus pratiqué en Angleterre depuis des lustres) et pourtant terriblement « moderne » : comme Gesualdo, Purcell est capable de couler le langage le plus dissonant, le plus fantasque dans une forme historiquement démodée. Et, dans le même temps, il écrit des œuvres « modernes », des sonates « à l'italienne » ou des pièces instrumentales « à la française ». Probablement autour de 1685 – c'est-à-dire beaucoup plus tôt que ce qu'indiquait la musicologie traditionnelle –, il conçoit *Didon et Enée*, un petit opéra de moins d'une heure, construit sur le modèle français, où la déclamation est entièrement chantée.

DISSONANCES DOUCES-AMÈRES

Charles II est francophile. Après son exil à la cour de Louis XIV, son pouvoir restauré est éminemment marqué par le « goût français ». Il rouvre les théâtres, fait entendre de somptueuses polyphonies à l'église et fonde un ensemble de cordes imité des vingt-quatre violons du Roi. Cependant, le modèle de la tragédie lyrique continentale ne parvient pas à se greffer sur la terre d'Albion : les Anglais sont férus de théâtre et exigent la cohabitation de la musique et de la déclamation. Le « semi-opéra » fait florès. Purcell contribue à la grandeur du genre en écrivant les musiques pour le *King Arthur* (1691), la *Fairy Queen* (1692), l'*Indian Queen* (1695) ou *La Tempête* (1695). Cette spécificité insulaire n'empêche pas le style français de régner. Entre autres éléments français (symphonies instrumentales, airs, chœurs), un « objet trouvé » est identifiable entre tous : la passacaille de l'acte IV, probablement modelée sur celle de l'*Armide* de Jean-Baptiste Lully.

Et pourtant, la musique de Purcell a une couleur qui lui est propre : mélancolique, profonde, aux dissonances douces-amères. La scène du froid du *King Arthur* n'est pas ce que Purcell livrera de plus bouleversant : il y a plus poignant encore dans l'*Indian Queen* et surtout dans les *anthems*, ces pièces vocales sacrées où le compositeur semble avoir mis le plus névrotique et le plus indicible de lui-même. Un motet à l'harmonie délirante pourrait résumer ce que cette musique porte en elle d'érotisme et de mélancolie morbides : *I Am Sick of Life* (« Je suis malade de vivre ») donne lieu à la musique la plus délirante qui soit.

Sous la perruque bouclée du jeune musicien joufflu, derrière le bleu délavé de son regard, se cachait la plus torturée des natures musicales. Albion ne s'en remettra pas : l'*Orpheus britannicus* s'est retourné sur la musique anglaise et celle-ci s'est évanouie jusqu'à notre siècle. Grâce à Vaughan Williams, Britten, Tippett, George Benjamin et quelques autres, la « *chère Ile* » a recouvré une musique digne de son glorieux modèle.

R. Ma.

D'Alfred Deller à William Christie

DIX ANS après une première version, ample et dramatique (Harmonia Mundi), William Christie livre un nouvel enregistrement de *Didon et Enée*. Véronique Gens y est une Didon moins tragédienne que l'était Guillemette Laurens, un quatuor à cordes a remplacé l'orchestre et quelques solistes le chœur. Mais cette version de chambre convainc et émeut. A défaut de trouver l'antique gravure des *Fantaisies pour violes* du Concentus Musicus de Vienne (1 CD Amadeo), et en attendant celle de Jordi Savall, à paraître sous peu (Auvidis), on se contentera de celle du London Baroque de Charles Medlam (EMI).

Parmi les dix-huit volumes d'odes et d'*anthems* parus chez Hyperion (distribués par Média 7) sous la direction limpide de Robert King, tout est recommandable. Mais s'il n'en fallait qu'un, le volume 5 suffirait : il contient le fameux *Bell Anthem* et l'étourdissant motet *I Am Sick of Life*. Enfin, Harmonia Mundi fait paraître, sous le titre de *A Purcell Companion*, un coffret anthologique de six disques compacts à prix réduit. On y trouvera d'excellentes interprétations (William Christie, Alfred Deller, Philippe Herreweghe) d'œuvres fondamentales (*Didon*, *Funérailles de la reine Mary*, *King Arthur*, musique de chambre et de clavier).

Le rayon livres est, en revanche, sinistré. Rien en français n'est actuellement disponible. Claude Hermann annonce une étude chez Fayard, Ivan A. Alexandre une autre au Seuil, dans la collection « Solfèges ». William Christie et Marielle D. Khoury ont confié la leur à la collection « Découvertes » de Gallimard. Tout cela devrait être publié cet automne, à moins que quelque maison bien inspirée songe à traduire, d'ici là, les deux excellents livres récemment parus en Grande-Bretagne, signés Robert King (Thames and Hudson) et Peter Holmann (Oxford University Press). On conseillera enfin la lecture du numéro 163 de *L'Avant-Scène Opéra* consacré au *King Arthur*.

R. Ma

La grande Foire artistique de Madrid s'est ouverte dans l'optimisme

La quatorzième édition de l'ARCO illustre le dynamisme du marché de l'art contemporain

La quatorzième édition de la Foire internationale d'art contemporain de Madrid (ARCO), qui réunit 168 galeries espagnoles et étrangères, a ouvert ses portes jeudi 9 février, pour six jours, dans un climat de relatif optimisme. ARCO 95 compte plus d'exposants qu'en 1994, et vingt-trois pays – l'Allemagne notamment – sont représentés. Treize galeries américaines ont également été invitées par les organisateurs.

ARCO-95, Foire internationale d'art contemporain, parque ferial Juan Carlos Ier. 28067 Madrid. Tél. : (34-1) 722-50-00. Jusqu'au 14 février. Entrée : 1 200 pesetas (environ 48 F). Catalogue : 3 500 pesetas (environ 140 F). Une version CD-ROM est également disponible.

MADRID
de notre envoyé spécial

Les allées sont larges, et c'est heureux : le public espagnol adore pique-niquer au milieu des toiles contemporaines. Des hordes de lycéennes studieuses, d'étudiants appliqués, donnent à l'ARCO une atmosphère bon enfant. Il font partie du paysage.

Car les organisateurs n'imaginent pas le marché de l'art contemporain détaché de son contexte. En témoignent la soixantaine de revues spécialisées et les dix-sept fondations ou institutions présentes, sans oublier les projections de films, les lectures poétiques, les concerts et les performances. La foire est aussi l'occasion de réunir l'assemblée générale de l'association des critiques d'art espagnols, et d'assister à un copieux programme de conférences, de colloques et de débats abordant des thèmes aussi divers que le rôle, le fonctionnement, les choix et les ambitions des galeries d'art contemporain, leurs rapports avec les musées et les collectionneurs.

L'ARCO s'étant placée cette année sous la bannière des Etats-Unis, une brochette de critiques américains ont été invités à participer aux discussions parfois houleuses. Au moment où le comité d'organisation de la FIAC, sœur parisienne de l'ARCO, étudie les moyens de restreindre l'accès de son Salon au grand public, l'activisme culturel madrilène fait plaisir à voir.

Peut-on en dire autant des œuvres exposées ? Oui, si on aime l'art espagnol. Il est omniprésent. Pas seulement à cause de la proportion de galeries locales : les quatre-vingt-douze galeries ibériques auraient même plutôt tendance à accorder plus de place aux artistes étrangers qu'aux indigènes. C'est le cas, par exemple, de la galerie Punto, de Valence, qui présente bien sûr des tableaux choisis des groupes Equipo Cronica et Equipo Realidad, mais montre aussi un artiste bien parisien, Speedy Graphito.

Cependant, les directeurs des soixante-seize galeries étrangères tablent visiblement sur un réflexe nationaliste des acheteurs potentiels, pour les grosses pointures en tout cas. Nathalie Séroussi montre ainsi quelques français célèbres, mais aussi, et surtout, Picasso, Fernandez, Dominguez, Lam, Tàpies, Millares, Arroyo, Barcelo...

Tàpies et Chillida sont présents dans douze stands, dont plus de la moitié d'étrangers. Miro est dans six stands, dont quatre étrangers, comme Picasso, recordman de l'œuvre la plus chère avec *La Femme au jardin*, une sculpture de 1929-1930. Pace Wildenstein en demande 32 millions de francs.

Mais d'autres grandes galeries présentent à Madrid des œuvres passionnantes, voire exceptionnelles : la Marlborough, de Londres, n'a pas oublié ses Saura ni ses Botero (l'artiste colombien est très représenté), mais montre également des reliefs récents et intéressants de Larry Rivers. Annely Juda promène de foire en foire, depuis au moins deux ans, le superbe *Overcoming Red* peint en 1918 par Rodchenko. Elle montre également deux belles sculptures d'Anthony Caro et les maquettes effondrées de Tadashi Kawamata. L'Allemagne est le pays le mieux représenté à Madrid : venue de Hambourg, la galerie Levy expose les minettes rigolotes et acidulées d'Allen Jones. Reckerman, de Cologne, privilégie les Fraoçais avec d'assez bons Georges Rousse et surtout le *Carrefour Sèvres-Montparnasse*, une gigantesque affiche décollée par Villeglé en juillet 1961.

Les surprises américaines

Les organisateurs de l'ARCO ont confié à Kevin Consey, directeur du Musée d'art contemporain de Chicago, le soin de sélectionner les galeries américaines invitées. Certaines sont bien connues, comme Laura Carpenter, John Weber ou la Pace. Mais les autres le sont beaucoup moins, y compris Lelong, dont le programme new-yorkais peut surprendre. C'est donc l'occasion de découvrir un dynamisme américain qui ne se cantonne pas à la seule ville de New York, mais bouillonne également sur la côte Ouest, de Los Angeles à Seattle.

Haos Mayer, de Düsseldorf, montre un superbe Paik, le *Beuys Scooter*. Mais la palme du plus beau stand revient à la galerie londonienne Waddingtoo : d'abord, les œuvres sont remarquables, particulièreinent le *Clown du désert*, un Dubuffet de 1948, ou encore un extraordinaire tableau de Paladino ; mais surtout, Leslie Waddington affiche des cartels à faire pâlir d'envie bieo des musées, qui indiqoent, entre autres, la proveoance des toiles ou des sculptures proposées. Une mesure qui devrait être obligatoire pour clarifier un marché parfois trouble.

Les galeries françaises avalent boudé l'édition précédente de l'ARCO. Elles sont trois cette année, auxquelles il faut ajouter Ropac, qui tieot boutique à Paris mais se présente ici sous son enseigne de Salzbourg (subventions de la chambre de commerce autrichieone obligent), Maeght et Lelong, représentées respectivement par leurs succursales barcelonaise et oewyorkaise. Nathalie Séroussi, déjà citée, côtoie Michael Woolworth, veou présenter ici ses très belles lithographies de Broto, Campaoo, Plensa et Sicilia, mais aussi MacKendree et les xylographies de Damisch, à des prix très raisonnables, et qui rencontraient dès l'ouverture un certain succès. Même politique des petits prix chez Yvonamor Palix, qui a réservé dans son stand un espace « junior », dédié aux petits formats.

Car l'inconnu, ce sont les ventes : selon la directrice d'ARCO 95, Rosina Gomze Baeza, cette édition est domioée par *« une grande confiance dans l'avenir »*. Les résultats seront-ils à la hauteur des espérances ? Les marchands préseots ont, en tout cas, mis tous les atouts de leur côté.

Harry Bellet

DANS LES GALERIES

GINA PANE, MICHEL JOURNIAC, URS LUTHI
Galerie Stadler, 51, rue de Seine, 75006 Paris. Tél. : 43-26-91-10. Du mardi au samedi, de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 mars.
Rodolph Stadler se penche sur son passé de galeriste défenseur de l'art corporel, auquel il consacrait, il y a vingt ans, une exposition d'ensemble. L'anniversaire est un peu triste, car deux des protagonistes français de cette aventure hors limites de l'art ont disparu : il y a sept ans, le critique François Pluchart, qui, dans sa revue *Artitudes*, s'en faisait l'interprète convaincu ; il y a cinq ans, Gina Pane, dont est exposé un ensemble important de photos d'actions mettant en œuvre soo propre corps entaillé à la lame de rasoir, fatigué. A la différence de beaucoup d'autres épreuves d'artistes de cette mouvance, Gina Pane, qui était au fond une artiste classique, o'y apparaît pas en représentation, ni se livrant à quelque rituel sauvage, mais comme sujet-objet d'une implaçable recherche de langage où le geste et son inscription – par exemple les gouttes de sang sur la peau – ne sont pas expression mais figures conceptuelles. En regard de ces photos-constats, le squelette eo suspens sur fond de rideau tricolore que Michel Journiac, provocateur, a dédié en 1973 au *Putain inconnu* fait figure de mauvaise plaisanterie, comme la mort et ses déguisements. Une série d'autoportraits travestis d'Urs Luthi complète l'exposition. *G. B.*

JÉRÔME BOREL
Galerie Les Ateliers, 38, rue Sedaine 75011 Paris. Tél. : 43-57-49-52. Du mardi au samedi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'an 21 février.
L'espace Les Ateliers – drôle de nom pour une galerie – se consacre aux travaux sur papier des jeunes artistes. En Jérôme Borel, il reçoit l'un de ces excentriques d'aujourd'hui qui reprennent à leur compte des procédés qui o'ont plus guère cours. Ici, le report sur papier à partir d'une matrice et les contraintes que cette technique impose : inversion des signes, passage du noir au blanc. A l'inverse, elle autorise la répétition, la succession des épreuves et la gradation des effets. Borel use abondamment de ces ressources, avec une adresse remarquable. Ainsi obtient-il d'énigmatiques palimpsestes, cartes plus qu'à demi effacées, surfaces presque blanches où ne subsistent que quelques lettres et des traces, rêveuses images d'un ailleurs incertain. *Ph. D.*

JEAN-PIERRE PINCEMIN
Galerie Montenay, 31, rue Mazarine 75006 Paris. Tél. : 43-54-85-30. Du mardi an samedi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 25 février.
Ce sont des œuvres récentes : quelques gravures et une dizaine de grands tableaux. Les gravures s'imposent au regard par leur force d'expression, l'intensité du combat du noir cootre le blanc et l'apparition de figures inquiétantes, monstres et squelette à tête d'âne. Les peintures affirment qu'après une lente évolution hors de Supports/Surfaces Pincemin touche à un oouvel eden et à une oouvelle liberté. Le temps de l'abstraction géométrique méthodiquement déclinée s'est achevé. Se servant désormais de gravures médiévales, d'images bouddhiques, d'estampes japonaises et de schémas médicaux anciens comme d'autant de tremplins, Pincemin les agrandit d'abord aux vastes dimensions de sa toile. Puis commence le travail de la peinture, couleur après couleur, recouvremeot après recouvrement, chimie après chimie, jusqu'à ce que soient obtenues une harmonie sourde de tons et une texture picturale voluptueuse. Les verts mêlés de gris, les bruns et les rouge-rosé dominent. La surface est tantôt veloutée, tantôt luisante et granuleuse, appelant la caresse autant que le regard. Des images inspiratrices oe demeurent qoe quelques figures, prises dans le rythme de compositions très réfléchies. Pincemin est au sommet de son art. *Ph. D.*

Le bon grain des bas-côtés

BERLIN
de notre envoyé spécial

La première journée pleine du quarante-cinquième Festival de Berlin a donné une image presque caricaturale de la manière dont les films se répartissent entre les différentes sections. En compétition officielle, on a pu prendre connaissance des deux premiers candidats à l'Ours d'or 1995, l'un chinois de Hongkong, l'autre italien, tous deux pétris de bons sentiments et d'académisme. Les deux films racontent d'ailleurs la même histoire, celle d'un personnage qui se défait de ses modes de pensée et de ses comportements, au contact d'une expérience involontaire qui finit par le captiver.

FESTIVAL DE BERLIN 95

Gui Tu (« Retour aux sources »), de Ray Leung, débute pourtant par un plao-séquence fulgurant dans les ruelles de Hongkong. Une bande de voyous poursuit celui que leur jeune chef finit par assassiner. Celui-ci se sauve en Chine populaire où il est recueilli par des villageois. L'histoire du loubard conquis par l'humble courage et la sagesse ancestrale de la paysannerie pauvre tourne au fabliau « mao-péraiiiste » parfaitement ridicule et prend des allures de film publicitaire pour la réintégration, en 1997, de Hongkong à la mère-patrie – laquelle, dans son immense bonté agraire, saura ramener dans le droit chemin la babylooienne colonie.

Camp de lune, d'Alberto Simone, paraît animé par de meilleurs motifs : il s'agit de plaider la cause de l'antipsychiatrie de terrain telle qu'elle se pratique en Italie. Mais le spectacle de Tchéky Karyo en astrophysicien du nord de la péninsule confronté au mode de vie traditionnel du Sud, au retour de son enfance occultée et à un asile de fous qui poussait par là, échappe vite à toute crédibilité, bientôt à tout intérêt. Comme dans le loess chinois, on retrouve un vieux sage (c'est Nino Manfredi qui s'y colle) et beaucoup de folklore, cette fois celui de la folie en quelques figures trop typiques pour être honnêtes – dont Isabelle Pasco eo pianiste nymphomane ; en voilà une idée !

Bref, il était temps de prendre résolument le chemin du Forum, cette section parallèle dont les organisateurs, Erica et Ulrich Gregor, ont fait depuis vingt-cinq ans un lieu de découvertes toujours fertile. Cette année, un large choix de documentaires fait la part belle aux réalisateurs français, très en verve récemment dans ce domaine, avec *Délits flagrants*, de Depardoo, *Veillées d'armes*, d'Ophuls, *Vanya on 42nd Street*, de Malle, *Citizen Langlois*, de Kozarinsky, etc.

CONTE SENSUEL

On découvrit aussi un surprenant portrait de l'écrivain Mitsuharu Inoué (homonyme du Inoué mieux connu en France) : *A Dedicated Life*, de Kazno Hara, commence comme un reportage sur un homme de lettres entouré de l'admiratioo de ses disciples et ami(e)s. Il se transforme en réflexion sur le Japoo de l'après-guerre à nos jonrs, et en une étude de comportement d'nn homme et d'un groupe, dès qu'il apparaît qu'Inoué est atteint d'un cancer. Le film l'accompagne et l'observe, sans complaisance ni voyeurisme, jusqu'à sa mort. Rarement l'expression « aller au fond du sujet » aura été mieux appropriée.

Egalement au Forum, il restait encore à faire connaissance avec un outsider, *Yarasa* (« La Chaove-souris »), premier film de l'Azerbaidjanais Ayas Salayef. Conte sensuel servi par des images splendides, méditation sur le cinéma oourrie d'extraits de chefs-d'œuvre du muet, pamphlet politique et poétique, ce film dédié aux « cent ans du cinéma » prouvait que, même sous aussi officielle bannière, le meilleur reste possible. Et puisque, parmi les centaines de titres présentés dans un festival, il suffit d'une véritable révélation pour justifier toute la manifestation, Berlin avait ainsi, dès son premier jour, gagné son pari.

Jean-Michel Frodon

LE MARCHÉ

VENOUS
Tassement des ventes publiques parisiennes. Le montant total des veotes réalisées en 1994 par la Compagnie des commissaires-priseurs de Paris s'élève à 3,46 milliards de francs (frais inclus), soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 1993. Il s'agit en fait d'un tassement, puisque la progression de l'année précédente avait été de 7,54 %. Selon Me Joël Milloo, président de la chambre des commissaires-priseurs de Paris, *« 1994 fut en fait une année en demi-teinte. Après une augmentatian de 5,5 % au premier semestre, poursuivant ainsi la tendance amorcée à la fin de l'année 1993, la progression s'est ralentie au second semestre. La fin de l'année a en effet largement pâti du climat politique et économique incertain en France, qui a conduit à un attentisme de la part des vendeurs, hésitant à proposer sur le marché des pièces importantes »*.

A VENDRE
Man Ray. Sotheby's mettra en vente les 22 et 23 mars à Londres un important ensemble d'œuvres de Man Ray, provenant de la succession de sa veuve, Juliet Man Ray, décédée en 1991. L'ensemble comprend environ 550 lots : tableaux, dessins, objets – uniques ou édités en petit nombre –, photographies et lithographies estimés entre 20 et 30 millions de francs. La majorité des œuvres destinées à la vente ont été exposées à Paris, du 9 au 11 février inclus, à la Galerie Marc Blondeau, 14-16, rue de Verneuil (Paris 7e).

SORTIR
Cinémas
Théâtres
Programmes
et horaires
3615 LEMONDE

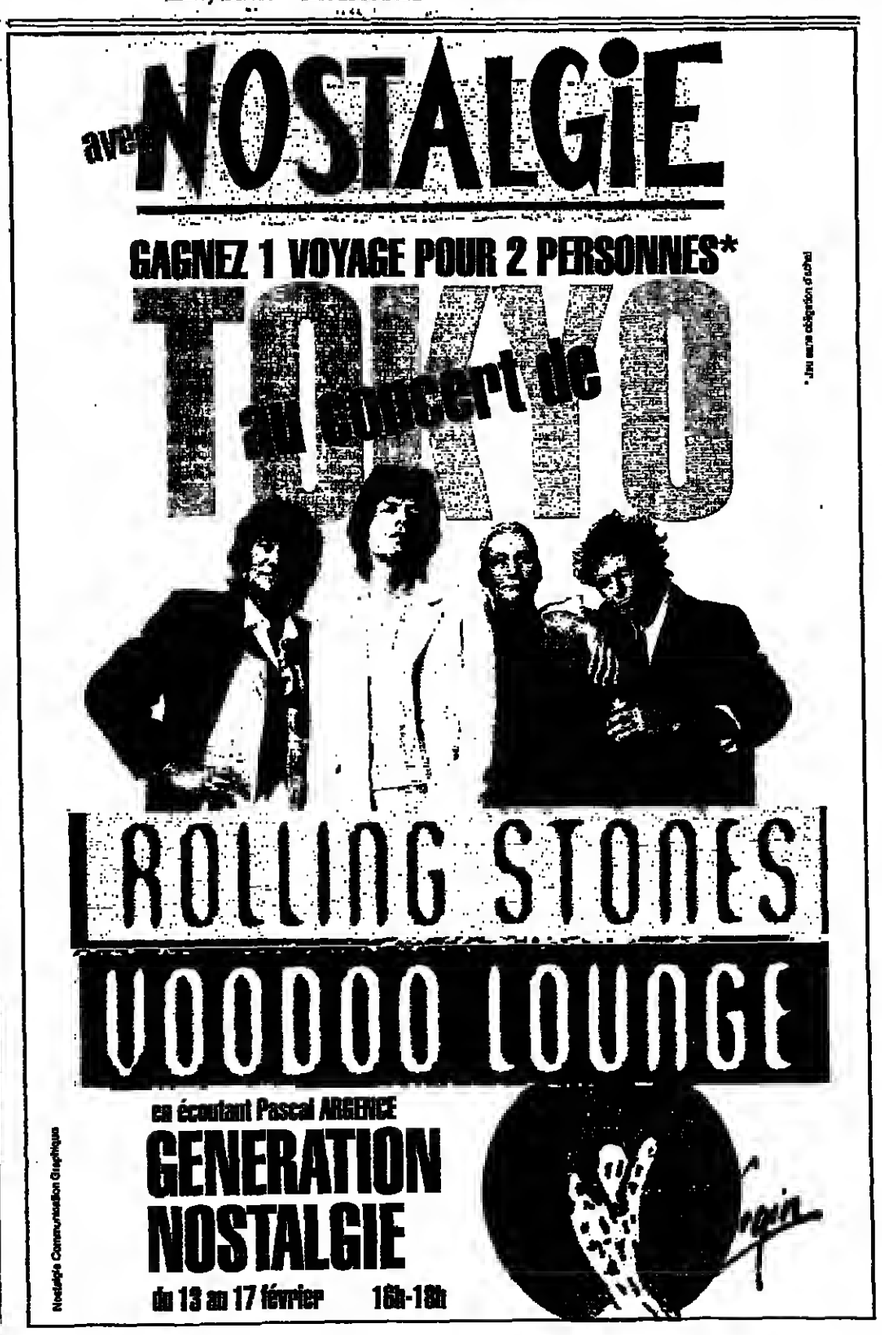

Programme surréaliste

Des courts-métrages de Bunuel, Dali, Artaud et Man Ray

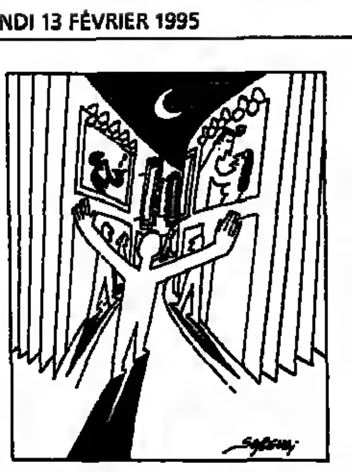

DIX-SEPT minutes en toute liberté : conçu par le cinéaste et Salvador Dali (qui fait également une apparition en séminariste), le premier film de Luis Bunuel, *Un chien andalou* (1928), demeure l'exemple le plus abouti et le plus moderne de cinéma surréaliste. Pour accompagner cette vertigineuse variation sur le désir et la cruauté, le Musée d'Orsay propose trois autres films courts, beaucoup plus rarement projetés, dont celui de Germaine Dulac, très controversé en son temps, *La Coquille et le Clergyman* (1927). Auteur du scénario, Antonin Artaud se déclara trahi par la réalisatrice lorsqu'il découvrit le film, qui provoqua la colère du groupe surréaliste. Egalement au programme, le film de Man Ray *L'Etoile de mer* (1928) et celui d'Henri d'Arche *La Perle* (1929).

★ **Auditorium du Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7e (Mo Solferino). 14 heures, le 12. Tél. : 40-49-49-69. 18 F et 27 F.**

UNE SOIRÉE A PARIS

Tanaka, Redolfi
L'instrumental insolite est l'un des thèmes du festival de créations, « Présences », de Radio-France. Insolite, en effet, l'œuvre du Niçois Michel Redolfi mêle des instruments numériques et les percussions du trio Le Cercle. Karen Tanaka, née à Tokyo en 1961, a dédié *Polarization* à deux percussions.
Salle Olivier-Messiaen, Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, (RER Kennedy-Radio-France). 17 h 30, le 11. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

Loutfi Bouchnak et l'Ensemble Al Kindi
Chanteur, luthiste, compositeur, le Tunisien Loutfi Bouchnak est l'une des grandes voix du Maghreb d'aujourd'hui. Il interprète, aux côtés de l'excellent ensemble Al Kindi, mené par le virtuose du *kanoun* Julien Weiss, des pièces du répertoire classique moyen oriental, de l'arabo-andalou de Tunis.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet (Mo Châtelet). 20 h 30, le 11. Tél. : 42-74-22-77. Location FNAC. 80 F.

Turquie : chants et danses des bergers
L'*üçtelli*, le luth, le *sipsi*, un petit hautbois, le violon accompagnent les voix rugueuses de Hayri Dev et Hasan Dev (son fils). Musiques turkmènes, fêtes paysannes des pâturages de Çameli : nomades, secrètes, festives, ces musiques transposent un passé épique.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail (Mo Notre-Dame-des-Champs). 20 h 30, le 11. Tél. : 45-44-72-30. De 70 F à 120 F.

Jeff Buckley, Bettie Serveert
Véritable révélation de l'année écoulée, le fils du troubadour maudit, Tim Buckley, brûle d'une passion qui a bouleversé les auditeurs de *Grace*, son bien-nommé premier album. En concert cette violence intérieure l'inspire tout autant. En première partie, Bettie Serveert, groupe hollandais auteur de chansons pop joliment lyrique.
Bataclan, 50, boulevard Voltaire (Mo Voltaire). 20 h 30, le 11. Tél. : 47-00-55-22.

L7, Wool
Pour certains, les quatre filles de Los Angeles représentent le nec-plus-ultra d'un rock joyeusement plombé. Pour d'autres, elles seraient l'équivalent à peine moins linéaire d'un Status Quo grunge et féminin.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart (Mo Anvers). 19 heures, le 12. Tél. : 42-31-31-31. Location FNAC. De 110 F à 120 F.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

L'ANTRE DE LA FOLIE
Film américain de John Carpenter
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 16e (36-68-20-22).

BARCELONA
Film américain de Whit Stillman
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II, handicapés, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

GAZON MAUDIT
Film français de Josiane Balasko
Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Biarritz-Majestic, 8e (36-68-48-56) ; Gaumont Ambassade, handicapés, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

HARCÈLEMENT
Film américain de Barry Levinson
VO : Gaumont les Halles, handicapés, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, dolby, 13e (36-68-75-55) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

LINNEA DANS LE JARDIN DE MONET
Film suédois de Christina Björk et Lena Anderson
VF : Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

RIABA MA POULE
Film franco-russe d'Andreï Konchalovsky
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

LES EXCLUSIVITÉS

AMATEUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AU TRAVERS DES OLIVIERS (iranien, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G.-de-Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

BAB EL-OUED CITY (Alg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA CASSETTE (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Max-Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

ÉLISA (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

L'ÉTRANGE NOËL DE M. JACK (A., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE FILS PRÉFÉRÉ (Fr.) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).

FRANKENSTEIN (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JUNIOR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).

LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10).

LOU N'A PAS DIT NON (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).

ONLY YOU (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PÉCHÉ VÉNIEL... PÉCHÉ MORTEL (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

LE PÉRIL JEUNE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

PIGALLE (**) (Fr.-Suis.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

LA RIVIÈRE SAUVAGE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

LE ROI LION (A., v.f.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

ROSINE (*) (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SOFIE (Su.-Dan.-Nor., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

STARGATE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).

TAK TAK (Pol., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

VA MOURIRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

VANYA, 42e RUE (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Gaumont : Programme burlesque, 16 h 30 ; La Nuit de Varennes (1982), d'Ettore Scola, 19 h ; Salammbo (1925), de P. Marodo, 21 h 45.

SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
SAMEDI
Cycle Ruines : Allemagne, mère blafarde (1980, v.o. s. t. f.), de Helma Sanders-Brahms, 17 h ; Full Metal Jacket (1986-1987, v.o. s. t. f.), de Stanley Kubrick, 19 h 30 ; Amère Victoire (1957, v.o. s. t. f.), de Nicholas Ray, 21 h 30.
DIMANCHE
Cycle Ruines : San Francisco (1936), de W. S. Van Dyke, 17 h ; Tremblement de terre (1974, v.o. s. t. f.), de Mark Robson, 19 h 30 ; Et la vie continue (1992, v.o. s. t. f.), d'Abbas Kiarostami, 21 h 45.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
SAMEDI
Pathé Journal ; Le Bonheur (1934), de Marcel L'Herbier, 17 h 30 ; Germinal (1913), d'Albert Capellani, 20 h 30.
DIMANCHE
Pathé, premier empire du cinéma : Pathé Journal ; Nous, les gosses (1941), de Louis Daquin, 14 h 30 ; Cœur fidèle (1923), de Jean Epstein, 17 h 30 ; Courts métrages des années 30, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
SAMEDI
Stavisky (1974), d'Alain Resnais, 16 h 30 ; Rive droite, rive gauche (1984), de Philippe Labro, 18 h 30 ; Prends l'oseille et tire-toi (1969, v.o. s. t. f.), de Woody Allen, 20 h 30.
DIMANCHE
L'Argent : Splendeurs et misères des courtisanes (1975, v.o. 1re époque), de Maurice Cazeneuve, 14 h 30 ; Si j'avais un million (1960), de Guy Lessertisseur ; Don Carlos de Beistegui (1989), de Patrick Mimouni, 16 h 30 ; Haute Pègre (1932, v.o. s. t. f.), d'Ernst Lubitsch, 18 h 30 ; Bande-annonce : Bob le flambeur (1956), de Jean-Pierre Melville ; Touchez pas au grisbi (1954), de Jacques Becker, 20 h 30.

SÉANCES SPÉCIALES

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 20 h.

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 10.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 21 h, dimanche 19 h.

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 22 h 20.

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 19 h.

DRACULA (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 23 h 50.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 18 h 30.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 18 h.

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 18 h 30.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 10.

SIMPLE MEN (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 20 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 22 h 30, 0 h 10.

THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 14 h 20.

THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.

TRAIN DE LUXE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, dimanche 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 40 ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) samedi 18 h, 20 h.

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) dimanche 18 h, 20 h.

REPRISES

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

BLOW-UP (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FAMILY VIEWING (Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

FOLIES DE FEMMES (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'HOMME D'ARAN (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LIFE IS SWEET (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA PRISONNIÈRE DU DÉSERT (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).

THE ADJUSTER (Can., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

TRAIN DE LUXE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

VÉRITÉS ET MENSONGES (Fr.-iranien, v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

FESTIVALS

CENTENAIRE DU CINÉMA (v.o.), Goethe Institut, 16e (44-43-92-30). Jeunes Filles en uniforme, mer. 20 h ; Razzia in St Pauli, jeu. 20 h ; La Fiancée vendue, mar. 20 h. Pl. : 15 F.

CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Police frontière, ven., sam., lun., mar. 12 h.

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). La Comtesse aux pieds nus, dim. 11 h (33 F).

MUET EN CONCERT-CINÉMÉMOIRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Le Lys brisé, (musique d'Anthony Girard, interprétée par l'Ensemble Phoenix, dir. Jean-François Zygel) dim. 16 h, lun. 20 h 30. Pl. : 100 F, T. R. : 80 F.

CLERMONT-FERRAND 95, Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (36-68-03-32). Palmarès (et les films les plus remarqués du festival) sam., de 0 h à l'aube, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h. Pl. : 30 F.

FILM MUSICAL (v.o.), Max-Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). Gimme Shelter, ven. 0 h 30.

FRANK CAPRA (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). L'Extravagant Mr. Deeds, mer., dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; Mr. Smith au Sénat, jeu., lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; Vous ne l'emporterez pas avec vous, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; La vie est belle, sam., mar. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après.

FRITZ LANG, UN MAITRE DE L'EXPRESSIONNISME (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Les bourreaux meurent aussi, mer., sam. 16 h ; La Femme au portrait, jeu. 16 h, 20 h, lun. 22 h ; Le Ministère de la peur, mer., sam. 22 h, dim. 20 h 15 ; Cape et poignard, lun. 14 h, 20 h ; Le Secret derrière la porte, jeu. 14 h, 18 h, 22 h ; La Femme au gardénia, ven. 16 h, 22 h 30, lun. 16 h ; La Cinquième Victime, ven. 14 h, 18 h ; L'Invraisemblable Vérité, mer., sam., dim. 18 h 30 ; Le Tigre du Bengale, lun. 18 h, mar. 16 h, 20 h ; Le Tombeau hindou, mar. 14 h, 18 h, 22 h.

HITCHCOCK AU CHAMPO (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). L'homme qui en savait trop, mer., dim. à 18 h, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Mr and Mrs Smith, jeu. à 18 h, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Une femme disparaît, ven. à 18 h, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Mais qui a tué Harry ?, sam. à 18 h, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; Les Trente-Neuf Marches, lun. à 18 h, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après ; La Loi du silence, mar. à 18 h, 20 h 10, 22 h 15 film 10 mn après.

HOMMAGE A HENRI STORCK, Centre Wallonie-Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Leçon de cinéma, (rencontre avec Henri Storck, Jean Rouch et Luc de Heusch) mer. 15 h. Entrée libre sur réservation ; Images d'Ostende, Une pêche au hareng, Trains de plaisir, Une idylle à la plage, Sur les bords de la caméra, L'Histoire du soldat inconnu, mer. 18 h 30, lun. 20 h 30 ; Le Banquet des fraudeurs, mer. 20 h 30, mar. 18 h 30 ; Fêtes de Belgique, jeu., lun. 18 h 30 ; Trois vies et une corde, L'Ile de Pâques, Au carrefour de la vie, Les Dieux du feu, jeu., mar. 20 h 30 ; Symphonie paysanne, ven. 18 h 30 ; Le Monde de Paul Delvaux, Rubens, La Fenêtre ouverte, ven. 20 h 30 ; Permeke, Le Bonheur d'être aimé ou Félix Labisse, sam. 18 h 30 ; Misère au borinage, Les Maisons de la misère, Le patron est mort, sam. 20 h 30. Pl. : 15 F.

LA TUNISIE AU CINÉMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Besoin d'amour, sam. 15 h ; Seuils interdits, Champagne amer, sam. 17 h ; Nuit des péplums, Salammbô, sam. 20 h 30 ; Carthage en flammes, sam. 22 h 30 ; Scipion l'Africain, sam. 1 h ; Le Voleur de Bagdad, sam. 3 h (suivi d'un petit déjeuner oriental) ; Soleil des hyènes, dim. 15 h ; La Folle de Toujane, dim. 17 h.

LE CINÉMA CONTRE-POUVOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Sammy et Rosie s'envoient en l'air, mer., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; M.A.S.H., jeu., séances à 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Sailor et Lula, ven., séances à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Apocalypse Now, sam., séances à 12 h, 15 h, 18 h, 21 h ; La Règle du jeu, dim., séances à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The King of New York, lun., séances à 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Nuit de l'iguane, mar., séances à 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

LE JAPON FANTASTIQUE (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Mothra contre Godzilla, sam. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50 film 10 mn après ; Prisonnières des Martiens, mar. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, film 10 mn après ; La Guerre des monstres, dim. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, film 10 mn après ; Histoire de fantôme japonais, mer. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50 film 10 mn après ; Le Satellite mystérieux, jeu. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, film 10 mn après ; Rodan, ven., lun. à 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, film 10 mn après.

LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). Enterrement d'une vie de garçon, Vaudeville (présenté par Mehdi Charef-projection suivie d'un débat avec les réalisateurs) lun. 20 h 30. T. U. : 30 F.

LES SOIRÉES DE L'AURORE : AUTOUR DE MANUEL POIRIER, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Mouchette, mer. 19 h 30 ; La Petite Amie d'Antonio, mer. 21 h 30 (films suivis d'un débat en présence de Manuel Poirier et de son premier assistant).

MOEBIUS GROOVE PRÉSENTE, Le République, 11e (48-05-51-33). Le Signe du lion, mar. 20 h 30.

NANNI MORETTI (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Journal intime, ven. 12 h 05 ; Palombella rossa, lun. 12 h 05 ; Bianca, jeu. 12 h 05 ; Sogni d'oro, mar. 12 h 05.

ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Monsieur Arkadin, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Citizen Kane, jeu., dim., mar. à 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45 ; Macbeth, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; La Splendeur des Amberson, sam., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

PARIS-V PRÉSENTE : (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Peisa, sam. 12 h (présenté par René Descartes).

PREMIÈRES DÉESSES DE L'ÉCRAN, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). Les Trois Ages (accompagnement au piano par Georges Rabol) sam. 14 h ; Sa Majesté la femme (accompagnement au piano par Eric Le Guan) sam. 16 h ; La Coquille et le Clergyman, L'Etoile de mer, Un chien andalou, La Perle (accompagnement au piano par Annick Chartreux, Thomas Savy, clarinette) dim. 14 h ; Carmen (accompagnement au piano par François Dabackar) dim. 16 h. Pl. : 27 F, T. R. : 18 F.

RÉTROSPECTIVE ABBAS KIAROSTAMI (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Où est la maison de mon ami ?, mer. 14 h 15, 20 h, dim. 14 h 15, jeu., sam. 18 h, lun. 14 h ; Et la vie continue, mer., sam. 21 h 45, jeu. 14 h, ven. 18 h, dim. 16 h, lun. 20 h, mar. 17 h 45 ; Close Up, jeu., ven., lun. 21 h 45, dim. 20 h ; Le Passager, ven., sam. 14 h, dim. 12 h, 21 h 45.

(*) Films interdits au moins de 12 ans.
(**) Films interdits au moins de 16 ans.

SAMEDI 11 FÉVRIER

TF 1

20.45 Les Grosses Têtes. Présenté par Philippe Bouvard. Avec Enrico Macias, Jackie Sardou, Philippe Castelli, Évelyne Leclercq, Sim, Amanda Lear, Carlos, Vincent Perrot, Guy Montagné, Thierry Roland.

22.45 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. La Face cachée de la Doux-de-Coly (Périgord). Vecteur vitesse ; Les Peaux de bois de Silver Springs ; L'Enfant des neiges.

23.50 Magazine : Formule foot.
0.25 Spécial Sport : Automobile. Finale du Trophée Andros à Super-Besse.
1.00 Journal et Météo.
1.10 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.).
1.30 TF 1 nuit (et 2.30, 3.30, 4.10).
1.40 Programmes de nuit. L'Equipe Cousteau en Amazonie ; 2.40, Histoires naturelles ; 3.40, L'Aventure des plantes ; 4.20, Mésaventures ; 4.40, Musique ; 5.00, Histoire de la vie.

FRANCE 2

20.50 Jeu : L'Amour coup de foudre. Présenté par Cendrine Dominguez et Olivier Minne.

22.55 Les Enfants de la télé. Emission présentée par Arthur.
0.05 Les Films Lumière.
0.10 Journal, Météo, Journal des courses.
0.20 ▶ Magazine : La 25e Heure. Les Mariés de la zone ; Paris, les lumières de la ville.
1.40 Programmes de nuit. L'Heure du golf (rediff.) ; 2.10, Tarata (rediff.) ; 3.35, Bouillon de culture (rediff.) ; 4.45, Tatunca ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Téléfilm : Un si bel orage. De Jean-Daniel Verhaeghe, avec Laure Marsac, Jean-Philippe Ecoffey.

22.10 Magazine : Ah ! Quels titres Débat : Islam, la déchirure.
23.10 Météo et Journal.
23.35 Magazine : Ruban rouge. Les lieux de vie. Invité : Pierre Bergé, président de l'association Arcat-sida.
0.40 Musique et compagnie. Présenté par Alain Duault. Randy Weston à Tanger.
1.40 Musique : Cadran lunaire. *44 Duos*, extrait, de Bartok, par Miklos Szenthelyi et Jozsef Lendway, violon (25 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Les Tommyknockers, l'invasion commence. De John Power, d'après le roman de Stephen King, avec Jimmy Smits, Marg Helgenberger.
23.50 Série : Les Contes de la crypte. Le Piège.
0.15 Concert : I AM. Filmé à Montpellier, en novembre 1994.
1.10 Musique : Dance Boulevard.
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; 2.55, Fax'O ; 3.20, Culture pub ; 3.45, Le Monde des hélicoptères (3) ; 4.40, Nature et civilisation (3) ; 5.35, Harley Davidson.

CANAL +

20.30 Téléfilm : Donato, père et fille. De Rod Holcomb, avec Charles Bronson, Dana Delany.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Surprises (et à 5.05).

22.15 Magazine : Jour de foot. La 26e journée du championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Dracula. ■■ Film américain de John Badham (1979).
0.45 Cinéma : Le Saint de Manhattan. □ Film américain de Tim Hunter (1992, v.o.).
2.25 Cinéma : La Lumière des étoiles mortes. ■ Film français de Charles Matton (1993).
4.15 ▶ Documentaire : Mites. De Philippe Kraechlin.
5.30 Cinéma : Automne, octobre à Alger. ■ Film algérien de Malik Lakhdar-Hamina (1993). Avec Malik Lakhdar-Hamina, Nina Koritz, Merwan Lakhdar-Hamina. (v.o., 87 min).

ARTE

20.40 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich, avec Björn Kjellman, Per Oscarsson (2).

21.40 Documentaire : Vietnam, après l'enfer. De J. Edward Milner.
23.15 Magazine : Velvet Jungle. The Rise of Neneh Cherry, de Dick Jewel ; Frank Black, enregistré au Top Live.
0.25 Série : Johnny Staccato. 6. Viva Paco !, avec John Cassavetes (v.o.).
1.00 Téléfilm : Où est le Grand Nord ? De Hannu Kahakorpi, avec Outi Alanen, Paavo Pentikäinen.
2.15 Rencontre. Dialogue Jacques Gaillot-Jean-Pierre Mocky (rediff.) (25 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Beau-père. ■■ Film français de Bertrand Blier (1981). 23.40 Bas les masques Rediff. de France 2 du 25 janvier. Je veux rester jeune. 0.50 Journal de France 3.
PLANÈTE 19.10 Les îles aux trésors. De Dafydd Williams. 8. Le trésor de l'île Maurice. 19.40 Escales : Cuba. De Laurent Deboise. 20.35 Ordinateur pour tous : nouvel enjeu ? De Sheila Hayman. 21.25 Phacochères. De Barbara Tyack. 22.15 Toumouranke. De Cheik Ndiaye. 23.10 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 14. F-16, faucon de combat. 0.00 Acrobaties aériennes. De John Viner. 0.55 Un policier suisse emprisonné à tort. De Guy Rechard. (55. min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'album (et 23.45). 21.00 Peggy Sue s'est mariée. ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1986, v.o.). 22.40 Michel Legrand Trio. Concert enregistré au Jazz Club Lionel Hampton à Paris, en septembre 1992. 0.15 Le Canal du savoir. Surpopulation, mythe ou réalité ? avec Hervé Le Bras (60 min).
CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Raconte-nous une autre histoire.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.25 Série : Dream On. 20.55 Country Box. 21.25 Série : Monty Python's Flying Circus. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La Semaine sur Jimmy. 22.10 Série : New York Police Blues. 23.00 Destination séries. 23.30 Série : Les Envahisseurs. 0.20 Man's Quest for the Ultimate Sports Cars (55 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Mission impossible année 1. Traitement de choc. 21.35 Série : Mission impossible année 2. Le jugement de violence. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Les Boussardel (90 min).
MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 MCM News. 23.00 ▶ Blah-Blah Groove. 23.30 Naked City. En vost. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One. 1.00 Vidéodips non-stop.
MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers Ball.
EUROSPORT 10.00 Ski de fond. En direct d'Oslo (Norvège). Coupe du monde : 4x10 km Embouteillage. Depuis le Niet's. 23.05 Le Court en dit long. 0.20 A bout portant. Juliette Gréco. 1.00 Paris Match Première. Potins de stars (25. min).
CANAL J 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 La Véritable Histoire de Malvira. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Princesse grenouille (60 min).
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les Aventuresdu jeune Indiana Jones. Chicago avril-mai 1920. Le mystère du blues. 22.35 Série : Au nom de la loi. 23.00 Chronique du chrome. 23.05 T'as pas une idée ? Invitée : Liane Foly. 0.05 Série : Lonesome Dove. 0.55 Road Test (25 min).
SÉRIE CLUB 19.05 Le Club. 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Série : Les Boussardel. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Belphégorou le fantôme du Louvre. 3e époque : Les Rose-Croix (70 min).
MCM 19.00 ▶ Autour du groove. Le groovy bus : Ballade balta. 19.30 L'invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
MTV 19.00 European Top 20. 21.00 Duran Duran Unplugged. Concert enregistré à New York, en novembre 1993. 22.00 The Soul of MTV. 23.00 First Look. 23.30 The Zig and Zag Show. 0.00 Yo ! MTV Raps (120 min).
EUROSPORT 18.00 Football. En direct. Championnat de France, D2 : 28e journée. Amiens-Marseille. 20.00 Golf. PGA européenne : Turespana Open des Canaries, à Gran Canaria. 22.00 Boxe. En direct. Championnat du monde WBO des poids mi-mouches en Afrique du Sud : Baby Jake Matlala (Afrique du Sud)/Alberto Jimenez (Mexique). 0.00 Catch. 1.00 International Motorsport. (rediff.) (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.10 Actualités Pathé n° 1. 1930, 1932 et 1936. 19.00 Actualités Pathé n° 2. 1933, 1934 et 1938. 19.50 Actualités Pathé n° 3. 1931, 1935, 1937 et 1940. 20.45 Le Club. Invitée : Marina Vlady. 22.00 Documentaire. 23.00 Procès de singe. ■ Film américain de Stanley Kramer (1960, N., v.o.).
CINÉ CINÉMAS 18.10 Téléfilm : Maximum Security. De Bill Duke, Michael Bortman, Gilbert Moses (1987), avec Robert Desiderio. 20.05 Hollywood 26. 20.35 Téléfilm : Dédic fatal. De Kevin Connor (1992), avec Ally Sheedy. 22.05 Legend I. Mickey Rooney, Shirley McLaine, George Burns. 22.30 Legends II. Jack Lemon, Jessica Tandy, Robert Redford. 23.00 Cabo Blanco. □ Film américain de Jack Lee Thompson (1979).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.32 Poésie sur parole. Récital Alvaro Mutis. 20.00 Le Temps de la danse. Une longue route, au Théâtre de la Bastille. Avec Elsa Wolliaston. 20.30 Photo-portrait. Robert Massaro, bottier. 20.45 Fiction. Nouveau répertoire dramatique ; à 20.55, Les couleurs du passé, d'Olivier Dutaillis. 22.35 Opus. Présences 95. Goubaïdoulina et Saariaho, femmes compositeurs. 0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean-Emile Hirsch.

FRANCE-MUSIQUE 19.30 Soirée lyrique. En direct du Théâtre de la Monnaie à Bruxelles, il trittico : Suor Angelica, de Puccini, par le Chœur et Orchestre du Théâtre royal de la Monnaie, dir. Antonio Pappano, Suor Angelica, Sonia Theodoridou (Sœur Angelica), Il tabarro, Peter Sidhom (Michèle), Gianni Schicchi, José van Dam (Gianni Schicchi). 0.05 Musique pluriel. Concert donné le 3 février 1995 dans le cadre de Présences 95, par l'Ensemble Le Banquet, dir. Fabrice Pierre. Comme une fantaisie dite des Réminiscences pour deux pianos, de Ferrari ; Sexofidad pour quinze instruments, de Ferrari ; Fable de la démission et du cendrier pour deux pianos et deux clarinettes, de Ferrari ; (création mondiale, commande de Radio-France). 0.05 Autoportrait. Marc-Olivier Oupin.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 12 FÉVRIER

TF 1

12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : La Baleine.
15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Invité : Lionel Jospin.
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : L'Inconnu dans la maison. □ Film français de Georges Lautner (1992).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.

22.45 Cinéma : Plus beau que moi tu meurs. □ Film français de Philippe Clair (1982).
0.35 Journal et Météo.
0.50 Concert : Katia et Marielle Labèque. Les sœurs Labèque, pianos, Orchestre philharmonique de Munich, dir. Pablo Perez.
1.35 Téléfilm : Le Testament d'un poète juif assassiné. De Frank Cassenti, avec Michel Jonasz (2).
2.25 TF 1 nuit (et 3.30, 4.10).
2.35 Programmes de nuit. Histoire des inventions ; 3.40, L'Aventures de plantes ; 4.20, Mésaventures ; 4.45, Musique ; 5.00, Histoire de la vie.

FRANCE 2

Robert Schuman, Père de l'Europe. Le Choix du Seigneur. Dimanche 10H30 sur 2

DIMANCHE • MIDI. Michel ROCARD à l'Heure de Vérité. 2 France

12.00 L'Heure de vérité et à 0.50. Invité : Michel Rocard.
12.50 Météo et à 13.15.
12.55 Loto, Journal et Point route.
13.25 Dimanche Martin (et à 16.05).
15.05 Série : Le Renard.
17.45 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.
18.40 Magazine : Stade 2 (et 4.40).
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : L'Inspecteur ne renonce jamais. ■ Film américain de James Fargo (1976).

22.25 Documentaire : Première ligne. Les Nouveaux Barbares.
23.15 Les Films Lumière.
23.20 Journal, Météo, Journal des courses.
23.35 Magazine : Musiques au cœur.
1.35 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Documentaire : Les Cinq Continents. Gosses de rue à Moscou, de Claude Fléouter et Frédéric Variot.
14.00 Série : Les Mystères de l'Ouest.
15.05 Magazine : Sports dimanche. Tiercé, en direct de Vincennes ; 15.15, Tir à l'arc : le 1er Tournoi des maîtres à Paris ; 15.35 Judo : Tournoi international de la Ville de Paris ; 16.05, Cyclisme : Tour méditerranéen ; 17.30, Tennis : Open 13 de Marseille.
18.00 Magazine : Lignes de mire. Présenté par Jacques Chancel. Spécial élection. Invités : Philippe Alexandre, Alain Duhamel ; Sujet : Les Victoires de la musique classique ; Dossier : les présidents face à la télévision ; Reportages : l'annonce des candidatures ; La gestuelle des candidats ; Autopsie de l'Heure de Vérité avec Alain Madelin ; Explications sur le politimat ; Le prix d'un candidat.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal de la région.
20.15 Divertissement : Benny HILL.

20.50 Série : Inspecteur Derrick.
21.55 Téléfilm : Le Manque. De Pierre Joassin.

22.55 Dimanche soir. Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc ; Invitée : Arlette Laguiller ; suivi de : A la une sur la trois, avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.35 Météo et Journal.
23.55 Cinéma : Toâ. ■ Film français de Sacha Guitry (1949).
1.30 Musique : Cadran lunaire. *Der Sraum, der Wanderer*, de Schubert, par Dietrich Fischer-Dieskau.

M 6

12.25 Série : Mariés, deux enfants.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.55 Série : Les Têtes brûlées.
15.10 Culture rock (et 2.30). La saga Téléphone.
16.15 Série : Le Joker.
17.15 Téléfilm : Commissaire Flemming, échec à la reine. De Lise Hofmann, avec Martin Luettge, Klaus J. Behrendt.
18.55 Série : Robocop.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.40 Sport 6 (et 0.40).

20.45 Magazine : Capital. Présenté par Emmanuel Chain. Chère voiture. Les Français aussi forts que les Japonais ; Faut-il acheter sa voiture à l'étranger ? ; Le business de l'autoroute ; Fourrières : faut-il avoir peur des privés ? Les garages abusent-ils ? Comment vous vend-on une voiture ? Assurance : la traque à la fraude.

22.45 Culture pub (et 5.15). Génération compile.
23.15 Cinéma : Les Filles du château. □ Film français de Bob W. Sanders.
0.50 Magazine : Rock express. Soul Coughing, Oasis ; Van Halen ; David Lee Roth.
1.20 Boulevard des clips (et 5.40).
3.25 Rediffusions. Salsa opus 3 (Puerto Rico) ; 4.20, Destination le monde (L'Australie).

CANAL +

EN CLAIR JUSQU'À 14.05

12.30 Flash d'information.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 Téléfilm : Comment épouser un héritage. De Patrice Ambard, avec Cécile Pallas, Maria Pacôme.
15.30 Documentaire : Lijiang, la Chine au-delà des nuages. De Phil Agland (2/4).
16.25 Documentaire : Les Affumés... Philippe Petit, funambule, d'Etan Weinreich.
16.50 Dessin animé : Les Simpson.

EN CLAIR JUSQU'À 18.30

17.15 Ça cartoon.
18.15 Sport : Football. En direct. Match décalé de la 26e journée du championnat de France, Lens-Bordeaux.

EN CLAIR JUSQU'À 20.35

20.30 Magazine : Le Journal du art. Présenté par Jean Teulé.

20.35 Cinéma : Trois couleurs Blanc. ■■ Film franco-helvético-polonais de Krzysztof Kieslowski (1994).
22.00 Flash d'informations.

22.10 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football.
0.00 Sport : Basket-ball américain. All Star Game en direct de Phoenix (Arizona).

LA CINQUIÈME

12.00 Pose ton cartable.
13.00 Jeu : Ça déméninge.
13.30 Documentaire : Les Grands Séducteurs. Jean Marais.
14.30 Magazine : L'Esprit du sport.
15.30 Magazine : Jeux d'encre.
16.00 Magazine : Détours de France. La pêche en Bretagne.

Dimanche 12 Février La Cinquième - 17 H. LA CHUTE DE LA FRANCE. MAI - JUIN 40. Jacques REBOUD évoque ses "SOUVENIRS D'UNE BATAILLE PERDUE". • UN LIVRE • Edité chez J.R.S.C.: Tél: (1) 46.22.10.50. Prix 150 F

17.00 Le Sens de l'Histoire. Le monde en guerre : la chute de la France.
18.30 Magazine : Va savoir. La Sologne.

ARTE

19.00 Série : Max Linder. Max victime du quinquina (1911) ; L'Anglais tel que Max le parle (1914).
19.30 Magazine : Métropolis (et 0.50). Festival de Berlin ; Salon Imagina a Monte-Carlo ; Histoires d'amour germano-allemandes, avant et après la chute du mur ; Ce que je lis en ce moment : Mikhail Gorbatchev lit Victor Astafiev.
20.27 Album couleurs. Revue américaine (France, 1928), couleurs : pochoir.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Soirée thématique : Age d'or et années noires. Soirée de Jean-Pierre Bertin Maghit et Marc Ferro, présentée par Eberhard Plitz.
20.41 Prologue : A propos de Vichy. D'Albert Knechtel.
20.55 ▶ Documentaire : On tournait pendant l'Occupation. De Jean-Pierre Bertin Maghit, Didier Deleskiewicz.

22.15 Cinéma : La Vie de plaisir. ■■ Film français d'Albert Valentin (1943, N.).
23.45 Documentaire : Les Images de la mémoire. 1945-1995, de Marc Ferro et Jean-Pierre Bertin Maghit.
1.50 Documentaire : Suzanne dans la cave. De Sukrija Omeragic (50 min).

CÂBLE

TV 5 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Beau-père. ■■ Film français de Bertrand Blier (1981). 23.40 Bas les masques Rediff. de France 2 du 25 janvier. Je veux rester jeune. 0.50 Journal de France 3.
PLANÈTE 19.10 Les îles aux trésors. De Dafydd Williams. 8. Le trésor de l'île Maurice. 19.40 Escales : Cuba. De Laurent Deboise. 20.35 Ordinateur pour tous : nouvel enjeu ? De Sheila Hayman. 21.25 Phacochères. De Barbara Tyack. 22.15 Toumouranke. De Cheik Ndiaye. 23.10 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 14. F-16, faucon de combat. 0.00 Acrobaties aériennes. De John Viner. 0.55 Un policier suisse emprisonné à tort. De Guy Rechard. (55. min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Jean-Edern's Club. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'album (et 23.45). 21.00 Peggy Sue s'est mariée. ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1986, v.o.). 22.40 Michel Legrand Trio. Concert enregistré au Jazz Club Lionel Hampton à Paris, en septembre 1992. 0.15 Le Canal du savoir. Surpopulation, mythe ou réalité ? avec Hervé Le Bras (60 min).
CANAL J 18.00 Les Yeux de la découverte. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. 19.30 Raconte-nous une autre histoire.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Seinfeld. 20.25 Série : Dream On. 20.55 Country Box. 21.25 Série : Monty Python's Flying Circus. 21.55 Chronique New Age. 22.00 La Semaine sur Jimmy. 22.10 Série : New York Police Blues. 23.00 Destination séries. 23.30 Série : Les Envahisseurs. 0.20 Man's Quest for the Ultimate Sports Cars (55 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Miami Vice. 20.45 Série : Mission impossible année 1. Traitement de choc. 21.35 Série : Mission impossible année 2. Le jugement de violence. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Les Boussardel (90 min).
MCM 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends. 22.30 MCM News. 23.00 ▶ Blah-Blah Groove. 23.30 Naked City. En vost. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One. 1.00 Vidéodips non-stop.
MTV 19.00 US Top 20. 21.00 120 Minutes. 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers Ball.
EUROSPORT 10.00 Ski de fond. En direct d'Oslo (Norvège). Coupe du monde : 4x10 km dames et 4x10 km messieurs. 13.10 Saut à skis. En direct d'Oslo (Norvège). Coupe du monde. 15.15 Patinage de vitesse. En différé. Championnat du monde messieurs à Baselga di Pine. 15.55 Basket-ball. En direct de Villeurbanne. Championnat de France Pro A : 6e tour retour. Villeurbanne-Limoges. 17.30 Tennis. En direct de Dubaï (Emirats arabes unis) et de Marseille. Finales messieurs. 20.00 Golf. En différé. PGA européenne : Turespana Open des Canaries (Espagne). 22.00 Athlétisme. En différé de Gand (Belgique). Meeting indoor. 0.00 Boxe. 1.00 Tennis : ATP Tour Magazine (30 min).
CINÉ CINÉFIL 19.10 Le club. 20.30 ▶ Seuls les anges ont des ailes. ■■ Film américain d'Howard Hawks (1939, N., v.o.). 22.25 Crainquebille. ■ Film français de Ralph Habib (1953, N.). 23.55 La Reine du hold-up. ■ Film américain de Felix Feist (1952, N., v.o.).
CINÉ CINÉMAS 18.00 Le Brigand bien aimé. ■■ Film américain de Henry King (1939). 19.40 Legend I et II. Mickey Rooney ; Shirley McLaine ; George Burns ; Jack Lemmon ; Jessica Tandy ; Robert Redford. 20.35 La vie est un roman. ■■ Film français d'Alain Resnais (1983). 22.25 La Grande Traque. □ Film américain de Richard T. Heffron (1975, v.o.). 0.00 French Connection. ■ Film américain de William Friedkin (1971, v.o., 105 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Projection privée. Histoire des salles de cinéma. 19.40 Fiction. Les vies minuscules. 1. Vie d'André Dufourneau. 20.30 Atelier de création radiophonique. Le Triangle de Pascal. 22.25 Poésie sur parole. Poèmes des vagabonds. 22.35 Le Concert. Orchestre national de chambre de Toulouse. 0.05 Clair de nuit. Tentatives première, d'après le journal d'un condamné à mort ; Rub a dub dub ; Rémanences, Roués en scie ; La durée du oui, Delirium syrophenikan.

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Musique aujourd'hui. Concert donné le 8 février 1995 dans le cadre Présences 95, par le Chœur de Radio France, le Quatuor de trombones de France et le Quatuor de trombones de Radio France, dir. Guy Reibel. Anne-Marie Hellot, mezzo-soprano, Lukas Hemleb, récitant, Calliphones, de Reibel ; Sonate pour piano n° 6, de Ballif, Louise Bessette, piano ; Landschaft mit Argonauten, de Hersant. 21.30 Voix souvenirs. La Bohème (extraits des actes I, II, III et IV), de Puccini, par l'Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. Albert Wolff, Germaine Corney (Mimi), Marcel Claudel (Rodolphe), Madeleine Sibille (Musette). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Henri Sauguet. 23.00 Les Magiciens de la terre. Suite andalouse, de Pedro Soler, guitariste, Renaud Garcia-Fons, contrebassiste ; Le chanteur et joueur de Oud : Cheik Raymond Leyris. 0.05 Atelier. Barbara, la passion à fleur de peau.

Les interventions à la radio

Radio Shalom, 94,8 FM, 18 h 30 : Spécial Iran (« Nouvel Orient »).

RTL, 18 h 30 : Nicole Notat (« Le Grand Jury »).

Jeux de mots. 3615 LEMONDE. 2,19 F la minute

Le Monde
LE MONDE / DIMANCHE 12 - LUNDI 13 FÉVRIER 1995

Vacherie

par Alain Rollat

PLUS RIEN n'arrête la télévision publique quand il s'agit de faire des misères à la télévision privée. La façon dont les images du journal de 20 heures sur France 2 ont rendu compte, vendredi soir 10 février, de la visite du premier ministre en Loire-Atlantique était très révélatrice de cette volonté d'agressivité. On y reconnaissait un Edouard Balladur aseptisé de la tête aux pieds, camouflé sous une blouse blanche et un masque aotimicrobien, en train de visiter une fromagerie qui, à première vue, ressemblait à toutes les fromageries. Il s'agissait d'un nouvel atelier du groupe agroalimentaire Besnier.

La séquence eût été anecdotique si la caméra de France 2 n'avait soudain, dans un ultime gros plan en forme de clin d'œil, attiré l'attention sur la marque utilisée par cette firme pour la commercialisation de ses produits : la marque Président. C'est sous cette précision que se cachait une méchanceté faite à TF 1. Et la révélation de cette vacherie pourrait avoir des conséquences imprévisibles sur le cours de la compétition élyséenne...

La marque Président et la Une sont en effet associées, depuis deux semaines, dans une opération publicitaire sans précédent, à laquelle sera désormais annexée, par cette indiscrétion de France 2, l'image personnelle du candidat de « Croire en la France ». Nous voulons parler de ce grand bond en avant de la télévision interactive dont les téléspectateurs de TF 1 ont eu la primeur le mercredi 1er février, de ce pas de géant vers la communication publicitaire du XXIe siècle, qui est un peu passé inaperçu à cause du tapage provoqué la veille par la sinistre cérémonie des 7 d'or, mais qui prend aujourd'hui une dimension nationale : le lancement du premier camembert antizapping !

On le reconnaît à son emballage orné d'un « carré magique ». Une sorte de timbre qui, apparemment, ne représente rien du tout. Mais quand on le décolle, et quand, le mercredi et le dimanche, juste avant le journal de 20 heures de TF 1, on l'applique sur l'écran au moment où apparaît le spot spécial conçu par le fabricant sur le modèle du jeu du Millionnaire, alors, par transparence, on apprend qu'on a gagné des chèques, plein de chèques, avec, en prime, des bons de réduction pour d'autres camemberts. C'est une révolutioo publicitaire, parce que c'est la première fois qu'un fromage iocite à la consommation de télévision, alors que, jusqu'à présent, c'était plutôt, au contraire, la télévision qui poussait à consommer les fromages.

Mais, pour Edouard Balladur, le résultat risque d'être moins crémeux que pour les recettes publicitaires de TF 1. Car le voilà suspect d'avoir prêté sa main de présidentiable à une pâte mercantile, d'avoir impliqué sa fonction publique dans un parrainage privé à des fins personnelles et commerciales. Et voilà TF 1 potentiablement soupçonnable de corruption active... Ce camembert-là va donc faire couler beaucoup d'encre, et, surtout, des sueurs froides dans le dos des contrôleurs de la campagne électorale à la télévision, où la publicité politique est, en principe, interdite...

M. Barre poursuit l'esquisse d'un projet présidentiel

Les anciens alliés du député du Rhône lui reprochent un « exercice solitaire de la candidature »

UN RENDEZ-VOUS se prépare. Fermement décidé à ne rien laisser transparaître de ses intentions pour l'élection présidentielle avant la fin de la deuxième quinzaine de février, Raymond Barre n'en entretient pas moins les doutes avec énergie. Ainsi le rythme de parution de *Faits et arguments*, sa lettre politique, s'emballe-t-il. D'ordinaire semestrielle, elle est en passe de devenir bebdomadaire. A tel point que du numéro 28, publié le 2 février et consacré au *« nauveau contrat moral »*, on est passé directement au numéro 30, vendredi 10 février, avec l'analyse du député (app. UDF) du Rhône *« paur un nouveau cantrat social »*.

L'ancien premier ministre, qui assure comprendre *« l'amertume, et parfois la colère de la jeunesse »* devant un système éducatif qui *« n'assure plus l'égalité des chances »*, estime que *« la crise de la solidarité (...) menace le projet républicain dans son essence même »*, *« Cessans de remettre à plus tard les réformes nécessaires : accomplissons-les, au contraire, rapidement, dans la justice et dans l'égalité »*, écrit-il.

Longetmps indulgent à l'égard de la politique gouvernementale, dont il a loué à de multiples reprises les choix, notamment en matière monétaire ou européenne, M. Barre est devenu plus critique au cours de ces dernières semaines. Pour se démarquer d'Edouard Balladur, lequel bénéficie aujourd'hui du soutien de l'écrasante majorité des membres de l'UDF qui firent campagne pour M. Barre lors de l'élection présideotielle de 1988, l'ancieo premier ministre dispose de deux angles d'attaque.

Tout d'abord, le soupçon distillé sur *« l'impartialité de l'Etat »*, qui était déjà le thème de sa campagne, il y a sept ans. M. Barre oe se privera certainement pas de revenir sur les derniers rebondissements de l'affaire Maréchal-Schuller, qui a pour toile de fond le département des Hauts-de-Seine, qu'il avait déjà jugé *« louche »*. Ensuite, la critique de la *« méthode Balladur »*, à laquelle il oppose, à la manière de Jacques Chirac, l'urgence et la profondeur des réformes qui s'imposent, selon lui, aujourd'hui.

« TOUT EST POSSIBLE »

Ce souci de se distinguer du premier ministre sera certainement aussi présent dans un nouveau numéro de *Faits et arguments*, qui sera publié les jouts prochains, consacré à la place de la France dans le monde, et à la construction européenne. La ferme déclaration du premier ministre en faveur de la monnaie unique, le 25 janvier, lors d'un colloque organisé par l'association Finance, que préside précisément Raymond Barre, compliquera saos doute le travail de différenciation du député du Rhône.

Dans le dernier numéro de sa lettre politique, M. Barre rappelle quelques-unes de ses analyses, notamment à propos du chômage, lequel *« apparaît camme l'effet d'une préférence collective, qui exprime un cansensus fondé sur le partage, non du travail, mais du revenu »*. *« Une solution de fond des problèmes de l'emploi ne sera acquise que par d'importantes transformations économiques et sociales »*, dit-il, affirmant que le *« traitement social »* du chômage doit reculer *« au bénéfice d'un véritable traitement écanamique »*, qui passe par *« la suppression des rigidités du marché du travail, l'adoption d'un système de formation réellement qualifiant, la transformatian des allocations d'exclusian en salaires d'activité »*.

Le député du Rhône estime ensuite que la solidarité est *« compromise dans le damaine de la Sécurité sociale »*. *« Ses comptes ant accusé, en deux ans, un déficit cumulé de cent milliards (...). Faute de réformes rapides, la Sécurité sociale risque tout simplement de disparaître »*, s'alarme-t-il. *« L'avenir du régime de protection saciale passe par la maîtrise de l'évolutian des dépenses de santé, par la consolidation des régimes de retraite, grâce au développement des fonds de pension, et, d'une manière générale, par la substitution progressive à l'Etat- providence, devenu gravement inégalitaire, d'une politique saciale sélective différenciée en fanctian de revenus »*, assure-t-il. *« Une telle redéfinitian suppose, il est inutile de le dissimuler, certains sacrifices. Elle passe en effet par une réduction des dépenses et par une augmentation des recettes, mais ni l'une ni l'autre ne doivent être différenciées. Les réaménagements nécessaires devront tenir compte, en particulier, des revenus. »*

Le dernier volet de la série, esquisse rapide d'un projetprésidentiel, devrait paraître vers le 20 février. Il développera, selon l'entourage de l'ancien premier ministre, le thème « Tout est possible ». Le 20 février, M. Barre, tout juste rentré d'un voyage en Chine, sera également l'invité de l'émission « Face à la France », sur France 2. Une bonne occasion pour mettre un terme à un suspense jugé plus qu'agaçant par ses anciens alliés de l'UDF, qui ne perdent pas une occasion de dénoncer à soo sujet, comme François Léotard, président d'honneur du PR, *« l'exercice solitaire de la candidature »*.

Gilles Paris

Le Conseil national du sida recommande le dépistage des enfants adoptables

LE CONSEIL NATIONAL DU SIDA a rendu public, vendredi 10 février, un avis sur la question du virus du sida dans le cadre des procédures d'adoption. Interrogé par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le Conseil national s'est déclaré favorable au dépistage des enfants adoptables.

« L'enfant séropositif, indique le Conseil national du sida, *c'est-à-dire dont la santé et la vie sont menacées, entre dans la catégorie des « enfants d particularité ». Son odoption est un acte qui doit être accompli en toute connaissance de cause. Les parents adoptants doivent être conscients de l'avenir compromis de l'enfant et être prêts à l'accompagner en toutes circonstances. La maturation d'une telle décision exige la clarté et la confiance entre tous les acteurs concernés (...). Le Conseil national du sida recommande d'intégrer une recherche du VIH dans les examens de santé des enfants adoptables avant de procéder au travail d'élabaratian de la décisian d'adoption avec les parents candidats. La transparence que requiert la nécessaire relation de confiance a pour corollaire obligé la garantie de confidentialité et de secret médical, dans l'intérêt de l'enfant et des adultes. »*

La position du conseil a été prise après l'audition de plusieurs « acteurs », dont les associations Sol en si et L'Eau de vie, ainsi que de Stéphane Blanche, professeur à l'hôpital Necker. Au cours de ces auditions, indique-t-on au conseil, il a été fait mention de rejets d'enfants adoptés lorsque leur séropositivité a été découverte. Selon cet organisme consultatif, ces échecs ne sont pas dus au rejet de l'enfant parce qu'il était séropositif, mais parce que les parents adoptifs ne se sentaient pas capables d'assumer l'avenir. Pour le conseil, le dépistage peut prévenir ces échecs et doit être réalisé dans l'intérêt de l'enfant.

Concernant les parents candidats à l'adoptioo, il rappelle que les futurs parents adoptifs sont tenus de passer une visite médicale chez un médecin de leur choix. *« Celui-ci*, précise l'avis do conseil, *dans le cadre d'un bilan de santé qui comporte une évaluation médicale et psychologique, pourra aborder le sujet du VIH et proposer éventuellement un test de dépistage. Les conditions habituelles de volontariat, d'information et d'aide d la prévention ne sont pas modifiées dans cette situation. L'espérance de vie des futurs parents adoptifs ne se pose pas de manière différente de celle des futurs parents biologiques. »*

Enfin, au sujet des enfants de familles touchées par le sida, le conseil recommande aux services de l'aide sociale à l'enfance et aux associations spécialisées de veiller à préserver le plus longtemps possible les liens avec la famille biologique, *« malgré la maladie et les difficultés d'insertian sociale »*. Cet avis consultatif du Conseil national du sida a été adopté en séance plénière, mardi 17 janvier, par quinze voix contre une abstention.

M. A.

La viande bovine britannique inquiète l'Allemagne

BONN
de notre correspondant

La nouvelle ordonnance européenne qui autorise l'importation de viande bovine en provenance de Grande-Bretagne, en vigueur depuis le 5 février, provoque un vif débat en Allemagne. La population estime en effet qu'elle s'expose au risque d'une contamination généralisée par la maladie de la vache folle (autrement dit la BSE, ou encéphalite spongiforme). Plusieurs Länder sociaux-démocrates ont décidé de suspendre unilatéralement les importations, en totale contradiction avec le droit communautaire.

Les critiques, souvent violentes, visent le ministre de la santé Horst Seehofer (membre de la CSU bavaroise), qualifié d'*« irresponsable »*. Le ministre est dans une position d'autant plus inconfortable qu'il avait lui-même menacé, au cours de l'été 1994, de suspendre totalement les importations de viande britannique en raison des risques encourus. Entre-temps, le comité vétérinaire de la Commission européenne a estimé, au mois de décembre 1994, que la viande de bovins nés après le 1er janvier 1992 ou provenant d'élevages exempts de BSE depuis six ans, pouvait être consommée sans danger. Le gouvernement de Bonn a donc appliqué les règles de Bruxelles, comme tous les autres pays de l'Union.

Mais c'était ignorer l'extrême sensibilité des Allemands en matière de protection du consommateur. Ainsi la panique déclenchée par la maladie de la vache folle peut-elle s'expliquer, même si l'on sait que la part des importations de viande britannique dans la consommation totale de viande, représente moins de 0,5%. Les autorités fédérales sont en train de réfléchir à la mise en place d'un label «qualité allemande» pour demeurer en conformité avec le droit communautaire (l'interdictioo d'importation par les Länder n'a aucune chance d'aboutir), mais cette affaire attise de profonds sentiments anti-européens.

Lucas Delattre

■ **CAHORS :** l'épouse du député maire de Cahors, Catherine Charles, a été mise en examen, vendredi 10 février, an motif de défense d'intérêts particoliers. Pharmacienne comme son époux, Mme Charles était salariée d'une filiale du groupe pharmaceutiqoe Pierre Fabre comme consultante en cosmétologie dans l'entreprise Plantes et Médecine implantée à Cahors et qui s'était installée sur des terrains offerts par la commune pour le franc symbolique. Son époux, Bernard Charles, député Radical et successeur de Maurice Faure, devrait faire l'objet d'une demande de levée d'immunité parlementaire. Son dossier a été transmis au procureur général de la cour d'appel d'Agen. L'Instruction cherche à établir l'importance des liens personnels du député maire avec les laboratoires Fabre dont il fut directeur de la communication il y a une dizaine d'années.

■ **NOISY-LE-GRAND (Seine-St-Denis) : vingt-trois des quarante-cinq élus de la ville ont démissionné**, a annoncé, vendredi 10 février, Maurice Mahier (RPR), le premier adjoint, qui mène depuis plusieurs mois une fronde au sein de la majorité du maire, Antoine Pontone (PR). Cette décision, destinée à marquer la désapprobation des élus contre la *« gestion autocratique »* du maire, pourrait entraîner des élections partielles, deux mois avant la date des municipales, prévues en juin. – *(AFP.)*

■ **GRÈVE.** Les arrêts de travail des agents et contrôleurs SNCF, lundi 13 février, ne devraient pas entraîner de perturbation, selon la direction qui *« annonce un service normal »*. Cinq fédérations de cheminots ont appelé à une *« journée d'actian »* pour obtenir *« l'ouverture de négociations natianales »* portant sur les conditions de travail, de rémunération et de carrière des contrôleurs.

■ **MISSILES.** Matra et BAe pourraient s'associer pour proposer un futur missile conventionnel à la Royal Air Force. Matra Défense et British Aerospace projettent de répondre en commun au futur appel d'offres de la Grande-Bretagne, selon les dirigeants de Matra. Les négociations de Matra avec BAe pour fusionner leurs activités missiles, qui durent depuis deux ans, devraient se conclure au plus tard en juillet. – *(AFP.)*

■ **INONDATIONS.** La décrue de la Seine se poursuit. Cette baisse a permis, vendredi 10 février dans la soirée, la réouverture de la totalité de la voie sur berge rive droite Georges Pompidou, où circulent quotidiennement, d'ouest en est, près de 50 000 véhicules.

■ **ATHLÉTISME.** L'Américain Michael Johnson a établi un nouveau record du monde en salle du 400 mètres en 44-s 97, vendredi 10 février, à Reno (Nevada). L'ancien record était détenu depuis 1992 par Danny Everett en 45 s 02. – *(AFP.)*

■ **VOILE.** Olivier de Kersauson renonce provisoirement à sa tentative de battre le record du monde du tour du monde à la voile. Le skipper du trimaran *Lyonnaise des eaux* a décidé, vendredi 10 février, après trente-deux heures de course seulement, de rentrer à Brest en raison des manvaises conditions météorologiques et des vents contraires rencontrés dans le Golfe de Gascogne.

■ **DROGUE.** Quatre tonnes et demi de baschisch ont été saisies à Marseille, mercredi soir 8 février, sur un cargo venant du Liban. Associant policiers et douaniers, cette opération a été diversement commentée à Marseille : les responsables de la police judiciaire ont indiqué savoir dès le début février qu'il s'agirait d'une *« saisie blanche »*, sans arrestation.

SOCIÉTÉ DES LECTEURS

■ **RENOUVELLEMENT.** Le conseil d'administration de la Société des lecteurs du *Mande* est amené à renouveler deux postes d'administrateur à l'occasion de sa prochaine assemblée générale. Les lectrices et les lecteurs actionnaires de la Société des lecteurs qui souhaitent présenter leur candidature sont priés d'adresser une lettre motivée, ainsi qu'un *curriculum vitae*, avant samedi 18 février, à Bernadette Santiano, Société des lecteurs du *Monde*, 15, rue Falguière, 75001 Paris Cedex 15.

SOMMAIRE

INTERNATIONAL
Pérou : Le président Fujimori est critiqué pour sa gestion du conflit avec l'Equateur 2
Mexique : L'armée s'est emparée du quartier général des rebelles zapatistes 2
Diplomatie : Moscou essuie un nouvel échec au sommet de la CEI 3
Zimbabwe : La crise économique attise les tensions raciales 4
Rwanda : L'épidémie de choléra aurait été moins meurtrière si les secours avaient été mieux organisés 4

FRANCE
Education : M. Balladur justifie la suspension de la circulaire sur les IUT 6
Social : Mme Veil défend sa politique familiale 7

SOCIÉTÉ
Vichy : L'affaire L'Oréal se transforme en affaire Bettencourt 8
Démographie : Les flux d'immigration en France auraient diminué de 30 % en 1994 9
Justice : La France condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire De Broglie 10

HORIZONS
Dates : Il y a quarante-cinq ans, le SMIG était institué 11
Débats : Un entretien avec l'historien américain Robert Damton 12
Editorlaux : Maniére forte au Mexique ; Le recul et la méthode ; L'avis du médiateur 13

ENTREPRISES
Industrie : Toyota renoue avec les bénéfices 14
Communication : Le CSA souhaite moraliser la bande FM 14

CULTURE
Musique : L'année Purcell connaît son premier triomphe 18
Arts : L'ouverture de la quatorzième Foire internationale d'art contemporain de Madrid 19

SERVICES

Abonnements 17
Agenda 17
Carnet 10
Guide culturel 20
Finances et marchés 15-16
Météorologie 19
Mots croisés 19
Radio-Télévision 21

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

LES MORMONS À LA RECHERCHE DES ÂMES MORTES : les « missionnaires » de l'Eglise des Saints des derniers jours, qui rassemble les mormons, parcourent le monde pour microfilmer les registres d'Etat civil.

Tirage du Monde daté samedi 11 février 1995 : 497 715 exemplaires

Le Serveur Judiciaire
GROUPE JET LAG
Renseignements sur 2 500 000 sociétés
Fiche d'identité, procédures collectives (faillites), bilans et analyses, historique, actionnariat, filiales et participations.
minitel 3617 LSJ
Annonces & détail Ventes Aux Enchères judiciaires et volontaires nationales.
minitel 3617 VAE

CINÉMA
Les fiches de 25 000 films
3615 LEMONDE tapez CIN